

# ÉVALUATION PROJET DE TERRITOIRE

du Pôle d'Équilibre  
Territorial et Rural  
Vidourle Camargue



Illustration : Valérie DORRÉ & PETR

PETR  
Vidourle  
Camargue  
*Terre d'initiatives*

2025

# PETR VIDOURLE CAMARGUE

## 50 COMMUNES

Aigues-Mortes  
Aigues-Vives  
Aimargues  
Aspères  
Aubais  
Aubord  
Aujargues  
Beauvoisin  
Boissières  
Boisseron  
Calvisson  
Campagne  
Cannes-et-Clairan  
Codognan  
Combas  
Congénies  
Crespians  
Entre-Vignes  
Fontanès  
Galargues  
Gallargues-le-Montueux  
Garrigues  
Junas  
Le-Cailar  
Lecques  
Le-Grau-du-Roi  
Lunel  
Lunel-Viel  
Marsillargues  
Montmirat  
Montpezat  
Mus  
Parignargues  
Nages-et-Solognes  
Saint-Clément  
Saint-Just  
Saint-Laurent-d'Aigouze  
Saint-Nazaire-de-Pézan  
Saint-Sériès  
Salinelles  
Saturargues  
Saussines  
Sommières  
Souvignargues  
Uchard  
Vauvert  
Vergèze  
Vestric-et-Candiac  
Villetelle  
Villevieille



## SOMMAIRE

---

<b>Introduction .....</b>	<b>4</b>
<b>Partie 1. Fonctionnement et Structuration .....</b>	<b>6</b>
I.    Analyse de la gouvernance.....	6
1.    Comité Syndical .....	6
2.    Bureau Syndical .....	9
3.    Comités de pilotage.....	12
4.    Conseil de Développement .....	14
5.    Conférence des maires .....	17
6.    Bilan de la partie I.1 « Analyse de la gouvernance » .....	19
II.    Analyse des ressources et des moyens .....	20
1.    Analyse financière .....	20
2.    Analyse des ressources humaines .....	24
3.    Moyens, outils et perception de la structure et de son rôle .....	26
4.    Bilan de la partie I.2 « Analyse des ressources et des moyens » .....	31
<b>Partie 2. Analyse stratégique .....</b>	<b>32</b>
I.    Analyse Projet de Territoire .....	32
1.    Cadre du projet de Territoire.....	33
2.    Analyse des missions .....	34
3.    Bilan de la partie II.1 « Analyse stratégique » .....	51
II.    Évolutions du territoire et de son projet fédérateur.....	52
1.    Évolutions perçues par les acteurs .....	52
2.    Proposition d'orientations prioritaires .....	56
3.    Bilan de la partie II.2 « Évolutions du territoire » .....	58
<b>Partie 3. Perspectives et Méthodologie 2026-2032.....</b>	<b>59</b>
<b>Conclusion finale .....</b>	<b>61</b>
<b>Annexes.....</b>	<b>64</b>

# INTRODUCTION

Le PETR Vidourle Camargue rassemble, depuis 2017, cinq EPCI et leurs cinquante communes – soit environ 157 000 habitants – ainsi que de nombreux organismes socioprofessionnels, entreprises et associations autour d'un projet commun de développement.

**Véritable espace de partenariat et de contractualisation**, il facilite la coordination des initiatives portées par les collectivités locales, l'État et l'Europe pour soutenir la dynamique de développement local, sans être pour autant un nouvel échelon administratif : il s'organise autour de missions, axée sur la mobilisation, l'animation et la mise en réseau de l'ensemble des acteurs publics et privés du territoire.

S'appuyant sur une identité forte, forgée par un patrimoine naturel et culturel exceptionnel et la diversité de ses territoires, entre ruralité assumée et urbanité croissante, **le PETR Vidourle Camargue porte l'ambition d'un projet de territoire équilibré, innovant et durable, en réponse aux défis contemporains et aux attentes de ses habitants.**

Fruit d'une construction collective, ce projet de territoire vise à préserver un cadre de vie privilégié, à soutenir le développement économique sous toutes ses formes, à renforcer la qualité de vie et à sauvegarder les traditions locales. D'année en année, la structure a démontré sa capacité à fédérer les énergies, à anticiper les mutations et à accompagner le territoire dans ses transitions.

Dans ce contexte d'évolution permanente, **la réalisation d'une évaluation du projet de territoire s'impose comme une étape essentielle**. Cette démarche vise non seulement à mesurer l'efficacité de l'action engagée, mais aussi à offrir aux élus un bilan en fin de mandat et un diagnostic aux futurs responsables publics, et enfin, à nourrir l'intelligence collective nécessaire pour poursuivre harmonieusement et durablement l'aventure du PETR Vidourle Camargue. L'évaluation devient ainsi un **outil-clé d'apprentissage, d'amélioration continue et de projection stratégique** au service du territoire et de ses habitants.



## Pourquoi cette évaluation ?

- Elle répond d'abord à la nécessité de dresser un bilan structurant pour les élus en fin de mandat, leur permettant de prendre du recul sur l'action conduite, de rendre des comptes et d'ajuster d'éventuelles priorités avant le renouvellement des équipes.
- Elle constitue également un diagnostic opérationnel pour les futurs élus, qui devront concevoir le prochain projet à l'horizon 2026-2027.
- Elle vise à proposer une analyse critique des orientations, à évaluer la cohérence entre les missions statutaires du PETR et les enjeux stratégiques, et à soutenir la prise de décision, en ajustant les modes d'actions et les priorités à la lumière des résultats.
- Enfin, l'évaluation doit nourrir la réflexion collective pour définir les axes majeurs du futur projet de territoire.

## À qui s'adresse-t-elle ?

- En priorité aux élus du PETR, pour qu'ils puissent ajuster ou réorienter leur politique.
- Aux agents, afin d'alimenter la démarche d'amélioration continue des procédures jusqu'aux modes de coopération.
- À l'ensemble du territoire, au travers de supports de communication adaptés, pour permettre aux habitants de s'approprier l'action publique et de mieux comprendre l'utilité du PETR.

## Sur quoi porte-t-elle ?

L'évaluation s'appuie sur des axes méthodologiques solides et multidimensionnels :

- Efficacité : Les objectifs fixés dans le Projet de Territoire ont-ils été atteints ?
- Efficience : Les moyens mobilisés (humains, financiers, organisationnels) sont-ils adaptés et utilisés de façon optimale ?
- Cohérence : Les différentes actions menées sont-elles articulées sans se contrarier, et reflètent-elles une stratégie commune ?

- Impact : Les actions conduites ont-elles permis d'améliorer durablement les situations initialement identifiées comme problématiques ?

Cet exercice se distingue par sa dimension participative : l'analyse croise les avis issus des **entretiens avec les élus**, les **écoutes territoriales** auprès des acteurs locaux, garantissant un regard le plus large et partagé possible sur le fonctionnement et le pilotage du projet.

### Le rapport d'évaluation s'organise en trois grandes parties :

- La première décortique finement l'architecture de la **gouvernance** intercommunale : fonctionnement du Comité syndical, du Bureau et des autres instances (comités de pilotage, Conseil de Développement, Conférence des maires), mais aussi la gestion des ressources humaines, financières et des outils internes, révélant aussi bien les points forts (légitimité, diversité, consensus) que les marges de progrès (circulation de l'information, engagement et articulation entre les organes). Pour évaluer ce fonctionnement, 9 membres du Bureau sur 10 ont été écoutés, 10 membres du Comité Syndical, 8 membres du Conseil de Développement et 30 membres des comités ont répondu au questionnaire.
- La seconde partie analyse la pertinence et l'effectivité du Projet de Territoire, **le lien entre ses missions et la stratégie territoriale**, et mesure les évolutions à l'aide d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs, tout en croisant des retours d'expérience. L'évaluation identifie, à partir des entretiens et des questionnaires, les grandes priorités à inscrire dans la prochaine stratégique 2027-2032 : méthode d'élaboration participative, orientations prioritaires, mise en cohérence des missions et projets structurants.
- La troisième partie propose **une méthode renouvelée pour l'évaluation future** en identifiant les points forts et les limites de la méthodologie utilisée pour la présente analyse et propose des axes d'amélioration pour une prochaine évaluation.

### Un questionnement central guide la démarche

**Dans quelle mesure la gouvernance et la stratégie conduites par le PETR ont-elles permis de répondre, au cours de ce cycle, de façon collective et adaptée aux attentes du territoire ? Comment ajuster les pratiques et les orientations pour renforcer l'attractivité et la cohésion en Vidourle Camargue ?**

L'évaluation allie ainsi diagnostic interne, analyse des résultats sur le terrain et recommandations pour améliorer les démarches participatives, stratégiques et opérationnelles du PETR Vidourle Camargue.

Dans le corps du document, le code couleur suivant a été instauré pour mettre en exergue les éléments issus de la concertation autour de l'évaluation :

- **Vision transversale des actions du PETR (entretiens avec les élus et partenaires siégeant au PETR)**
- **Ecoutes Territoriales (enquêtes auprès de citoyens, associations, élus et autres acteurs)**



# PARTIE 1. FONCTIONNEMENT ET STRUCTURATION

## I. Analyse de la gouvernance

La gouvernance du PETR Vidourle Camargue repose sur une organisation structurée et pluraliste, essentielle pour porter un projet de territoire à l'échelle intercommunale. Le PETR Vidourle Camargue est un syndicat mixte fermé, regroupant cinq intercommunalités d'Occitanie situées dans deux départements :

- Dans l'Hérault, la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo ;
- Dans le Gard, la Communauté de Communes de Petite Camargue, la Communauté de Communes Rhôny-Vistre-Vidourle, la Communauté de Communes du Pays de Sommières et la Communauté de Communes Terre de Camargue.

Au total, ces cinq EPCI couvrent un territoire de 50 communes, représentant une superficie de 840 km<sup>2</sup> et environ 157 000 habitants. Pour piloter les orientations stratégiques et garantir la cohérence des actions menées, le PETR s'appuie sur plusieurs instances de collaboration et de décision :

- **Le Comité Syndical**, organe délibérant qui assure la représentation politique des intercommunalités ;
- **Le Bureau Syndical**, instance exécutive et de préparation des décisions ;
- **Les comités de pilotage** et de programmation, mobilisant élus, agents et partenaires autour des missions principales du PETR ;
- **Le Conseil de Développement**, espace de dialogue citoyen et d'innovation démocratique ;
- **La Conférence des Maires**, temps fort annuel de partage d'informations et de mobilisation des élus locaux.

L'intention de cette partie est d'analyser le fonctionnement de ces différentes instances afin d'évaluer leur capacité à garantir une gouvernance efficace, équilibrée, transparente et partagée du projet de territoire. Cette analyse mettra en lumière les points forts du modèle actuel, tout en identifiant les marges de progrès pour renforcer la participation, la circulation de l'information et l'articulation entre les acteurs au service d'un développement local.

### Questions évaluatives

- ▶ La gouvernance du PETR Vidourle Camargue permet-elle une représentation équitable de la diversité territoriale et des différents EPCI membres ?
- ▶ Les modalités de fonctionnement des instances favorisent-elles une prise de décision efficace et une participation active des membres ?
- ▶ Les différents organes de gouvernance sont-ils suffisamment articulés entre eux pour assurer une coordination cohérente et une bonne circulation de l'information ?
- ▶ Les avis, préconisations et expertises issus des différentes parties prenantes (élus, agents, société civile, partenaires) sont-ils réellement pris en compte dans les décisions stratégiques du PETR ?
- ▶ La gouvernance actuelle favorise-t-elle la participation citoyenne, la transparence et l'ouverture du PETR Vidourle Camargue auprès de l'ensemble des acteurs du territoire ?

### 1. Comité Syndical

#### Rôle et composition

Le Comité syndical constitue l'assemblée délibérante du PETR Vidourle Camargue. Il réunit des représentants élus des collectivités adhérentes, chargés de définir les orientations politiques et financières de la structure. Il est composé de 58 membres titulaires et de 58 membres suppléants, désignés par les EPCI membres. Sur un total de 116 représentants, 63 % sont des hommes. Les femmes titulaires ne sont aujourd'hui que 18. Dans sa composition, tous les maires du territoire, sauf cinq (Aigues-Mortes, Villetelle, Aspères, Lecques et Calvisson), siègent en tant que titulaire ou suppléant.



*Selon l'étude portée auprès des membres du Comité Syndical, certains d'entre eux évoquent le sentiment d'être « trop nombreux ». Ils questionnent le fait de diminuer le nombre de sièges au sein du Comité Syndical. Argumentant le fait, qu'il est parfois difficile d'atteindre le quorum.*

En effet, afin de garantir une gouvernance équilibrée et une participation équitable de l'ensemble des cinq intercommunalités, le nombre de sièges attribué à chaque EPCI a été défini de manière à permettre à chacun d'exercer pleinement son droit de vote, sans qu'aucun ne puisse imposer ses décisions aux autres.

La répartition des sièges s'établit comme suit :

- 10 sièges : moins de 25 000 habitants,
- 12 sièges : entre 25 000 et 40 000 habitants,
- 14 sièges : entre 40 000 et 60 000 habitants,
- 16 sièges : plus de 60 000 habitants.

Par conséquent :

- La Communauté d'Agglomération Lunel Agglo dispose de 14 sièges,
- La Communauté de Communes Petite Camargue dispose de 12 sièges,
- La Communauté de Communes Rhôny-Vistre-Vidourle dispose de 12 sièges,
- La Communauté de Communes Pays de Sommières dispose de 10 sièges,
- La Communauté de Communes Terre de Camargue dispose de 10 sièges.

*D'après les entretiens, le nombre de sièges alloués aux EPCI reflète bien la représentation du territoire. Pour garantir une certaine équité dans la répartition des sièges, il a été décidé que celle-ci ne soit pas strictement proportionnelle à la population. Ainsi, au sein du Comité Syndical, les intérêts des cinq EPCI semblent être pris en compte de manière équilibrée.*

*La majorité des membres ont le sentiment de représenter leur EPCI respectif, puisqu'ils siègent dans ce cadre. D'après le sondage et les entretiens réalisés, les membres du Comité Syndical profitent des réunions pour échanger entre pairs et s'informer sur les actions en cours. Leur rôle au sein du comité est principalement de décider des actions du PETR à mener.*

## Fonctionnement

Depuis 2022, le nombre de réunions varie entre 4 et 5 par an. On en compte généralement 2 en début d'année, 1 au milieu, puis 2 en fin d'année.

*Dans l'ensemble, la durée et le contenu des réunions sont très satisfaisants, notamment parce que les délibérations y sont très bien préparées. Les échanges portent généralement sur des demandes de précisions. Bien que le débat reste ouvert, la majorité des personnes interrogées estime qu'il est peu développé. En effet, le PETR Vidourle Camargue est décrit comme une structure consensuelle, ayant fait le choix de ne pas se positionner comme une entité politique, ce qui explique que les décisions y sont généralement prises sans opposition.*

En moyenne, le taux de participation aux réunions du Comité Syndical depuis 2022 est de 32 participants sur les 58 sièges titulaires, soit environ 55,2 % (116 invitations envoyées aux titulaires et suppléants). Ce faible taux de participation entraîne parfois des conséquences : depuis 2022, quatre réunions n'ont pas atteint le quorum (minimum 30 sur 58), ce qui a retardé la prise de décision. 2024 a été la seule année où toutes les réunions ont atteint le quorum. Bien que la durée des réunions soit jugée satisfaisante par l'ensemble des membres du Comité Syndical, elle ne permet pas d'aborder tous les détails ni de favoriser des échanges approfondis sur les sujets.

*Certains membres du Comité Syndical soulignent ne pas disposer d'informations suffisantes pour prendre pleinement part aux décisions et aux débats. Ils recommandent une meilleure anticipation dans l'envoi des documents.*

Dans son ensemble, les membres du Comité Syndical ont le sentiment d'être moyennement informés des différents travaux des autres instances.

*Pour certains membres, la communication sur les actions est suffisante, quand d'autres souhaiteraient davantage d'informations sur les travaux des différents comités.*

Les membres du Comité Syndical évoquent le sentiment de moyennement collaborer avec les autres instances. On note que la collaboration principale se fait avec le Conseil de développement.

La collaboration avec le Conseil de développement se manifeste par leur présence au Comité Syndical, mais également par le fait que cette instance a ponctuellement sollicité certains élu(e)s y siégeant.

## SYNTHESE COMITE SYNDICAL

### Chiffres clés

- 116 membres (58 titulaires et 58 suppléants)
- 55,2% de participation
- 18 femmes titulaires représentées dans l'instance
- 100% des communes siègent avec 45/50 maires délégués au PETR
- 4 à 5 réunions par an
- 4 quorums non atteints depuis 2022

### Principaux éléments d'analyses

- Sentiment d'un **effectif trop important** : certains membres s'interrogent sur la pertinence de réduire le nombre de représentants au Comité Syndical, d'autant que le quorum est parfois difficile à atteindre.
- Paradoxalement, ce nombre élevé permet une **représentation territoriale équilibrée** avec au moins un siège par commune. Or il est à noter une volonté affirmée de maintenir cette équité car les intérêts des 5 EPCI sont globalement bien pris en compte. Dans le cadre de leur délégation, les membres ont clairement le sentiment de représenter leur EPCI au sein du Comité Syndical.
- La durée et le contenu** des réunions sont jugés **satisfaisants** pour maintenir le rôle décisionnel du Comité concernant des actions à mener.
- Toutefois, le temps alloué **ne permet pas toujours d'approfondir** les sujets, ni de disposer de toutes les informations nécessaires à une prise de décision pleinement éclairée. Les échanges sont pourtant ouverts, mais les rares interventions consistent en une demande d'approfondissement.
- Le PETR est perçu comme une **structure technique consensuelle**, avec le choix assumé de ne pas en faire une entité politique supplémentaire.
- De façon plus informelle, les réunions offrent un espace d'**échange d'actualité entre pairs** et permettent la mise en réseaux en dehors de leur EPCI.

### Points forts et pistes d'enrichissement

<ul style="list-style-type: none"><li>Toutes les communes sont représentées et 45 maires sur 50 y siègent, ce qui légitime les décisions prises.</li><li>Le PETR n'est pas perçu comme un organe politique : l'absence de logique d'opposition favorise le consensus et l'adoption des décisions.</li><li>La durée et le contenu des réunions sont jugés globalement adaptés, même si certains aimeraient plus de temps pour approfondir les échanges.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>La difficulté à atteindre le quorum</li><li>La transmission tardive (mais réglementaire) des informations, notamment sur les délibérations, limite la préparation des membres et la qualité des échanges.</li><li>Une faible représentation des femmes au sein du Comité Syndical.</li><li>Un sentiment de ne pas communiquer/collaborer suffisamment avec les autres instances du PETR.</li></ul>

### Suggestions/pistes d'améliorations

- Transmettre les informations relatives aux délibérations avec un délai plus confortable (au-delà des 5 jours ouvrés réglementaires).
- Communiquer une note de synthèse à la suite du Comité Syndical pour éviter des comptes-rendus trop tardifs.
- Poursuivre la réflexion sur le nombre de sièges, afin de garantir efficacité des réunions et juste représentation des territoires.
- Proposer une réunion avec les présidents des EPCI et des VP du PETR pour échanger sur l'enjeu de prendre des décisions en accord avec leur territoire.
- Poursuivre les temps d'informations des agents au sein des Comités Syndicaux pour communiquer sur les travaux des différentes instances.
- Améliorer en général l'information entre les instances par des outils très accessibles comme la cartographie.

## 2. Bureau Syndical

### Rôle et composition

Le Bureau est une instance de préparation des délibérations du comité syndical. Par délégation, il peut voter des délibérations portant sur les missions du PETR, le personnel, etc.

*Certains membres définissent le bureau comme étant une instance de propositions ou encore un organe d'enregistrement des décisions prises. C'est l'organisme de gestion au quotidien du PETR.*

Le Bureau est composé de 1 président et 9 vice-présidents, dont 8 hommes et 2 femmes, une répartition conforme à la moyenne nationale. Ces membres sont désignés par les EPCI adhérentes. Le président du PETR et 2 membres du bureau sont également présidents de leur intercommunalité.

Il regroupe diverses catégories professionnelles : deux employés, un professionnel libéral, un commerçant et assimilé, un cadre administratif, un professeur, ainsi que quatre retraités.

*Lorsqu'ils siègent au Bureau, les membres ont majoritairement le sentiment de représenter le PETR. Certains expriment la volonté de mettre de côté leurs autres mandats afin de défendre l'intérêt général du territoire.*

*Les membres du Bureau évoquent plusieurs rôles :*

- *Un rôle participatif dans la prise de décisions, où ils s'engagent à contrôler et valider les décisions adoptées.*
- *Un rôle technique et politique, consistant à organiser la stratégie et définir les axes d'actions.*
- *Un rôle de suivi des dossiers, qui implique un approfondissement de leur connaissance des sujets.*
- *Un rôle de proposition, par lequel les élus réfléchissent aux actions à mener et à leur coordination.*

*Enfin, lors de la prise de décisions, les élus soulignent la confiance mutuelle qui prévaut entre eux.*

Les délégations des vice-présidents sont similaires à celles des autres PETR/Pays, et couvrent notamment :

- Développement économique, promotion du territoire, maintien de l'activité agricole et Conseil de développement,
- Transition énergétique, cadre de vie et biodiversité,
- Projet de territoire,
- Culture, patrimoine et mécénat,
- Mobilité, interconnexions et coopération entre territoires,
- Projet alimentaire territorial et soutien à la ruralité,
- Promotion et développement touristique,
- Savoir-faire et traditions,
- Finances et commande publique.

Parmi ces délégations, « Projet de territoire » et « Savoir-faire et traditions » sont spécifiques au PETR Vidourle Camargue, témoignant d'une réelle volonté de construire un territoire commun et de valoriser les savoir-faire locaux ainsi que les traditions.

*Lors des entretiens, les membres interrogés ont qualifié les délégations comme étant d'actualité.*

Selon eux, elles reflètent la vision à long terme que les EPCI ont du territoire et forment un ensemble cohérent.

*De plus, celles-ci ne semblent pas faire « doublon » avec les compétences des EPCI, elles seraient donc complémentaires. Certains membres du Bureau ont également souligné la transversalité des délégations, estimant qu'il est essentiel que les élu(e)s collaborent étroitement quelle que soit leur théme de prédilection.*

### Fonctionnement

Depuis 2022, le Bureau se réunit cinq fois par an, avec un taux de participation moyen de 7 membres sur 10.

*L'investissement dans les délégations dépend du temps que les élu(e)s souhaitent y consacrer. Selon certains, les membres du Bureau sont généralement plus impliqués dans leurs EPCI respectifs qu'au PETR. Cela s'explique en partie par le fait que leur mandat au PETR est souvent leur troisième mandat, après leurs fonctions de maire, d'adjoint ou d'élu(e) dans leur intercommunalité.*

Cependant, il convient de noter que les vice-présidents ont choisi de ne pas être rémunérés, estimant que leur délégation s'inscrit en continuité de leur mandat intercommunal.

Lorsqu'une décision concerne l'une des délégations, les vice-présidents font confiance au vice-président en charge de la délégation concernée.

Certains élus sont référents des agents du PETR et assurent le suivi des dossiers liés à la mission. Les élus en charge des délégations « Tourisme », « Patrimoine et Culture » et « Agriculture » « CODEV » sont régulièrement sollicités par les agents des missions « Alimentation et Agriculture », « Œnotourisme », « Patrimoine » et « Conseil de Développement ». La délégation « Finances » est en prise avec la Direction du PETR pour le suivi comptable et budgétaire de la structure.

Il apparaît que les délégations disposant d'un agent dédié sont davantage sollicitées que celles qui n'en ont pas. Certaines délégations ont été sollicitées ponctuellement. Au cours du mandat, la délégation « Mobilités » a été mobilisée pour la Conférence des Maires portant sur cette thématique. La délégation « Savoir-faire et Traditions » a été sollicitée au plan de soutien à la bouvine.

Les membres du Bureau ont une place importante au PETR, ils sont le relais entre le PETR et leurs EPCI respectives. Par leur intermédiaire, les actions portées par les instances du PETR devraient être communiquées lors des réunions communautaires afin que chaque élu puisse en prendre connaissance. Cependant, on remarque que toutes les informations ne sont pas restituées car les membres du Bureau informent leurs EPCI principalement des décisions qui les concernent directement.

Les membres du Bureau estiment nécessaire une meilleure connaissance mutuelle du rôle de chaque organisme local, ainsi qu'une coordination renforcée entre les différents niveaux de gouvernance territoriale. Le PETR est un outil réunissant des partenaires enclins à la collaboration, que le Bureau pourrait alimenter en mettant en lumière les actions portées par chaque EPCI.

Dans leur fonction, les membres du Bureau ont le sentiment d'être accompagnés par leur EPCI. Ils obtiennent la ressource nécessaire et des informations suffisantes pour travailler les dossiers du PETR grâce aux agents communautaires.

*Les membres du Bureau ont été particulièrement marqués par l'obtention du label « Pays d'Art et d'Histoire », ainsi que par l'événementiel « Manades, je vous aimeuuuh ! » et l'itinéraire « Le Chemin des Huguenots ».*

L'orientation de ces événements phares vers le patrimoine, la culture et les traditions s'aligne parfaitement avec les résultats des Écoutes Territoriales, qui soulignent l'attachement marqué des citoyens aux traditions et à la culture du territoire.

*Les habitants ont démontré un fort attachement au territoire : une qualité de vie, un art de vivre méditerranéen, marqué par les éléments de culture locale. Ils décrivent un territoire authentique et beau, un territoire d'attachements, de liens et de brassage culturel confronté à la maîtrise des changements des modes de vie. On y apprécie les fêtes et traditions taurines malgré la peur de la perte de ces pratiques considérées comme peu connues des nouveaux habitants.*



<b>Chiffres clés</b>	 <b>10 membres</b> , dont 3 présidents de leur EPCI  <b>70 % de participation</b>  <b>2 femmes</b> sur 10 membres dans l'instance  <b>60 % des membres en activité professionnelle</b>  <b>5 réunions</b> par an
----------------------	---

 **Principaux éléments d'analyses**

- ▶ Le Bureau est l'organe d'enregistrement, une instance du quotidien.
- ▶ Les membres du Bureau déclarent avoir différents rôles : **participatif, de proposition, technique et de suivi**.
- ▶ **Les délégations sont d'actualité** et sans chevauchement avec les compétences des EPCI.
- ▶ Les délégations sont transversales et interconnectées.
- ▶ L'investissement des vice-présidents dépend du temps qu'ils peuvent y consacrer parallèlement à leurs mandats municipaux et communautaires.
- ▶ Certains se sentent davantage investis dans leur EPCI que dans le PETR. Mais lorsqu'ils siègent au Bureau, les vice-présidents ont **le sentiment de représenter le PETR** et mettent de côté leurs autres mandats.
- ▶ Le terme « **confiance** » **mutuelle** entre les membres revient souvent lorsqu'il s'agit de prendre des décisions.
- ▶ Les projets marquants relèvent du patrimoine : l'obtention du label PAH, les Chemins des Huguenots et « Manades, Je vous aimeuh ! ».

 **Points forts et pistes d'enrichissement**

	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Deux délégations sont spécifiques au territoire (Projet de territoire et Savoir-faire/tradition) : elles traduisent la volonté de créer un territoire commun, et visent à renforcer l'identité locale.</li> <li>- Les délégations sont transversales et pourraient impulser plus de collaborations entre les instances du PETR.</li> <li>- Une relation de confiance s'instaure entre les vice-présidents.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les vice-présidences sans agent dédié à la thématique sont peu sollicitées.</li> <li>- Les Vice-Présidents ne disposent pas de temps dédié à la concertation de leur EPCI en amont des décisions du PETR.</li> </ul>

 **Suggestions/pistes d'améliorations**

- ▶ Faire un point d'information, présenté par les vice-présidents eux-mêmes, sur l'actualité d'une ou deux missions du PETR lors des réunions trimestrielles. Ce suivi régulier des actions impliquerait davantage les Vice-Présidents dans leur propre thématique de délégation.
- ▶ Organiser une réunion tous les deux ans avec les élus des EPCI qui ne siègent pas au PETR, dans le but de les informer sur le rôle du PETR.
- ▶ Favoriser les réflexions transverses, en réunissant plus souvent les Vice-Présidents autour des projets commune (exemple : tourisme / culture / mobilité).
- ▶ Organiser des réunions pour les élus des EPCI en charge d'une même thématique, afin de mutualiser les idées, expériences et attentes et ainsi favoriser des actions plus cohérentes à l'échelle du PETR.
- ▶ Faire correspondre les délégations aux missions ou dispositifs déjà gérés par le PETR en complément des délégations aux thématiques transversales.

### 3. Comités de pilotage

#### Rôle et composition

Chaque mission du PETR Vidourle Camargue dispose d'un comité de pilotage et d'un comité technique préparatoire.

Les comités de pilotage sont des instances où sont présentées les actions menées et projets soutenus sur le territoire du PETR Vidourle Camargue. Lors de ces réunions, différents points de vue et expertises sont échangés afin d'assurer une meilleure adéquation entre ces opérations et la stratégie du territoire.



Pour les missions LEADER et FEAMPA, les comités ont également le rôle d'attribuer des subventions aux projets candidats aux fonds européens.

*Selon les membres des divers comités sondés, leur rôle consiste à participer aux dynamiques territoriales. D'abord, ils s'informent sur les initiatives en cours sur le territoire, puis assistent aux réunions en représentant un territoire, un secteur d'activité ou des enjeux spécifiques. Lors des échanges, les membres ont le sentiment d'apporter leur expertise, leurs connaissances et leur opinion. Ils veillent à ce que les actions menées soient cohérentes avec les besoins locaux et les objectifs préalablement définis.*

Dans cinq des sept comités, le secteur public et le secteur privé coexistent. Les comités CTO/CRTE ne représentent que des élus et le Club des entrepreneurs seulement des acteurs privés, mais partout ailleurs, on retrouve à la fois des agents territoriaux, des élus, des organismes professionnels, des représentants d'entreprises privées et d'associations ainsi que des membres de la société civile. Toutes les parties, publiques ou privées, s'engagent dans une dynamique collective car elles partagent un même attachement au territoire et s'accordent sur les principaux enjeux à relever.

*Les habitants interviewés peuvent se sentir concernés par le développement de leur territoire (attachement à un territoire authentique et beau), certains s'impliquent dans la vie locale, d'autres ne savent pas à qui s'adresser.*

#### Fonctionnement

En moyenne, on compte environ une réunion par trimestre. Le niveau d'engagement et de présence des membres varie d'un comité à l'autre. Il est parfois difficile de mobiliser les élus, qui sont déjà très sollicités par leurs mandats et délégations.

La durée des réunions varie, elle aussi en fonction des comités, entre 1h30 et 2h30 selon les ordres du jour.

*Les membres se montrent très satisfaits tant de la durée que de la pertinence des contenus des réunions. De manière générale, les échanges et débats qui s'y déroulent sont ouverts et approfondis.*

Les avis formulés lors des comités techniques permettent d'éclairer la prise de décision dans les comités de pilotage. À la question de la prise en compte de leur avis individuel de membres dans le cadre des comités ou du Comité Syndical, les réponses sont partagées.

*Les membres estiment qu'une forte, voire très forte, importance est donnée à leurs avis lors des décisions prises au sein de leur comité de pilotage.*

*En revanche, les réponses sont plus partagées lorsqu'il s'agit d'évaluer l'importance accordée aux avis des comités de pilotage dans les décisions prises au sein du Comité Syndical. Autant de membres considèrent être très faiblement prises en compte que de membres estimant l'être très fortement.*

Les agents du PETR ont des réunions mensuelles pour faire le point sur leur mission. Ces réunions permettent à l'équipe de partager de l'information sur les actions en cours et à venir et de se coordonner.

Pour que les objectifs du Projet de territoire puissent être atteints, il semble important que chaque comité ait connaissance des actions/projets réalisés par les autres instances.

*Les membres des comités ont plutôt tendance à se sentir informés des travaux des différentes instances. En revanche, 37 % estiment ne pas collaborer avec les autres instances.*

Lorsqu'on analyse plus en détail les réponses, on constate que les comités de programmation LEADER et de sélection FEAMPA ont davantage le sentiment de collaborer avec les autres instances, contrairement à la majorité des comités de pilotage PAT et CEnotourisme, qui ne partagent pas ce sentiment.

Mise à part, les missions FEAMPA et LEADER pour lesquels le fonctionnement est imposé, les comités ne nécessitent pas de « quorum » car les comités de pilotages sont davantage des instances participatives, sans vote. L'approbation se fait, si nécessaire, en bureau ou en comité syndical.

## SYNTHESE COMITÉS

Différents Comités	7 comités :
	 Comité de Programmation LEADER  Comité de Sélection DLAL FEAMPA  Comité CEnotourisme  Comités Projet Alimentaire Territorial et Pôle Foncier  Correspondant Patrimoine et comité PAH  Comité Contractualisations (CTO/CRTE)  Comité Club des entrepreneurs

### Principaux éléments d'analyses

- ▶ Satisfaction des membres concernant la durée et la pertinence du contenu des réunions.
- ▶ Échanges et débats ouverts et approfondis lors des réunions.
- ▶ Sentiment de participation aux dynamiques territoriales.
- ▶ Présence des membres aux réunions en tant que représentants d'un secteur géographique, d'un secteur d'activité ou porteur d'un engagement social ou environnemental particulier.
- ▶ Contribution des membres par le partage de points de vue, d'expertises et de retours d'expériences.
- ▶ Importance accordée par les membres à la cohérence des actions avec la stratégie territoriale.
- ▶ Sentiment que l'avis de chacun est pris en compte au sein des comités mais doute quant à la prise en considération des travaux des comités de pilotage par le comité syndical.
- ▶ Sentiment d'être bien informé des travaux des autres instances du PETR.
- ▶ Sentiment de ne pas collaborer suffisamment avec les autres instances du PETR.

### Points forts et pistes d'enrichissement

	
<ul style="list-style-type: none"><li>- Engagement conjoint des acteurs publics et privés dans la dynamique territoriale</li><li>- Durée et pertinence du contenu</li><li>- Sentiment d'être bien informé</li><li>- Perception que les avis individuels sont pris en compte au sein des comités</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Mobilisation parfois difficile des élus en raison de leurs indisponibilités</li><li>- Manque de méthodes dans le fonctionnement du PETR pour maintenir un lien continu entre les travaux des comités et les instances décisionnelles</li></ul>

### Suggestions/pistes d'améliorations

- ▶ Organiser des rencontres pour informer chaque comité des travaux des autres, favorisant ainsi les synergies entre les missions en élargissant encore la portée de la conférence des maires.
- ▶ Favoriser l'ouverture des comités de pilotage du PETR aux réseaux régionaux, nationaux et internationaux.

## 4. Conseil de Développement

### Rôle et composition

Le Conseil de Développement (CODEV) Vidourle Camargue est une instance consultative. Sa mission est d'enrichir les politiques publiques grâce à une réflexion collective et indépendante, portée par les habitants et les acteurs locaux.

Le CODEV réunit 20 membres bénévoles, nommés pour un mandat de six ans, issus de milieux variés : économie, culture, environnement, éducation, monde associatif, etc. Chaque intercommunalité membre du PETR dispose de quatre sièges. Ce sont généralement les élu(e)s ou membres du CODEV qui proposent la candidature d'un citoyen. Il peut également arriver qu'un membre de la société civile dépose une candidature spontanément. On observe certaines difficultés à recruter des membres sur le territoire de la CC Terre de Camargue.



Au-delà de sa fonction consultative, le CODEV participe à des instances régionales, comme l'Assemblée des Territoires de la Région Occitanie, et s'implique activement dans les révisions des documents stratégiques locaux, tels que le SCoT ou le projet de territoire.

Par ailleurs, au niveau du PETR, trois membres du CODEV sont désignés et invités systématiquement à participer au Comité Syndical, et deux autres siègent également au comité LEADER.

*Du fait de leur présence dans les instances du PETR, certains membres du CODEV éprouvent un réel sentiment de collaboration, notamment à la suite d'un travail mené par sa commission « Pêche et Aquaculture » en partenariat avec le comité de sélection FEAMPA. Les comptes rendus des Comités Syndicaux ne sont pas toujours transmis à l'ensemble des membres du CODEV, ce qui peut expliquer le sentiment d'être « moyennement » informés par les différentes instances.*

Un règlement intérieur a été rédigé et signé par les membres du CODEV afin de garantir le bon fonctionnement de l'instance. Celui-ci récapitule les missions et les enjeux du Conseil de développement.

*Les missions du Conseil de développement, confiées par le règlement intérieur sont respectées. Cependant, deux d'entre elles sont à améliorer : « informer et sensibiliser la population locale » et « créer une interface avec d'autres CODEV et territoires ».*

En effet, les membres du CODEV présentent leurs conclusions aux élus locaux, mais n'exposent pas encore leurs travaux à la population. La prise de contact avec d'autres CODEV, quant à elle, n'a pas pu être exploitée par manque de temps. Le prochain cycle du CODEV pourrait investir ces aspects de leur mission et enrichir davantage leurs recherches.

### Fonctionnement

Le fonctionnement de l'instance repose sur des réunions plénières trimestrielles qui permettent de faire le point sur les travaux en cours et d'émettre des propositions.

*La fréquence des réunions plénière (4 à 5 fois) convient parfaitement aux membres du CODEV.*

*Dans l'ensemble, les membres sont satisfaits de la durée et du contenu abordé. Ils affirment qu'échanges et débats sont présents lors de ces réunions.*

Le cœur de l'activité du CODEV est mené par ses commissions thématiques, ouvertes à toutes les personnes intéressées, qui abordent des sujets concrets et diversifiés. À ce jour, 8 commissions thématiques ont été ouvertes :

*Les commissions de travail apportent satisfaction aux membres du CODEV. Cependant, certains membres se désengagent en cours de travaux, les plus impliqués se retrouvant parfois peu nombreux pour clôturer le programme de la commission en question.*

Le Conseil de Développement fonctionne principalement en auto-saisine, par conséquent ce sont ses membres qui choisissent librement les thématiques à aborder. Une seule fois au cours du mandat, il est arrivé qu'une agente du PETR impulse la mise en place d'une commission thématique, mais celle-ci avait été préalablement proposée par les membres du CODEV.

Selon l'ANPP, 31 % des Conseils de Développement des PETR ou Pays fonctionnent en auto-saisine, 19 % en saisine, et 50 % combinent ces deux modes de fonctionnement.

*La motivation principale des membres du CODEV réside dans leur désir de s'investir pour leur territoire. La curiosité de découvrir de nouveaux projets, ainsi que la volonté de contribuer en apportant des réponses aux élu(e)s, sont les raisons principales de leur engagement.*

Lorsque les commissions viennent à conclure leurs travaux, il est proposé aux membres du CODEV de les présenter aux conseils communautaires ou aux communes. Cette manière de restituer leurs analyses semble satisfaire et peut donc être dupliquée lors de prochaines présentations. L'organisation en commissions de travail ne sont pas obligatoires et les membres du CODEV pourraient expérimenter d'autres formats.

*Les membres seraient partant pour expérimenter en premier lieu les « partages d'expériences », puis les « visites de projets » et les « cafés citoyens ».*

Etant donnés la forte implication et la grande motivation des membres du CODEV, on peut se demander si la prise en compte des préconisations par les élus jugée « moyenne » ne risque pas de générer la frustration, voire un désengagement de ces représentants de la société civile.

*Les membres du CODEV n'ont pas le sentiment d'être associés à la gouvernance du PETR.*

*Les écoutes territoriales ont décelé un sentiment de manque de fluidité dans les relations entre les représentants des collectivités (notamment les élu.es) et les représentant.es de la société civile. Les enquêtes de terrain ont pourtant permis de rencontrer des personnes sensibles au développement local.*

*Parmi les pistes d'amélioration émises, émerge l'idée d'un PETR animateur d'une mise en réseau des instances et organisations citoyennes, formateur au débat démocratique et mobilisateur autour des enjeux des transitions.*

Offrir à la société civile l'opportunité de travailler sur des sujets qui leur tiennent à cœur, tout en favorisant la collaboration avec les élus, est une méthode qui fonctionne particulièrement bien au sein du Conseil de développement du PETR Vidourle Camargue.

*Le relationnel (travail en équipe, interactions avec les élus et l'équipe du PETR) ainsi que les thématiques abordées (découverte, choix, apport de solutions) ont constitué les principales sources de motivation des membres du Conseil de développement pour poursuivre leur engagement au sein de l'instance.*

### Chiffres clés

-  **20 membres** dont 15 actifs en fin de mandat
-  **8 commissions thématiques** créées
-  **1 vice-président** et 1 agent dédié à la coordination
-  **3 femmes** sur 20 membres dans l'instance
-  **40 % des membres** en activité
-  **3 à 4 réunions plénières** par an
-  **Pas de budget dédié**

#### Principaux éléments d'analyses

- Le CODEV est dynamique et **remplit presque toutes les missions** définies par le règlement intérieur.
- Les **préconisations** des commissions sont **moyennement prises en compte par les élus**, mais davantage par les instances thématiques du PETR Vidourle Camargue.
- Les membres du CODEV ne se sentent **pas pleinement associés** à la gouvernance du PETR.
- La fréquence des réunions plénières (4-5 par an) est jugée satisfaisante par les membres.
- Les durées et contenus des réunions conviennent et favorisent échanges et débats.
- Le **fonctionnement** des commissions de travail est **globalement satisfaisant** pour les membres.
- La motivation principale des membres est leur **engagement au service du territoire**.
- La curiosité de découvrir de nouveaux projets, l'intérêt pour les sujets d'étude choisis et le **désir d'apporter des réponses aux élus** motivent la poursuite de l'engagement.
- Le **travail en équipe, les interactions** avec les élus et les techniciens du PETR sont des sources clés de motivation.

#### Points forts et pistes d'enrichissement

	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fonction consultative et rôle de porte-parole citoyen bien remplis, avec implication dans des instances régionales et locales.</li> <li>- Fort engagement des membres bénévoles issus de milieux variés pour le développement du territoire.</li> <li>- Fonctionnement satisfaisant avec réunions plénières adaptées et commissions thématiques productives et appréciées.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faible interaction directe avec la population locale.</li> <li>- Sentiment d'une prise en compte limitée des préconisations par les élus.</li> <li>- Pas d'intégration complète des membres du CODEV dans la gouvernance du PETR.</li> <li>- Difficulté à mobiliser des membres de la société civile sur certaines intercommunalités.</li> </ul>

#### Suggestions/pistes d'améliorations

- Renforcer la communication et la sensibilisation auprès de la population locale pour mieux faire connaître les travaux du CODEV.
- Envisager de nouveaux formats pour partager les constats et les solutions proposés pour le territoire.
- Améliorer le lien avec les élus pour une meilleure compréhension de la capacité des collectivités à prendre en compte des préconisations formulées par le CODEV.
- Travailler des sujets pour lesquels les agents du PETR peuvent venir en soutien dans le cadre de leurs missions.
- Favoriser une plus grande intégration des membres du CODEV dans la gouvernance du PETR, notamment par un suivi régulier des décisions prises en Comité Syndical.
- Echanger avec d'autres CODEV et territoires pour enrichir les réflexions.
- Rédaction de mandats pour légitimer si nécessaire les entretiens menés par les membres auprès des acteurs locaux.

## 5. Conférence des maires

### Rôle et composition

Instituée par l'article 5741-1 alinéa III du CGCT, la conférence des maires est une instance devant réunir, au minimum une fois par an, les maires des communes du périmètre du PETR autour du projet de territoire.

Depuis sa création en 2019, la conférence des maires du PETR Vidourle Camargue se tient annuellement (excepté en 2020 en raison du confinement). Ce rythme correspond à la pratique majoritaire des PETR : selon l'ANPP, la moitié d'entre eux organisent une conférence annuelle, tandis que 40 % optent pour deux réunions par an.



La politique d'élargissement du public à l'ensemble des élus et techniciens des EPCI membres a entraîné une hausse de la fréquentation lors de ces conférences. Parmi les présents de 2023 à 2025, on dénombre en moyenne 25% de maires, 25% d'élus, le reste étant des agents ou des partenaires privés. Bien que l'ensemble des 5 EPCI soit représenté, la participation des présidents d'EPCI n'est pas systématique.

### Fonctionnement

Initialement « statutaire », la conférence des maires s'est progressivement transformée en une véritable « journée de territoire ». Après l'adoption du projet de territoire, cette instance a pris un rôle principalement informatif, avec la présentation annuelle du bilan des missions confiées au PETR.

*Parmi les enjeux relevés par les écoutes territoriales, apparaissent : le besoin de transparence et de pédagogie pour mieux agir ensemble à tous les niveaux, adopter une vision territoriale, comprendre ce territoire et mettre en réseau à différentes échelles des institutions.*

En 2022, un temps a été dédié à l'exposé des travaux du Conseil de Développement, faisant de la conférence un relai citoyen. Cette démarche a également permis d'élargir le public invité, incluant élus et agents concernés, dans une volonté d'ouvrir davantage le PETR.

Les éditions 2023 et 2024 ont renforcé cette ouverture, en associant d'autres partenaires du territoire. À travers la thématisation des rencontres « ressources en eau » en 2023 et « mobilités » en 2024, la conférence est devenue un espace de réflexion collective, enrichi par des interventions extérieures. En 2024, un fort portage politique a permis d'animer la conférence en amont et en aval, grâce au concours d'une stagiaire.

Enfin, en 2025, la conférence a renoué avec sa fonction de restitution des travaux du PETR et du CODEV, tout en poursuivant la stratégie d'élargissement du public cible.

*Les écoutes territoriales identifient un enjeu de montée en compétence conjointe des institutions et des acteurs du territoire : former des élus mais pas seulement, dialoguer pour apprendre, apprendre à dialoguer, apprendre à coopérer sur les enjeux des transitions.*

*« On arrive comme élu avec l'idée que l'on va pouvoir partager, mais cela paraît impossible. Il y a un intérêt pour se former... »*

*« Pour une démocratie future, il faut rendre obligatoire une formation des élus. On perd du temps. »*

<b>Chiffres clés</b>	 <b>Entre 70 et 100 personnes présentes</b> à chaque conférence  <b>36 % des maires</b> ont participé à la conférence des maires 2025  <b>6 conférences des maires réalisées</b>
----------------------	---

 **Principaux éléments d'analyses**

- ▶ La conférence des maires réunit au moins **une fois par an** les maires du périmètre PETR autour du projet de territoire.
- ▶ Depuis 2019, elle se tient annuellement (sauf en 2020), conforme aux pratiques majoritaires des PETR en France.
- ▶ **L'élargissement du public invité** (élus, agents, partenaires) a augmenté la fréquentation, mais a réduit la part des maires et premiers adjoints présents.
- ▶ De réunion statutaire, la conférence a **évolué vers une « journée de territoire »** ouverte, favorisant échanges et participation élargie.
- ▶ Les thématiques abordées depuis 2019 (projet de territoire et son évaluation, missions du PETR, travaux du CODEV, ressources en eau, mobilités, etc.) reflètent une progression vers une gouvernance plus participative et intégrée.

 **Points forts et pistes d'enrichissement**

	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Régularité avec un rythme annuel conforme aux bonnes pratiques nationales.</li> <li>- Ouverture progressive de la conférence, favorisant la participation élargie et les échanges entre élus, agents et partenaires.</li> <li>- Pertinence pour le territoire des thématiques abordées, favorisant ainsi une gouvernance plus intégrée et participative.</li> <li>- Montée en compétence des acteurs locaux sur les sujets abordés.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Baisse relative de la présence directe des maires et premiers adjoints, malgré l'augmentation de la fréquentation globale.</li> <li>- Besoin d'équilibrer ouverture et représentation des maires pour préserver le rôle politique de l'instance.</li> </ul>

 **Suggestions/pistes d'améliorations**

- ▶ Renforcer la communication ciblée auprès des maires et premiers adjoints pour mieux valoriser leur rôle essentiel lors de la conférence.
- ▶ Adapter le format des rencontres pour faciliter la participation active des maires, notamment en proposant des temps d'échanges plus courts et qui leurs sont dédiés.
- ▶ Différencier la conférence des maires d'une « journée de territoire » pour recentrer l'instance autour des maires selon les besoins de la collectivité.

## 6. Bilan de la partie 1. I. « Analyse de la gouvernance »

### Eléments de réponses aux questions évaluatives de la gouvernance

- ▶ La gouvernance du PETR Vidourle Camargue s'appuie sur une architecture institutionnelle riche, garantissant une représentation équilibrée des cinq EPCI membres et couvrant l'ensemble des communes. L'attribution du nombre de sièges au Comité Syndical, bien que jugée trop importante pour atteindre facilement le quorum, assure une équité territoriale. Le fonctionnement des instances est globalement satisfaisant car la préparation des réunions et la qualité des échanges sont reconnues. Cependant, le taux de participation demeure perfectible.
- ▶ La collaboration entre les différentes instances est réelle mais pourrait être encore renforcée. Les comités de pilotage et le Conseil de Développement apportent une expertise précieuse. La transversalité des délégations au Bureau, les comités associant les sphères publiques et privées, ou encore l'ouverture progressive de la Conférence des maires témoignent d'une volonté d'inclusion et de dialogue au sein du PETR.
- ▶ La gouvernance du PETR favorise la concertation et la co-construction. La participation citoyenne et la communication envers la population locale s'améliorent et méritent d'être poursuivies et renforcées. La structure est perçue comme consensuelle, non politisée et respectueuse de l'intérêt général du territoire. Les efforts pour ouvrir la gouvernance et valoriser les forces vives locales renforcent l'efficacité, la transparence et l'appropriation collective du projet de territoire.

### Suggestions/pistes d'améliorations

- ▶ Continuer d'adapter les fréquences et les formats de réunion (présentiel, distanciel, ateliers thématiques) pour améliorer toujours plus la mobilisation les membres.
- ▶ Favoriser les échanges inter-instances par l'organisation de temps communs réguliers afin de renforcer la cohérence des actions et éviter les cloisonnements.
- ▶ Formaliser les circuits d'informations (remontée des données et préconisation / retours du destinataire sur leur traitement) pour assurer une meilleure coordination entre les différentes instances.
- ▶ Mettre en place un dispositif d'évaluation régulière de la gouvernance, incluant bilans, questionnaires et retours d'expériences pour ajuster en continu les pratiques.

## II. Analyse des ressources et des moyens

La mise en œuvre du projet de territoire du PETR Vidourle Camargue s'appuie sur des moyens humains, financiers et techniques croissants. Entre 2019 et 2024, la structure a connu une évolution significative de ses missions, se traduisant à la fois par l'évolution de ses ressources et par la montée en puissance de projets structurants au service des communes et des intercommunalités membres. Cette période est le reflet d'une gestion active et d'une adaptation constante aux opportunités de financement, notamment européennes, mais aussi à la nécessité de renforcer les outils d'accompagnement. On observe de ce fait une augmentation notable des dépenses et des recettes.

Dans ce contexte, il apparaît essentiel d'analyser la capacité du PETR à maintenir un équilibre budgétaire tout en assurant la pérennité de ses actions. L'examen des ressources humaines, des procédures internes, ainsi que des modalités de coopération avec les partenaires institutionnels, permet d'apprécier la solidité de la structure et son aptitude à répondre aux enjeux du territoire. Cette analyse vise également à identifier les leviers d'amélioration, tant en matière d'organisation que de sécurisation des financements.

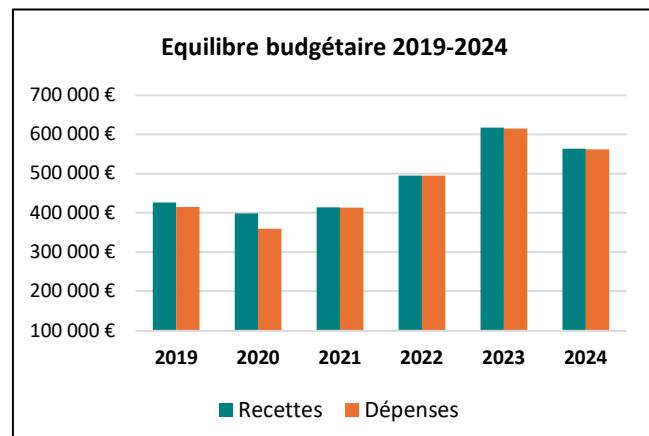
### Questions évaluatives

- Dans quelle mesure la gestion budgétaire du PETR Vidourle Camargue a-t-elle permis de maintenir un équilibre financier tout en accompagnant la montée en charge des projets et des missions ?
- Comment le PETR Vidourle Camargue optimise-t-il la répartition de ses ressources humaines et financières pour répondre à ses missions ?
- Les modalités de coopération et de communication entre le PETR, les EPCI membres et les partenaires institutionnels sont-elles suffisantes pour garantir l'efficacité et la visibilité des actions menées sur le territoire ?

### 1. Analyse financière

#### Analyse budgétaire générale : équilibre budgétaire

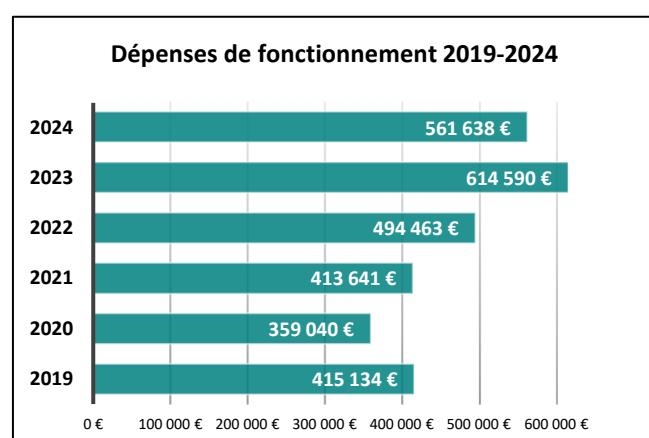
Entre 2019 et 2024, le PETR a su maintenir un équilibre budgétaire et a réussi à dégager un léger excédent chaque année. Sur cette période, une évolution à la hausse des recettes et des dépenses est notable (+35%), se justifiant par des fluctuations de la participation financière de l'Europe selon les projets mis en œuvre et l'augmentation de la cotisation des EPCI membres. L'année 2023 se distingue par le niveau le plus élevé de dépenses et de recettes. Celles-ci sont en grande partie liées au versement auprès de partenaires des subventions européennes pour les projets collaboratifs LEADER « Manades, je vous aimeuuuh ! » et « CoopCarto ».



#### Point sur les dépenses

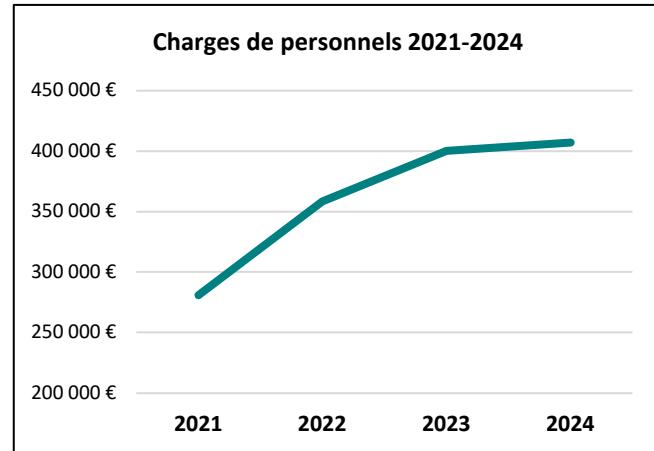
L'augmentation des dépenses entre 2022 et 2023 est liée à une augmentation des charges du personnel (*valorisation salariale, augmentations du point d'indice, retour à temps plein d'un salarié*) et comme dit précédemment au versement de subvention (c'est-à-dire que le PETR en tant chef de file a perçu puis reversé des aides aux partenaires des projets).

**Les charges de personnel** ont représenté en moyenne 70 % des dépenses du PETR entre 2021 et 2024.



Sur cette période, on observe une hausse de la masse salariale de 4,6 points. Cette augmentation s'explique par plusieurs facteurs :

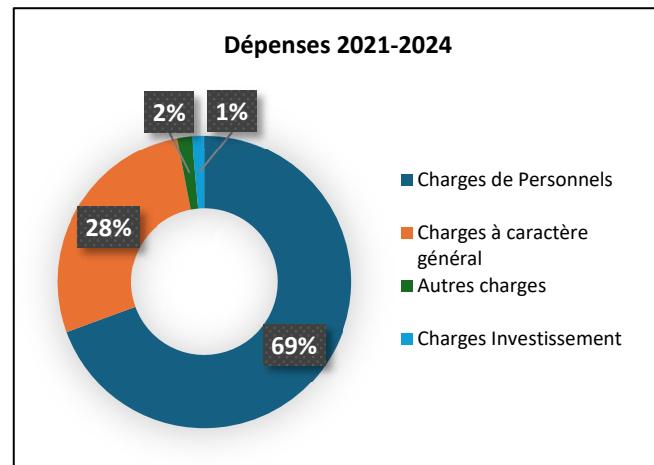
- La valorisation de la masse salariale pour répondre aux besoins de recrutement et de pérennisation des agents en juillet 2021,
- La création de nouveaux postes, notamment pour les missions « Contractualisations » et « Alimentation » fin 2021,
- L'évolution des échelons et l'augmentation du point d'indice en 2022 puis 2023,
- Le passage d'un agent à temps partiel à un temps complet.



**Les charges à caractère général** (frais de déplacement, loyer, projets, etc.) représentent en moyenne 27 % des dépenses entre 2021 et 2024. A titre d'exemple sur l'exercice 2024, 16% du budget ont concerné les frais de structure et 9% le budget alloué aux projets (communication, promotion du label V&D, candidature PAH, défi FAAP).

**Les autres charges** (indemnités, charges sociales, etc.) représentent 2 % des dépenses sur la période 2021-2024 et sont restées stables.

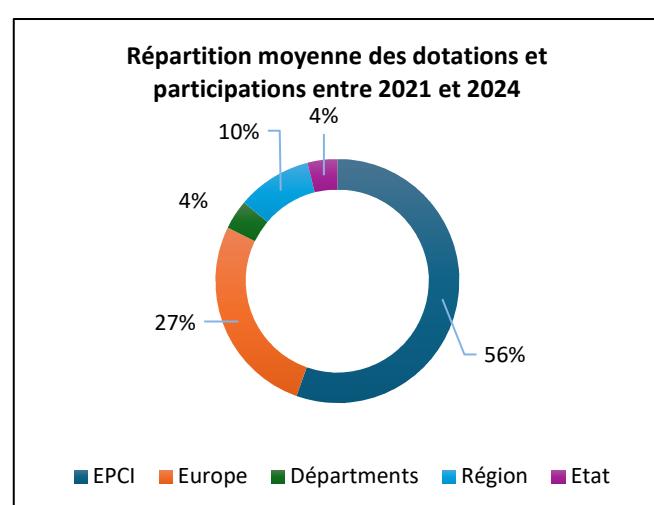
Les dépenses d'investissement, quant à elles, demeurent faibles, inférieures à la moyenne des PETR en France. Le PETR Vidourle Camargue privilégie en effet les dépenses de fonctionnement, telles que celles liées aux personnels, aux frais de structure, ainsi qu'aux projets et à leur valorisation. L'investissement n'étant pas une priorité, son niveau reste contrôlé afin d'éviter une hausse trop importante des amortissements sur la section de fonctionnement.



### Point sur les recettes

Les recettes proviennent principalement des **dotations et participations**, suivies en seconde position par les **produits des services**. Entre 2021 et 2024, les dotations et participations ont augmenté de 188 574,64 € (soit une hausse de 54 %). Toutes les sources de financement (EPCI, départements, Europe, Région, État) ont connu une progression au cours de cette période.

- Les cotisations des EPCI ont augmenté à deux reprises entre 2021 et 2024, constituant ainsi le principal financement du budget de fonctionnement de la structure. En effet, les cotisations des EPCI membres sont passées de 1,50€ à 1,90 € en 2021 puis à 2,10 € en 2024 par an et par habitant (+0,60 €). A noter également, l'intégration d'un nouvel EPCI membre en juillet 2021. Ce montant de cotisation reste inférieur à la moyenne nationale, qui est de 3,98 € par an et par habitant, et à la médiane de 3 € (source ANPP). Cette hausse a été nécessaire pour garantir un équilibre budgétaire.



Ces cotisations représentent en moyenne 274 056 € par an sur la période 2020-2024, soit 56 % des recettes de participations et dotations et environ 52,3 % du total des recettes. Elles financent principalement les charges de personnel et de structure.

- **Les financements européens** représentent en moyenne 26,5 % des recettes de participations et dotation et 24,8 % du total des recettes du PETR. Il s'agit principalement de la participation des dispositifs **LEADER** et **DLAL FEAMPA**, qui financent l'animation du GAL/GALPA, une partie de la mission « **Œnotourisme** » ainsi que d'autres projets ponctuels.
- **La participation de la Région Occitanie** constitue 10,4 % des recettes de participations et donations, avec une contribution moyenne de 49 670 € par an. Cette recette permet de financer par exemple une partie de la mission « **Alimentation et Agriculture** », ainsi qu'une partie de la mission « **DLAL FEAMPA** ». Cette subvention régionale finance également 80% d'un ETP pour la mission « **Contractualisation** ».
- **Les départements du Gard et de l'Hérault** représentent en moyenne 3,7 % des recettes de dotation et participations. Ils contribuent à hauteur de 17 928,50 € en moyenne par an. Cette participation permet de financer une partie de la mission « **Alimentaire et Agriculture** », ainsi que de couvrir les dépenses non éligibles de la mission « **LEADER** ».
- **Les participations de l'État** sont apparues avec un versement exceptionnel en 2021 pour le lancement du Plan alimentaire territorial (PAT). La participation de l'État permet à ce jour de financer une partie de la mission « **Alimentation et Agriculture** », ainsi que la mission « **Pays d'Art et d'Histoire** » jusqu'en 2028. Depuis 2022, la participation est stable, se chiffrant à 25 335 € par an.

A noter également, la ville du Grau-du-Roi qui contribue à hauteur de 10 000 € par an, somme allouée principalement à l'animation du GALPA. Cette contribution stable témoigne de l'engagement constant de la ville pour soutenir les initiatives collectives et territoriales liées à la pêche et à l'aquaculture dont elle bénéficie majoritairement.

Les cotisations des membres du club des entrepreneurs augmentent chaque année. Ces cotisations, considérées comme des prestations de services, étaient en 2022, de 5 800 €, tandis qu'elles ont atteint 9 250 € en 2024. Soit une hausse significative de 59,5 %. Cette augmentation illustre non seulement un intérêt croissant pour les activités du club, mais aussi une volonté des entrepreneurs de renforcer leur soutien aux projets collectifs du PETR, visant à stimuler l'économie locale et la collaboration entre acteurs économiques du territoire.

### Rôle financier du PETR

Les cotisations des EPCI, ainsi que les différentes recettes inscrites au budget, permettent au PETR Vidourle Camargue de financer une ingénierie mutualisée compétente pour la mise en place des missions ainsi que de nombreux projets et actions dans l'intérêt général des EPCI.

C'est grâce à la volonté de faire territoire commun et de mutualiser les ressources financières que le PETR arrive à mobiliser des financements pour développer les dynamiques territoriales. On peut notamment citer des actions liées à l'agriculture, à l'œnotourisme et au patrimoine.

Actuellement, les cotisations annuelles de 2,10 € par habitant permettent de générer environ 15 € de financement pour l'ingénierie et les projets du PETR sur le territoire. Cette relation entre cotisation par habitants et financements octroyé au territoire par l'intermédiaire du PETR démontre un important effet de levier. Cependant, le montant total de subventions obtenues pour le territoire fluctue annuellement.

<b>Chiffres clés</b>	 <b>Budget 2024 à titre d'exemple : 582 413 €</b>  <b>70 % des dépenses consacrées au personnel</b>  <b>15 € de financements générés pour 2,10 € de cotisation/hab.</b>  <b>Effet de levier x 7 pour le territoire</b>
----------------------	---

 **Principaux éléments d'analyses**

- ▶ Grâce à une **augmentation des recettes**, notamment des cotisations des EPCI et des financements publics, le PETR conserve un excédent annuel, garantissant la stabilité de la structure et un **développement de son activité** progressif.
- ▶ L'augmentation de la masse salariale, la création de nouveaux postes et l'augmentation des dépenses de fonctionnement ont permis la mettre en œuvre les **nouveaux projets du PETR** (contrats, PAT, œnotourisme)
- ▶ La priorité donnée aux dépenses de personnel (70 % des charges) montre une **volonté d'investir dans l'ingénierie** pour accompagner les initiatives locales, avec des ajustements répondant aux besoins des salariés (retour à temps plein, hausse du point d'indice, etc.).
- ▶ Si la diversité des financements (EPCI, Europe, Région, État, Département) permet une certaine souplesse, la baisse brutale des contributions européennes en 2024 illustre la dépendance à des soutiens externes parfois instables.
- ▶ Le PETR fonctionne comme un outil de mutualisation efficace et parvient à mobiliser des fonds pour des projets à l'échelle communale ou intercommunale.

 **Points forts et pistes d'enrichissement**

	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Stabilité budgétaire avec excédents annuels malgré la création de nouvelles missions.</li> <li>- Bonne adaptation RH : création de postes ciblés et pilotage de la masse salariale.</li> <li>- Fort effet levier des cotisations EPCI, qui permettent la mobilisation beaucoup d'autres financements publics.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dépendance forte aux subventions pour le fonctionnement.</li> <li>- Une marge de manœuvre faible sur la hausse des cotisations dans le contexte national et international actuel.</li> </ul>

 **Suggestions/pistes d'améliorations**

- ▶ Diversifier les recettes, notamment via des partenariats privés à identifier.
- ▶ Maintenir une veille et vigilance sur les opportunités d'aides au fonctionnement pour pérenniser les missions.

## 2. Analyse des ressources humaines

Au cours de ces cinq dernières années, le personnel du PETR Vidourle Camargue a connu plusieurs changements. En 2020, le PETR comptait 6 salarié(e)s. Pour réduire à 4 en janvier 2021 (postes vacants). Aujourd'hui, la structure compte 9 salarié(e)s. Ces différents changements s'expliquent par la nécessité de créer de nouvelles missions pour répondre aux besoins du territoire. De plus, le PETR a accueilli 9 stagiaires entre 2021 et 2025.

### Composition de l'équipe

Le PETR Vidourle Camargue possède une structure organisationnelle horizontale. Chaque chargé de mission est relié directement au directeur général. Ce système apporte une fluidité dans la communication et une bonne cohésion d'équipe. De plus, elle améliore la flexibilité, l'autonomie, la réactivité dans la prise de décisions et le sentiment de reconnaissance chez les agents.

En 2025, l'équipe est donc composée de 9 agents, 7 sont contractuels et 2 sont fonctionnaires répartis comme suit :

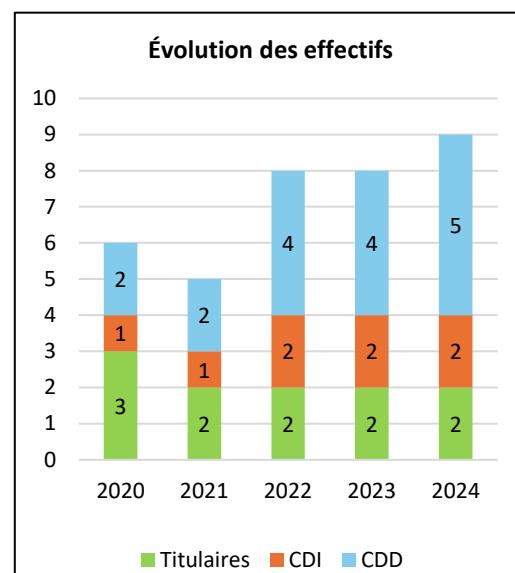
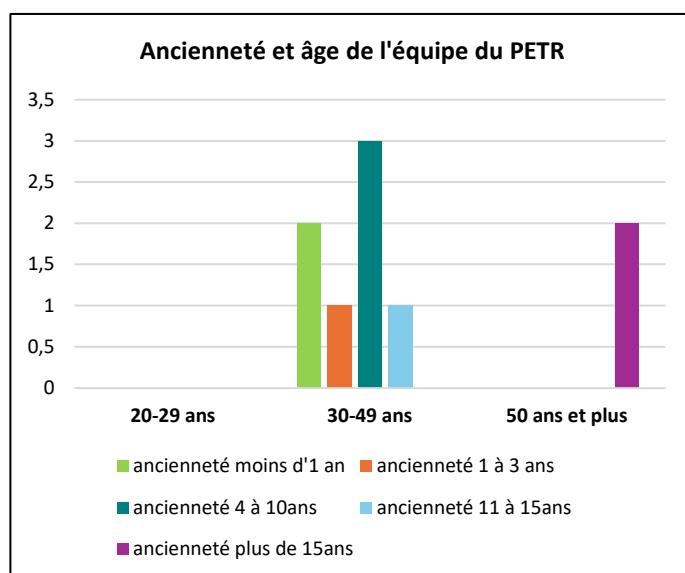
- 1 directeur (CDI, catégorie A),
- 1 secrétaire de direction (Fonctionnaire, catégorie C),
- 1 chargé de mission Ingénierie financière et contractualisations (CDI, catégorie A),
- 1 cheffe de projet Pays d'Art et d'Histoire (Fonctionnaire, catégorie A),
- 1 chargée de mission Alimentation & Agriculture (CDD, catégorie A),
- 2 chargés de mission Animation LEADER (CDI et CDD, catégorie A),
- 1 chargée de mission Animation DLAL FEAMPA (CDD, catégorie A),
- 1 chargée de mission Cœnotourisme (CDD, mi-temps, catégorie B).

### Âge, ancienneté et effectifs

Concernant l'ancienneté et l'âge des agents, on observe que la majorité des membres de l'équipe ont entre 30 et 49 ans et travaillent au PETR depuis plus de 3 ans.

La majorité des agents du PETR (7 agents soit 78%) sont diplômés d'un bac+5. On compte 2 agents (soit 22%) diplômés d'un bac+6/7. Il existe une égalité de traitement entre les hommes et les femmes, tant au niveau des salaires que dans la répartition des postes de cadres.

En 2021, le PETR Vidourle Camargue comptait 4,86 ETP, tandis qu'en 2024, ce chiffre a augmenté pour atteindre 8,3 ETP. La moyenne nationale des PETR/Pays est de 9 ETP (source ANPP). Cette augmentation résulte de l'ouverture ou l'évolution de trois postes à temps plein entre 2021 et 2022 (mission PAT, contractualisation et FEAMPA dissociés). En 2024, un poste de contrat de projet à temps partiel pour la mission œnotourisme a également été ouvert pour remplacer une agente dont la mise à disposition par Gard Tourisme prenait fin en 2020. Durant cette période, la mission a été compensée partiellement par une prestataire et la direction.



<b>Chiffres clés</b>	 <b>9 agents</b> en 2024 (6 femmes et 3 hommes) dont 7 d'emplois de catégorie A  <b>Parité atteinte</b> en 2022  <b>8.3 ETP</b> contre 4.86 ETP en 2021  <b>Plus de 3 ans d'ancienneté</b> en moyenne  <b>7 contractuels / 2 fonctionnaires</b>
----------------------	--

 **Principaux éléments d'analyses**

- ▶ Une majorité de Contrat à Durée Déterminée (CDD) reflet d'une **adaptation perpétuelle des ressources humaines** aux besoins du territoire et un éloignement du cadre d'emploi des profils habituels de la fonction publique.
- ▶ La majorité des agents disposent d'une ancienneté supérieure à trois ans, ce qui leur confère une **expérience suffisante pour assumer pleinement leurs missions**. Toutefois, la maîtrise du réseau professionnel indispensable aux métiers du développement local nécessite toujours un temps d'adaptation lors de la prise de fonction.
- ▶ L'évolution de **postes dédiés à 100% à une mission** unique a permis une montée en compétence des agents.

 **Points forts et pistes d'enrichissement**

	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Adaptation continue : ouverture de postes en lien avec les besoins du territoire (ex : ½ tps oenotourisme).</li> <li>- Souplesse organisationnelle avec une structure horizontale permettant d'être réactif dans l'action et fluide dans les décisions.</li> <li>- Évolution positive de l'effectif qui tend à se stabiliser.</li> <li>- Faible ancienneté au sein de la structure compensée par des profils expérimentés et compétents sur les postes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Taux élevé de contractuels lié à la dépendance aux financements extérieurs qui se traduit par une plus grande précarité de l'emploi.</li> <li>- Le recours à la formation n'est pas toujours mobilisé, d'autant que l'offre standard proposée n'est pas toujours adaptée aux besoins d'une structure comme un PETR et aux spécificités de ses missions.</li> </ul>

 **Suggestions/pistes d'améliorations**

- ▶ Renforcer l'attractivité RH par des partenariats adaptés avec les centres de formations.
- ▶ Maintenir les évaluations professionnelles annuelles et les réunions de services hebdomadaires pour identifier les besoins et les priorités.



La prestation de l'agence Ecomnews a constitué depuis 2022 un atout majeur. Il a permis la production et la diffusion régulière de contenus vidéos de qualité, avec notamment quatre reportages réalisés chaque année, largement partagés en ligne. Ces vidéos diffusées sur Youtube contribuent à illustrer les actions menées et à incarner les messages portés par le PETR. Ces vidéos recensent environ 1000 vues en moyenne.

Par ailleurs, les services du PETR rédigent chaque mois des articles thématiques par mission. Ces articles sont ensuite transmis aux communes et aux EPCI du territoire afin d'être repris dans les bulletins municipaux ou intercommunaux. Ce travail contribue à diffuser les informations au plus près des habitants et à valoriser les actions menées localement.

Les messages diffusés, tant dans la presse que sur les canaux numériques, sont alignés avec les axes du projet de territoire 2021–2026 : transition écologique, développement économique local, mobilité durable, inclusion citoyenne, patrimoine et alimentation. Cette cohérence concourt à affirmer l'identité du PETR agissant localement dans multiples domaines et capable de fédérer autour de projets collectifs. Ce travail progressif de communication a permis au PETR Vidourle Camargue de renforcer sa notoriété et sa légitimité. Il apparaît désormais comme un interlocuteur reconnu pour les porteurs de projets publics, privés ou associatifs.

### Conventions et partenariats de projets

Depuis 2021, le PETR Vidourle Camargue a su construire une véritable stratégie de coopération, en cohérence avec les axes du projet de territoire : développement économique, valorisation patrimoniale, transition écologique, ingénierie territoriale et animation des politiques européennes. Ces conventions pour la plupart pluriannuelles traduisent une gouvernance ouverte, fondée sur la co-construction avec une grande diversité d'acteurs publics et privés. Le PETR s'affirme ainsi comme un acteur capable de mobiliser les ressources et expertises nécessaires au territoire.



Partenaires	Objet	Signée le
État	Mise en œuvre du Contrat pour la Réussite de la Transition Ecologique (CRTE) 2021-2027	17/12/2021
Asso chemin des huguenots / Gard Tourisme	Mise en place de la portion sud Gard du chemin des huguenots	28/02/2022
Partenariat ENEDIS pour CRTE	Mise à disposition des données ENEDIS	23/06/2022
5 EPCI membres du PETR	Mise en œuvre du projet de territoire	14/09/2022
Partenariat FEAMPA avec la Région	Mise en œuvre du DLAL FEAMPA	02/01/2023
Partenariat FEAMPA avec Le Grau du Roi		23/02/2023
Région Occitanie	Mise en œuvre de l'Approche Territorial Intégrée 2021-2027 dans le cadre du FEDER	15/06/2023
Partenariat plan d'actions CRTLO	Mise en œuvre d'actions oenotouristiques	16/06/2023
Hérault et Gard Tourisme/CIVL	Utilisation de la marque Vignobles et découvertes	16/06/2023
Région Occitanie	Valorisation de l'inventaire régionale pour la connaissance du patrimoine	13/09/2023
Région Occitanie	Mise en œuvre du Contrat Territorial Occitanie 2022-2028 et de la politique Bourg-Centre Occitanie (14 communes signataires)	14/09/2023
Leader France/ANPP	Adhésions aux réseaux nationaux	Délib n°2023-12-533
État	Mise en œuvre des ORT dans le cadre du programme Petites Villes de Demain (CCPS, CCTC, Ville de Vauvert)	25/07/2023 03/06/2024 19/12/2024
Région Occitanie	Mise en œuvre du dispositif LEADER 2023-2027	02/04/2024
CD30 PAT	Mise en œuvre du Plan Alimentaire Territoriale	16/10/2024
CC RVV	Mise à disposition de la plateforme SIG	01/01/2025

CAUE/EPCI 30	Animation de l'espace conseil France Rénov'	28/01/2025
Etat PAH	Convention décennale PAH	28/04/2025
CCI 30 et 34	Animation du club des entrepreneurs	16/05/2025
BRL	Mise à disposition de données	23/06/2025

## Place, rôle et perception du PETR Vidourle Camargue

Le PETR Vidourle Camargue joue un rôle stratégique dans la structuration et le développement du territoire. Voici une analyse détaillée de son fonctionnement collaboratif, des apports du PETR, de sa perception par les acteurs locaux, ainsi que des défis à relever pour renforcer son impact.

### Facteurs facilitant la collaboration

- **Ressources internes** : Les ressources humaines du PETR sont unanimement considérées comme un atout majeur. La compétence et la disponibilité des agents sont particulièrement mises en avant, comme étant essentielles au bon fonctionnement de la dynamique collaborative. Les techniciens du PETR sont perçus comme moteurs dans la mise en œuvre des projets. Leur capacité à accompagner les collectivités et acteurs privés est un élément-clés qui facilite les initiatives locales.
- **Culture partenariale** : Une culture de travail collaboratif est présente au sein du PETR. Elle permet de créer une dynamique de coopération entre les différents acteurs en Vidourle Camargue, mais aussi vers d'autres territoires. De plus, la stabilité du personnel favorise la solidité des collaborations. Le fait que le siège du PETR et la plupart des réunions se tiennent en un point central, à moins de 30 minutes des communes, contribue également à la proximité des relations partenariales et à une meilleure assiduité des membres des comités.
- **Intérêts communs** : Les témoignages indiquent que la collaboration au sein du PETR repose toujours sur des opérations qui relèvent d'intérêts communs. Toutefois, l'ensemble des 50 communes du PETR n'est pas homogène et compte certaines particularités locales qui freinent le consensus. Cela souligne l'importance pour le PETR de maintenir une communication ouverte à toutes les parties prenantes et une volonté forte de dépasser ces obstacles.



### Les apports facilitateurs du PETR Vidourle Camargue

- **Conseils et accompagnement** : Le PETR joue un rôle consultatif et tactique auprès des EPCI et leurs communes en offrant des conseils, une aide à la décision et un accompagnement dans le montage et réalisation de projet. Par exemple, il intervient pour la création d'un commerce multiservice communal ou la mise en place de mécénat pour la rénovation d'un édifice. Cet accompagnement est d'autant plus apprécié par les plus petites communes qui ont peu de moyens humains ou pour les projets très spécifiques et complexes qui sortent des activités habituelles de la collectivité.
- **Animation territoriale** : L'animation territoriale est un facteur déterminant dans la réussite des projets menés par le PETR puisque toutes ses actions sont partenariales. Les témoignages révèlent la qualité de cette animation indispensable pour fédérer. Certains membres soulignent cependant que des rencontres plus régulières et donc plus de temps agents seraient nécessaires aux collaborations déjà en cours. Il est également suggéré de rendre ce savoir-faire d'animateur plus visible et accessible en utilisant les outils de communication pour faire écho des temps forts, des groupes de travail ou les conférences organisées. Pour cela, le PETR met en place chaque



année une tournée des 50 communes pour recueillir les besoins des élus et y répondre. L'organisation du « Joli Mois de l'Europe » propose un temps de restitution des projets financés en Vidourle Camargue. En provoquant la rencontre entre les porteurs de projets et les élus, ces animations stimulent la mutualisation des initiatives ou l'essaimage des bonnes pratiques.

- **Aides et ingénierie financières :** L'accès aux aides financières et à l'ingénierie est un autre apport majeur du PETR. Il joue un rôle central dans la mobilisation de fonds, tels que les subventions européennes FEADER/LEADER, FEAMPA et FEDER. Cet aspect est essentiel pour les collectivités locales, les associations et les entreprises qui bénéficient de son expertise dans la recherche et la gestion de financements.
- **Mise en réseau :** Le PETR fonctionne également comme un facilitateur de mise en réseau, en réunissant les différents acteurs du territoire. Cet aspect est crucial pour créer des synergies entre des initiatives isolées. L'accompagnement d'un projet ponctuel de sensibilisation à l'écologie, à force de connexions amenées par le PETR, aboutit à un collectif citoyen pérenne. Ou encore une initiative locale autour de la pierre sèche est soutenue par le PETR et mise en contact avec des homologues d'Occitanie pour envisager une coopération régionale. Au-delà du partage d'informations et de connaissances qu'apporte l'animation du PETR, la création ou le soutien de réseaux locaux et intercommunaux est essentiel à l'émergence des idées, à la prise de décisions justes et à la coordination des efforts de chacun. Cependant, certaines personnes interrogées estiment qu'il est nécessaire de renforcer encore la coordination entre les structures en Vidourle Camargue.



Que l'objet des échanges porte sur du conseil, de l'ingénierie ou encore de la mise en réseau, les agents du PETR répondent aux demandes de leurs interlocuteurs avec beaucoup de professionnalisme.

*Les membres interpellent occasionnellement avec les agents du PETR. Ils décrivent la qualité de leurs échanges comme bonne voir très bonne. Les membres du Bureau sont aussi satisfaits des réponses données par les techniciens lorsqu'ils expriment une interrogation.*

### Perceptions du PETR Vidourle Camargue

- **Reconnaissance des élus :**

*D'après les enquêtes, le PETR est bien identifié par les élus des EPCI et des communes. Ils reconnaissent l'importance de son rôle dans le développement local.*

Le PETR est surtout reconnu par les élus pour sa gestion de fonds européens tels que les dispositifs LEADER, FEAMPA ou encore l'ATI FEDER. Cependant, cette reconnaissance n'est pas systématiquement partagée au sein des conseils municipaux et l'information gravite principalement dans l'entourage directe des acteurs déjà impliqués dans les projets soutenus par le PETR.

- **Méconnaissance par la population :**

*On note une méconnaissance du PETR par la population du territoire. Certains suggèrent que l'utilisation du terme « Pays » aurait peut-être facilité l'identification de la structure par la population.*

Malgré son rôle clé dans le développement des projets locaux, une majorité des témoignages indique que le grand public ignore son existence et ses actions. De plus, l'utilisation de l'acronyme P.E.T.R. ne renvoie pas à une image claire ou compréhensible.

Le PETR Vidourle Camargue dispose de plusieurs atouts pour favoriser une dynamique collaborative sur son territoire, notamment ses capacités internes et son rôle de catalyseur. La visibilité auprès du grand public gagnerait à être améliorée pour mettre en évidence le portage du PETR par les élus et l'impact de leurs décisions dans le quotidien des habitants. En ce sens, le PETR rédige tous les mois des articles « d'actualités » pour diffusion dans les bulletins communaux et intercommunaux. Ces articles sont régulièrement repris.

<b>Chiffres clés</b>	<p><b>Communication annuelle</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li> <b>10 à 25 articles par an dans les médias locaux</b></li> <li> <b>1 300 abonnés sur Facebook</b></li> <li> <b>780 abonnés sur LinkedIn</b></li> <li> <b>4 reportages vidéo par an</b> produits avec Ecomnews</li> </ul> <p><b>Animation territoriale (exemple de l'année 2024)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li> <b>3 labels/marques</b> (Vignobles &amp; Découvertes, Pays d'Art et d'Histoire et Plan Alimentaire Territorial)</li> <li> <b>13 conventions</b> partenariales</li> <li> <b>35 séances des instances du PETR</b></li> <li> <b>55 rencontres avec les communes et EPCI</b></li> <li> <b>15 réunions/rendez-vous du club des entrepreneurs</b></li> <li> <b>10 réunions supra PETR</b> (Réseaux gardois/héraultais, régionaux, nationaux)</li> <li> <b>8 journées thématiques</b> organisées (ex : Joli Mois de l'Europe, Mois de l'ESS, ...)</li> </ul>
----------------------	---

 **Principaux éléments d'analyses**

- ▶ Le PETR a renforcé sa visibilité avec une **couverture médiatique accrue**.
- ▶ Le site web et les réseaux sociaux sont des outils en développement mais ne sont pas les plus utilisés par les membres délégués au PETR.
- ▶ Le PETR est **reconnu comme un facilitateur de projets** locaux et un animateur de territoire.
- ▶ Des **nombreuses conventions** et des partenariats sont signés à différentes échelles.
- ▶ La population locale reste globalement ignorante des actions du PETR.

 **Points forts et pistes d'enrichissement**

	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Progression notable de la couverture et des outils numériques.</li> <li>- L'ingénierie du PETR est perçue comme un moteur essentiel pour la mise en œuvre des projets.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La majorité des habitants ignorent l'existence du PETR et ses actions.</li> <li>- Pour améliorer encore la collaboration entre les EPCI et avec le PETR, il est nécessaire de travailler à un partage d'informations plus fluide.</li> </ul>

 **Suggestions/pistes d'améliorations**

- ▶ Poursuivre les actions de communication auprès des communes et des EPCI.
- ▶ Dynamiser la collaboration en organisant des ateliers de concertation et des réunions régulières avec les élus pour renforcer leur engagement au sein du PETR.
- ▶ Maintenir un lien renforcé entre communes et EPCI pour créer des opportunités de projets mutualisés.
- ▶ Intensifier l'animation territoriale grâce à une présence accrue des agents du PETR sur le terrain et dans les réseaux locaux.

#### 4. Bilan de la partie 1. II. « Analyse des ressources et des moyens »

##### Eléments de réponses aux questions évaluatives sur l'analyse des ressources et des moyens

- ▶ Le PETR Vidourle Camargue a su accompagner l'évolution croissante de ses missions et le développement de nouveaux projets grâce à une gestion budgétaire rigoureuse. L'augmentation des recettes, notamment via la hausse des cotisations des EPCI (qui assurent 50% du fonctionnement de la structure) et la mobilisation de financements publics (Europe, Région, État/Département), a permis de soutenir la hausse des dépenses (principalement salariales) tout en maintenant un excédent annuel. Cette gestion active a absorbé les fluctuations de financements européens et assure la continuité des actions.
- ▶ La répartition des ressources est adaptée à la diversité des missions du PETR. L'organisation horizontale et l'augmentation des effectifs (de 4,86 à 8,3 ETP) ont permis de répondre aux besoins croissants du territoire. L'investissement prioritaire dans l'ingénierie (70 % des dépenses) garantit un accompagnement de qualité pour les porteurs de projets locaux. Toutefois, la forte proportion de contractuels et la faible ancienneté des agents demandent un effort permanent de fidélisation et de formation pour maintenir les compétences à long terme.
- ▶ Le PETR bénéficie d'une reconnaissance institutionnelle et multiplie les conventions et partenariats pour mutualiser les ressources et porter des projets structurants (mobilité, patrimoine, économie, transition écologique). Cependant, la circulation de l'information entre EPCI peut être renforcée.
- ▶ Le PETR s'appuie sur un mix de financements publics (cotisations EPCI, fonds européens, Région, État, Départements). Cette diversification offre une certaine résilience, mais la dépendance aux subventions et la volatilité des financements européens exposent la structure à des risques en cas de baisse de subventions. L'équilibre budgétaire est donc fragile et nécessite une veille constante et l'exploration de nouvelles sources de financement.

##### Suggestions/pistes d'améliorations

- ▶ Diversifier les sources de financement en établissant de nouveaux partenariats privés, en répondant à des appels à projets innovants et en explorant le mécénat pour réduire la dépendance aux financements publics traditionnels et ainsi sécuriser les moyens d'action.
- ▶ Stabiliser les ressources humaines en investissant dans la formation continue et la montée en compétences pour limiter le turnover et renforcer l'expertise interne.
- ▶ Renforcer la communication et la visibilité auprès du grand public en simplifiant les messages institutionnels, en multipliant les supports de communication (événements, campagnes locales, supports numériques) et en mettant en valeur l'impact concret des projets.
- ▶ Poursuivre l'échange d'informations entre les 5 EPCI par le biais d'outils collaboratifs et de procédures formalisées de communication afin de faciliter l'échange d'expériences et les dynamiques collective.

## PARTIE 2. ANALYSE STRATEGIQUE

### I. Analyse Projet de Territoire

Le Projet de Territoire du PETR Vidourle Camargue constitue une vision stratégique et collective du territoire, essentielle pour orienter le développement et l'action publique à l'échelle intercommunale. Élaboré dans un esprit de concertation en 2019, puis mise à jour en 2021, il reflète la volonté des élus, des techniciens, des acteurs socio-économiques et des habitants de porter une conception partagée et cohérente de leur avenir.

Ce document cadre, structuré autour de trois défis majeurs – cadre de vie, développement économique durable et cohésion sociale – a pour ambition de concilier valorisation des ressources locales, enjeux environnementaux et qualité de vie des habitants. Sa révision en 2021 a permis d'intégrer de nouveaux axes prioritaires, tels que la promotion des mobilités douces, le soutien à l'économie sociale et solidaire, la diversification agricole et la participation des nouveaux habitants à la vie locale, tout en tenant compte d'évolutions socio-économiques préoccupantes comme la hausse du taux de pauvreté.

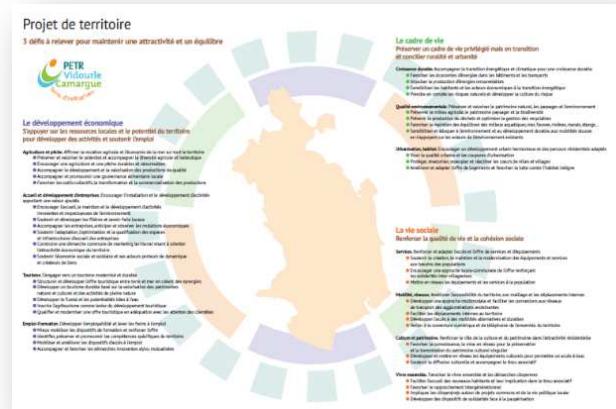
La stratégie du Projet de Territoire est mise en œuvre et suivi grâce à une organisation partagée : Bureau et

Comité Syndical, Conseil de Développement, Conférence des maires et équipes techniques du PETR et des EPCI, qui veillent ensemble à sa déclinaison opérationnelle et à son adaptation continue aux besoins émergents. Véritable document transversal, il se positionne à la fois comme feuille de route stratégique et levier d'accès à des financements et programmes structurants pour le territoire.

Cette partie se propose d'analyser la genèse, les orientations et la mise en œuvre du Projet de Territoire afin d'évaluer dans quelle mesure il parvient à fédérer les acteurs locaux, à répondre aux défis et à soutenir un développement durable et inclusif en Vidourle Camargue. L'analyse mettra en évidence les points forts du dispositif actuel, mais aussi les limites ou marges d'amélioration pour renforcer son appropriation et son efficacité.

#### Questions évaluatives

- Dans quelle mesure les opérations financées ou animées par le PETR (notamment via LEADER, le PAT, le PAH, l'œnotourisme...) ont-ils permis de répondre concrètement aux défis et orientations définis dans le projet de territoire (2021–2027) ?
- Les dispositifs d'animation favorisent-ils une appropriation partagée et active du projet de territoire ?



## 1. Cadre du projet de Territoire

### Définition de la stratégie

Lors de la rédaction du Projet de Territoire en 2019, le PETR a fait appel à un bureau d'études externe. En 2021, la mise à jour du document a été réalisée en interne avec l'aide des agents et l'appui d'un stagiaire. Cette réactualisation était motivée par le lancement d'un nouveau cycle 2021-2027 pour les dispositifs LEADER, FEAMPA et la contractualisation avec l'Etat et la Région. La méthodologie pour ces deux phases a été la même :

- Réalisation d'un diagnostic de territoire afin de présenter ses atouts, faiblesses, opportunités et menaces.
- Partage et hiérarchisation des objectifs par les élu(e)s, partenaires institutionnels et la société civile.

En 2019, la co-construction de la ligne stratégique du PETR a reposée sur quatre groupes de travail :

- Le Bureau et le Comité syndical qui ont suivi et validé les travaux ;
- Le Comité de suivi, élargi aux membres du Conseil de développement, qui a participé aux ateliers ;
- Les élus municipaux qui ont répondu à l'enquête sur la stratégie ;
- L'équipe technique du PETR et le cabinet d'études qui ont proposé la méthodologie et rédigé le document final.

En 2021, au moment du renouvellement de la stratégie, la démarche de concertation fut encore plus poussée. En mai, les partenaires publics et privés, institutionnels et société civile ont tout d'abord approuvé la réactualisation du diagnostic, élaboré principalement à partir de données quantitatives (INSEE, Observatoire des territoires, Pôle Emploi, CCI, etc.), ainsi que de programmes prospectifs (OPAH, PCAET, SCOT, projets des 5 intercommunalités). Sur la base des connaissances de ce diagnostic, les partenaires ont pu identifier les atouts et les faiblesses de Vidourle Camargue.

Un atelier organisé en juin 2021 a défini les axes stratégiques grâce au recueil d'informations qualitatives issues d'entretiens individuels et d'ateliers de concertation réalisés les semaines précédentes.

L'ensemble des participants ont ainsi pu identifier :

- 22 thèmes préexistants au sein du Projet de Territoire de 2019 et confirmés par cette nouvelle concertation (ex : éducation à l'environnement, amélioration des logements, la gouvernance alimentaire locale) ;
- 7 axes nouveaux détaillés plus bas ;
- 17 axes collectivement qualifiés de prioritaires.



Bien que chaque intercommunalité du territoire présente des problématiques spécifiques, des enjeux communs ont émergés : agriculture, traditions, gestion des intempéries, mobilités, etc. Ces problématiques ont été structurées autour de **trois défis principaux** :

- **Cadre de vie** : préserver le caractère et l'identité du territoire tout en conciliant ruralité et urbanité ;
- **Développement économique** : promouvoir un développement durable à partir des ressources et dynamiques locales ;
- **Vie sociale** : maintenir et renforcer la cohésion sociale et la qualité de vie des habitants.

Ces « défis » s'accompagnent « d'orientations », déclinées plus en détail sous forme « d'objectifs » partagés par les cinq intercommunalités.

### Adaptation et validation de la stratégie

Entre 2019 et 2021, le Projet de Territoire du PETR Vidourle Camargue a donc connu plusieurs ajustements. La notion de mobilités douces a été intégrée comme un levier de préservation environnementale, alors qu'elle était précédemment limitée aux actions de qualité de vie des habitants. Des données chiffrées ont également été ajoutées afin de justifier le besoin d'amélioration de l'offre de logement, notamment lutter contre l'habitat indigne.

Le territoire a exprimé sa volonté de soutenir le développement de projets liés à l'Économie Sociale et Solidaire (ESS), considérée comme un vecteur de développement économique respectueux des enjeux environnementaux et

sociétaux. Le territoire a ainsi souhaité accompagner les entreprises de l'ESS. Par ailleurs, l'accompagnement à la diversification des exploitations agricoles et aux initiatives agricoles collectives est devenu un nouvel axe stratégique.

Le projet vise désormais à favoriser l'implication des nouveaux habitants dans le tissu associatif et la vie citoyenne locale, en réponse à la baisse de l'implication des habitants dans la vie de village et à la défiance des citoyens envers les politiques publiques. Enfin, face à une paupérisation croissante – le taux de pauvreté s'élevant à 15,28 % sur le territoire Vidourle Camargue, supérieur à la moyenne nationale de 14,7 %, avec six communes dépassant ce taux – les cinq intercommunalités ont souhaité renforcer les dispositifs de solidarité en faveur des habitants.

Pour accompagner ces évolutions, deux nouvelles vice-présidences ont été créées au sein du Bureau du PETR Vidourle Camargue :

- Un vice-président chargé de la mobilité, des interconnexions et de la coopération entre territoires ;
- Un vice-président chargé du Projet Alimentaire Territorial (PAT) et du soutien à la ruralité.

Ces vice-présidences ont permis de suivre les thématiques associées tout au long du mandat, en assurant la mise en œuvre opérationnelle des priorités définies.

*Les membres du Bureau, du Comité Syndical, du Conseil de Développement (CODEV) et des différents comités partagent une même vision du Projet de Territoire : ils le considèrent comme un document de référence, dénominateur commun des stratégiques portées par les cinq intercommunalités. Selon elles, il propose une vision commune et cohérente du développement du territoire à long terme.*

*Le Comité Syndical souligne également que ce document permet d'accéder à des contrats de financement et à des programmes de développement local. De leur côté, les membres des divers comités insistent sur sa dimension stratégique, en tant qu'outil de structuration des initiatives menées sur le territoire.*

Le projet de territoire a été validé par le Comité Syndical, chaque EPCI, le Conseil de développement et la Conférence des maires.

Pour sa mise en œuvre, une convention territoriale précise les missions confiées au PETR par les EPCI membres, leur durée, leur périmètre, leurs conditions financières et les moyens mis à disposition.

La mise en œuvre du projet de territoire fait l'objet d'un rapport annuel transmis à la Conférence des maires, au Conseil de développement territorial et aux EPCI, garantissant un suivi transparent des actions engagées.

Conformément à la Loi MAPTAM (2014), ce document est révisé obligatoirement dans les douze mois suivant le renouvellement général des conseils communautaires des EPCI qui composent le PETR Vidourle Camargue.

### Principaux éléments d'analyses

- ▶ L'architecture en trois défis communs (cadre de vie, développement économique durable, cohésion sociale) a fédéré les EPCI autour d'une vision partagée tout en prenant en compte leurs spécificités.
- ▶ Le Projet de Territoire est perçu par les instances locales comme un outil stratégique de référence qui oriente les actions menées et facilite l'accès aux financements.

## 2. Analyse des missions

### Cadre de la convention territoriale

La convention territoriale entre le PETR Vidourle Camargue et les EPCI membres constitue le cadre formel de leur coopération. Elle organise la mise en œuvre du projet de territoire, élaboré collectivement, en précisant les missions confiées au PETR, les modalités d'action, de financement et de suivi.

Ce document engage le PETR à coordonner, animer et soutenir des actions structurantes pour le développement local, en cohérence avec les politiques publiques et les enjeux partagés (cadre de vie, développement économique, cohésion sociale). Les EPCI, de leur côté, s'engagent à appuyer le PETR dans ses missions.



La convention permet ainsi de mutualiser les moyens, de mobiliser des financements et d'assurer la cohérence des projets portés à l'échelle du territoire. Elle garantit un pilotage collectif au service d'un développement équilibré et durable.

Plus précisément, cette convention territoriale reconnaît les missions suivantes comme d'intérêt collectif à mener à l'échelle des 5 EPCI :

- Veille juridique et administrative sur les financements (Pacte territoriale, DETR/FNADT/DSIL thématique, etc.),
- Contractualisation avec l'Etat (CRTE 2021-26), et avec la Région (contrat territorial 2022-27, dispositif « Bourg-centres ») selon les périmètres retenus,
- Mise en œuvre des dispositifs européens LEADER, FEDER/FSE et DLAL FEAMPA,
- Mission Tourisme,
- Mission Patrimoine,
- Animation du club des entrepreneurs,
- Projet Alimentaire Territorial

Ainsi, pour accompagner les habitants dans la rénovation énergétique de leurs habitations, le PETR a été contacté par le CAUE 30 pour mettre en relation avec les EPCI et l'Espace conseil France Rénov Sud Gard.

Au-delà des missions des agents du PETR, les moyens humains sont confortés par le Conseil de développement, composé d'acteurs économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques et culturels, qui sur saisine du PETR, accompagnent les réflexions, participent au suivi et à l'évaluation du projet de territoire.

La convention territoriale est l'outil qui transforme la vision stratégique du projet de territoire en actions concrètes, coordonnées et évaluées.

### Perception du document

La Convention Territoriale reste marginale dans les représentations des élus du bureau syndical. Ils n'ont pas connaissance de ses détails car il s'agit d'un document administratif à l'usage des services. Cette convention trouve une traduction directe dans les actions menées par les agents, ce qui témoigne d'une mise en œuvre effective mais peu visible politiquement.

*« J'en ai entendu parler, mais je ne pourrais pas vous dire ce qu'il y a dedans. », « La convention se traduit dans les actions concrètes menées par les agents du PETR. »*

Les élus ont une vision claire des missions du PETR et les jugent pertinentes. Elles sont perçues comme conformes au Projet de Territoire, même si certains reconnaissent ne pas en suivre tous les détails. L'adhésion aux orientations générales semble acquise, ce qui conforte la légitimité des actions engagées par la structure.

*« Toutes les missions du PETR, pour moi, sont en lien avec le projet de territoire. », « Si on les a votées, c'est qu'elles ont du sens. »*

Dans chaque « orientation » du Projet de Territoire, des « objectifs » sont mis en œuvre soit directement par le PETR, (ex : mission sur l'agriculture et l'alimentation), soit par les EPCI, démontrant ainsi la capacité des acteurs locaux à traduire la stratégie en solutions opérationnelles.

Plusieurs élus expriment un besoin de retour plus fréquent sur ces mises en œuvre. En l'absence de bilans ou de tableaux de bord, il devient difficile pour eux d'évaluer au cours de l'année les avancées, d'en mesurer les effets ou de faire évoluer la stratégie. Cela limite l'appropriation politique et la capacité des élus à porter l'action du PETR sur le long terme.

*« Je n'ai pas eu de retour depuis le lancement du projet de territoire », « On devrait avoir un point régulier sur ce qu'on a accompli. »*



#### … Principales analyses

- ▶ L'appropriation du Projet de territoire a été favorisée par les temps de concertation lors de sa révision de 2021 et par la création de nouvelles vice-présidences.
- ▶ La convention territoriale est un document réglementaire peu utilisé car toute modification serait très contraignante (délibération à l'unanimité des 5 EPCI pour son application).
- ▶ Les missions du PETR sont largement perçues comme utiles, cohérentes avec le Projet de territoire, et efficaces quant au soutien des élus et de leurs projets, notamment via l'expertise technique et l'accès aux financements.
- ▶ Il persiste une demande claire de meilleure coordination et de suivi des actions engagées au-delà du rapport d'activité annuel.

### Description des missions thématiques

Le PETR Vidourle Camargue s'appuie sur son Projet de Territoire applicable à la période 2020-2026 autour de défis transversaux – cadre de vie, développement économique, cohésion sociale. Pour définir les missions confiées au PETR, une convention territoriale a été signée avec les EPCI, le Département, la Région et l'État.

Afin de juger de l'adéquation entre chaque mission du PETR et les objectifs inscrits dans le Projet de Territoire, il est tout d'abord indispensable de décrire chacune de ces missions.

Mission Contractualisations	 1 agent
<p>Le PETR Vidourle Camargue assure un rôle central de coordination des financements publics pour les projets du territoire. Il mobilise notamment les dispositifs de l'État (Contrat de relance et de transition écologique – CRTE) et de la Région Occitanie (Contrat territorial Occitanie). Ces contractualisations sont des outils stratégiques qui permettent de faire vivre le Projet de Territoire en orientant les financements vers les priorités locales.</p> <p>L'action de l'agent en charge comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Le recensement régulier (au fil de l'eau et annuel) des projets des communes et intercommunalités ;</li><li>• L'accompagnement technique pour le montage de dossiers, l'ingénierie financière et la recherche de cofinancements (État, Région, Europe, Départements) ;</li><li>• L'animation de comités de pilotage avec les institutions partenaires pour assurer un alignement stratégique et administratif ;</li><li>• La construction de maquettes financières annuelles sur des projets structurants (mobilités douces, transition énergétique, équipements culturels...) ;</li><li>• Une veille constante sur les appels à projets pour orienter les collectivités et acteurs locaux.</li></ul> <p>En complément, le PETR porte l'animation territoriale intégrée (ATI) du FEDER, permettant de soutenir des équipements culturels et touristiques d'intérêt régional, favorisant ainsi le rayonnement du territoire.</p>	

Mission Patrimoine	 1 agent
<p>La grande richesse historique du territoire a généré un patrimoine culturel dense et varié qui a justifié dès 2007, sur le PETR, la création <b>d'une mission spécifiquement dédiée à l'identification, la conservation et la valorisation de ce patrimoine</b>.</p> <p>Aujourd'hui labelisé "Pays d'art et d'histoire", le territoire s'engage pour une durée de 10 ans à développer une politique culturelle autour de l'architecture et du patrimoine. Le Label Pays d'art et d'histoire apporte la reconnaissance nationale de l'engagement du territoire et de ses acteurs en faveur de la sauvegarde et de la valorisation des patrimoines. L'appropriation par les habitants et visiteurs de ces patrimoines et de l'architecture contemporaine constitue aujourd'hui une nouvelle étape, sur un territoire marqué par l'accueil permanent de nouvelles populations et de grands flux estivaux. Le projet du Pays d'art et d'histoire s'articulera autour des enjeux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• L'appropriation du patrimoine par tous : habitants et visiteurs ;</li><li>• Le conseil et l'expertise pour la conservation et la valorisation du patrimoine et de l'architecture ;</li><li>• La sensibilisation aux paysages urbains, agricoles et naturels ;</li><li>• Le développement de l'action culturelle à l'échelle du territoire.</li></ul>	

Mission Européenne LEADER	  2 agents
<p> PETR VIDOURLE CAMARGUE   Evaluation du projet de territoire – juillet 2025</p>	

Le programme européen LEADER (Liaison entre Actions de Développement de l'Économie Rurale) consiste à impulser un développement rural par et pour les acteurs locaux grâce à une enveloppe financière FEADER et à une gouvernance publique/privée appelée GAL (Groupe d'action locale). Ce dernier définit les objectifs du programme et sélectionne les projets qui en bénéficient. Ces projets doivent répondre à des besoins spécifiques au territoire et peuvent être menés par la sphère publique comme privée. Le PETR est structure porteuse du GAL Vidourle Camargue depuis 3 générations de programme et l'actuelle période 2023-2027 est dotée d'une enveloppe de 1 496 500 €. Les agents animent les instances du GAL et accompagnent des porteurs de projets dans l'émergence, puis la réalisation des opérations.

Le comité de programmation LEADER est composé de 20 membres élus, acteurs économiques, représentants associatifs ou simples citoyens. Ce comité sélectionne les candidats qui participent aux objectifs des trois fiches-actions :

- Transition écologique : Soutien à la mobilité verte, le développement des énergies renouvelables et l'économie circulaire ;
- Développement économique : Soutien aux filières locales, à la formation et aux activités durables ;
- Cohésion sociale : Renforcement des services et équipements, soutient la transmission du patrimoine, et les démarches citoyennes et inclusives.

Ainsi, le dernier programme LEADER de la période 2014-22 a soutenus 139 initiatives locales pour une somme de 3 084 000 €.

Au-delà de l'accompagnement des opérations subventionnées, les agents jouent un rôle de facilitateurs auprès des partenaires locaux : conseils, mise en réseau, animation de partenariat...

#### Mission DLAL FEAMPA – Pêche et Aquaculture

 1 agent

Le PETR est structure porteuse du programme FEAMPA depuis 2014 sur son territoire, qui permet de financer des projets publics et privés dans le domaine de la pêche, de l'aquaculture.

Trois axes stratégiques ont été définis avec les acteurs de la filière locale pour la période 2021–2027 :

- Soutien à la production, transformation, commercialisation des produits de la mer : développement de circuits courts, amélioration des conditions de travail, valorisation des ressources locales ;
- Valorisation et diversification des métiers : soutien à la reconversion et la complémentarité d'activité en lien avec la pêche et l'aquaculture, sensibilisation, préservation du patrimoine maritime ;
- Préservation des milieux naturels : réduction de l'impact environnemental de l'économie bleue, adaptation au changement climatique, expérimentation de nouvelles pratiques, amélioration des connaissances ;

L'agent du PETR assure l'animation territoriale, l'accompagnement des porteurs de projets et la gestion administrative et financière du dispositif, en lien avec la Région Occitanie (organisme intermédiaire de gestion).

Le territoire dispose d'une enveloppe financière de 580 000€ sur la programmation 2023-2027 pour la mise en œuvre de la stratégie coconstruite avec les institutions représentatives de la filière, les professionnels, les élus).

Sur la programmation 2014-2020, le DLAL FEAMPA a accompagné 28 projets qui ont mobilisé plus de 955 000€ d'aides cumulées.

#### Mission Alimentation & Agriculture

 1 agent

Le PETR pilote depuis 2021 un Projet Alimentaire Territorial (PAT), reconnu au niveau national. Ce projet a pour but de structurer une gouvernance locale de l'alimentation, dans une logique de relocalisation, de durabilité et de justice sociale. Depuis 2025, la mission porte également un Pôle foncier afin de renforcer l'action foncière et préserver les espaces agricoles.

Objectifs principaux :

- Renforcer et mettre en valeur les filières agricoles locales ;
- Accompagner la transmission et l'installation de producteurs à travers une action foncière renforcée ;
- Sensibiliser et démocratiser l'accès à une alimentation saine et durable, en lien avec la santé publique et l'éducation ;
- Favoriser le développement de pratiques agricoles et alimentaires durables ;

Le PETR agit comme chef d'orchestre pour mobiliser les collectivités, producteurs, transformateurs, établissements scolaires, acteurs sociaux et citoyens autour d'une vision partagée autour de l'alimentation. Le PAT soutient aussi des actions concrètes comme le développement de circuits courts, le repérage de friches agricoles et la mise en place d'ateliers d'éducation au goût.

#### Mission œnotourisme – label "Vignobles et Découvertes"

 1 agent

Labellisée "Vignobles et Découvertes" depuis 2020 (renouvellement en 2023), la destination "Camargue Languedoc Muscat de Lunel" regroupe plus de 115 professionnels – vignerons, hébergeurs, restaurateurs, prestataires touristiques – autour d'une offre viticole et touristique structurée.



Cette mission vise à promouvoir les circuits de découverte, les visites de caves, les animations culturelles et les événements œnotouristiques (festivals, conférences, dégustations). Elle met en avant une mosaïque de terroirs (AOP Muscat de Lunel, AOP Languedoc Sommières et Saint-Christol, AOP Sable de Camargue) valorisant l'identité locale, l'environnement et le patrimoine, et encourage un tourisme respectueux et expérientiel. Le PETR anime et soutient le réseau de prestataires et organise des temps d'échanges et de professionnalisation.

#### Club des Entrepreneurs Vidourle Camargue

 1 agent

Créé en 2010 et animé conjointement par le PETR Vidourle Camargue et les CCI du Gard et de l'Hérault, le Club des Entrepreneurs fédère aujourd'hui plus de 80 entreprises locales. Il se réunit chaque mois pour des visites d'entreprises, petits-déjeuners ou déjeuners, favorisant la connaissance mutuelle, l'échange de bonnes pratiques, le développement de réseaux d'affaires et le soutien entre dirigeants (accompagnement en cas de litige ou difficulté). Le club organise par ailleurs une "Tournée du Territoire" annuelle dans les cinq communautés de communes/d'agglomération pour renforcer les liens entre entrepreneurs, élus et techniciens. Il contribue ainsi à renforcer l'économie locale, la visibilité des compétences et le dialogue entre acteurs publics et privés.

#### Espace conseil France Rénov Sud Gard (CAUE 30)

 2 agents détachés

Dans le cadre du service public en faveur de la rénovation énergétique, le PETR accueille en partenariat avec les EPCI membres gardois le guichet Espace conseil France Rénov Sud Gard animé par des agents du CAUE 30. Ce dispositif vise à améliorer la performance énergétique des logements sur le territoire.

Les missions des conseillers sont les suivantes :

- Informer les habitants sur les enjeux de la rénovation énergétique
- Réaliser des diagnostics personnalisés (thermiques, techniques et financiers)
- Proposer des scénarios de travaux adaptés aux besoins et aux capacités des ménages
- Accompagner les ménages dans les démarches administratives et les orienter vers les aides financières disponibles (MaPrimeRenov, aides locales, certificats d'économie d'énergie etc.)

Ce guichet constitue un relais essentiel de la transition énergétique à l'échelle locale.

### Perception des missions

Les membres du Comité Syndical, du Conseil de Développement et des comités de pilotage reconnaissent que les missions du PETR jouent dans leur domaine d'intervention un rôle d'aide à la décision par la production de connaissances et la montée en compétence des acteurs du territoire. Le Comité Syndical est globalement satisfait, soulignant que les projets liés à l'agriculture, l'œnotourisme, le patrimoine, ou encore l'ingénierie financière, s'inscrivent bien dans les priorités du Projet de Territoire. Toutefois, certains expriment des doutes sur la pérennité des missions financées : « La dynamique est bien proposée, mais est-elle durable ? ».

Le Club des Entrepreneurs ou le Conseil de Développement (CODEV) sont perçus comme dynamiques, mais leur articulation avec les priorités du territoire interroge. Le manque d'impact visible et immédiat de leurs activités, malgré un potentiel reconnu, souligne un besoin d'améliorer le dialogue avec les élus du PETR.

*Pour le Club des Entrepreneurs : « Il fonctionne, il a l'air de s'auto-gérer, mais je ne vois pas bien le lien avec notre feuille de route. », « Est-ce que les entreprises savent vraiment vers qui se tourner selon leurs besoins ? »*  
*Pour le CODEV : « Il inspire des idées utiles. », « Il ne permet pas toujours aux communes d'agir concrètement. », « Il faudrait peut-être plus accompagner les sujets pour qu'ils soient plus proches des préoccupations actuelles. »*

Du côté des comités de pilotage, l'efficacité des actions les missions thématiques comme les dispositifs européens, le PAT ou le Pays d'art et d'Histoire est reconnue grâce au travail en concertation et à la pertinence des choix qui en découlent. « Ils permettent un travail en réseau, des actions en cohérence et partagées à l'échelle de plusieurs entités administratives. »

Le Conseil de Développement souligne le manque de visibilité des missions du PETR « pas assez connu des citoyens ». Une évaluation approfondie des travaux des missions thématiques contribuerait à la compréhension de leur impact et donc de leur importance pour les habitants. « Peu d'évaluations et de communications permettant d'aller au-delà du ressenti. »

Par ailleurs, plusieurs personnes interrogées insistent sur l'utilité d'impliquer davantage un maximum d'acteurs locaux dans la gouvernance des missions pour éviter que « la vision du territoire soit imposée par les services de l'État ».

Dans l'ensemble, le PETR est perçu comme un cadre transversal et fédérateur qui contribue à structurer le développement économique, social et environnemental à l'échelle du territoire Vidourle Camargue.



Le rôle du PETR dans la mobilisation de financements est jugé essentiel. Il est vu comme un relai indispensable entre les communes et les échelons supérieurs (État, Région, Départements, Europe), sans lequel de nombreux projets n'auraient pas vu le jour pour des raisons pécuniaires.

*« Le PETR, c'est un outil de financement. C'est lui qui va chercher les aides de l'État, de la Région, des départements, de l'Europe. », « Sans le PETR, certains projets communaux n'auraient pas vu le jour. »*

Le PETR est unanimement reconnu pour sa veille réglementaire et l'accompagnement au montage des dossiers complexes.

*« Ce sont les agents qui nous alertent sur les nouvelles réglementations. », « Ils nous aident à comprendre les dispositifs et à structurer nos dossiers. »*

#### Principales analyses

- ▶ Le PETR Vidourle Camargue s'appuie sur un Projet de Territoire clair et partagé, structuré autour de trois défis transversaux (cadre de vie, développement économique, cohésion sociale), déclinés dans le plan d'actions de chaque mission du PETR.
- ▶ Les missions sont confiées à des agents experts dans la coordination des financements publics et l'animation de réseaux.
- ▶ Les missions couvrent des domaines transversaux : contractualisation financière, valorisation du patrimoine, développement rural européen, pêche et aquaculture, alimentation et agriculture, œnotourisme, soutien aux entrepreneurs, rénovation énergétique des particuliers.
- ▶ Malgré une reconnaissance générale du rôle du PETR, une attention constante doit être portée à la pérennité des missions et à la communication de leurs plus-values.

### Lien entre les missions et le projet de territoire

Le PETR Vidourle Camargue fédère l'action de ses intercommunalités autour de trois grands défis : l'amélioration du cadre de vie, le développement économique et le renforcement de la cohésion sociale. Ces axes stratégiques constituant la colonne vertébrale du Projet de Territoire n'ont pas été objectivés ni en termes de cibles chiffrées ni de protocole d'évaluation.

Dans ce contexte, l'exercice proposé dans le présent paragraphe est d'évaluer comment les différentes missions du PETR – de la contractualisation aux dispositifs LEADER ou FEAMPA, en passant par l'appui à l'agriculture, à l'œnotourisme et au patrimoine – ont contribué aux objectifs du Projet de territoire sans disposer d'un cadre méthodologique prédéfini au moment de la rédaction de ce document cadre.

Pour mener cette étude, nous adoptons une démarche inductive : plutôt que d'imposer *a posteriori* un référentiel rigide, nous laissons émerger les liens entre actions et objectifs en nous appuyant directement sur les réalisations et retours de terrain. Il s'agit d'identifier les correspondances entre chaque orientation stratégique et l'ensemble des initiatives portées ou soutenues par le PETR. Cette approche « *bottom-up* » permet de mieux saisir la diversité et la complémentarité des interventions, tout en révélant d'éventuels points de rupture entre la vision politique et les opérations menées sur le terrain.



L'annexe 1 présente les schémas de correspondance entre les actions portées par chaque mission du PETR et les orientations stratégiques définies. Elle illustre de manière synthétique la contribution du PETR à la réalisation des objectifs du Projet de territoire.

La méthodologie se déploie en quatre volets :

1. Collecte documentaire : constitution d'un corpus exhaustif regroupant fiches-action, rapports annuels et bilans financiers des missions du PETR entre 2021 et 2025.
2. Entretiens semi-directifs : auditions des responsables de projets et des chargés de mission pour éclairer les logiques d'intervention et les éventuels ajustements de parcours.
3. Codage thématique : classification des actions selon un système de tags correspondant aux orientations du Projet de territoire (urbanisme-habitat, attractivité économique, insertion sociale, etc.).
4. Analyse critique : évaluation de la cohérence, de l'efficacité perçue et les pistes d'optimisation.

Plusieurs enjeux guident cette analyse :

1. Cohérence globale : vérifier que les travaux du PETR suivent fidèlement la feuille de route territoriale.
2. Pilotage des ressources : identifier les dispositifs les plus efficents et formuler des préconisations pour optimiser l'allocation des moyens publics.
3. Orientation future : proposer des pistes d'amélioration pour la prochaine phase du Projet de territoire.

Enfin, il convient de souligner les limites inhérentes à cet exercice :

- L'absence de cibles quantifiées dans la rédaction du Projet de territoire restreint la portée du bilan chiffré.
- Le rattachement des actions aux orientations selon l'interprétation de l'équipe du PETR introduit un biais subjectif.
- La grande variabilité selon les années des ressources humaines et financières rend délicate toute généralisation des conclusions.
- L'analyse, centrée sur la période 2021–2025, ne prend pas en compte les impacts long-terme qui pourront se manifester au-delà de cette échéance.

Ce rapport, en questionnant la mise en œuvre des missions, ambitionne de fournir un regard constructif pour nourrir la gouvernance future du PETR Vidourle Camargue.



## DÉFI CADRE DE VIE

### Rappel des enjeux liés au défi

Ce défi consiste à préserver le caractère singulier de ce territoire, inscrit dans ses paysages de la garrigue jusqu'à la Petite Camargue. Sous influence des grands pôles urbains, ce territoire demeure un espace rural caractérisé par son authenticité, un cadre de vie villageois agréable et des terroirs typiques.

Les modes de vie tendant à dissocier les lieux de résidence des lieux d'activités font de la mobilité un défi majeur. Ainsi, améliorer la qualité de vie passera par la réduction des déplacements et, à défaut, par l'adoption de mode de transports actifs ou partagés.

Particulièrement soumis aux conséquences du dérèglement climatique, le territoire a la volonté de conduire une transition énergétique et écologique d'une part en accompagnant la modification des comportements et d'autres part en soutenant la production d'énergies renouvelables. Au-delà de la réduction des déchets, la stratégie vise à la généralisation de la logique d'économie circulaire.

Orientations	Objectifs stratégiques	Actions PETR	Principales analyses
 <b>Croissance Durable</b>	Favoriser les économies d'énergies dans les bâtiments et transports	<b>Contractualisations</b> : financement de projets de rénovation énergétique et thermique de bâtiments publics, ainsi que de rénovation de l'éclairage public. <b>CODEV</b> : commission « Photovoltaïque dans les collectivités territoriales », visant à augmenter les installations dans les communes. <b>Espace Conseil France Rénov' Sud Gard</b> : permanences hebdomadaires pour accompagner et conseiller les particuliers dans la rénovation énergétique de leurs logements privés.	Les actions du PETR Vidourle Camargue s'inscrivent pleinement dans l'orientation stratégique « Croissance durable » du projet de territoire. Le financement de la rénovation énergétique et thermique des bâtiments publics, ainsi que la modernisation des systèmes d'éclairage, contribuent directement à la réduction des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire. Par ailleurs, le soutien au développement des énergies renouvelables, notamment via des projets photovoltaïques, et la promotion de solutions innovantes dans le domaine des mobilités durables participent à la diversification des modes de production et de consommation d'énergie. L'accompagnement des particuliers et des acteurs économiques à travers des permanences, ateliers et campagnes de sensibilisation favorise une appropriation collective des enjeux de la transition. Enfin, la prévention des risques climatiques, telles que les travaux post-inondations et les initiatives en agroécologie, témoigne d'un effort pour l'adaptation et la résilience du territoire face au changement climatique. Les actions portées et les projets sélectionnés sont cohérents avec la stratégie et les besoins du territoire. En ce qui concerne l'objectif « impulser la production d'énergies renouvelables », le PETR ne peut agir en directe, mais il peut travailler à la sensibilisation des acteurs du territoire ou financer des projets dans ce sens.
	Impulser la production d'énergies renouvelables	<b>LEADER</b> : financement de projets d'installation de panneaux photovoltaïques, contribuant directement à l'impulsion de la production d'énergies renouvelables. <b>CODEV</b> : sensibilisation à la transition énergétique via la commission « Photovoltaïque », avec un impact concret sur les installations, notamment grâce à des rendez-vous organisés en commune.	
	Sensibiliser habitants et acteurs économiques à la transition énergétique	<b>Contractualisations</b> : organisation d'une rencontre partenariale à Codognan sur la rénovation énergétique et thermique des bâtiments publics, afin de sensibiliser les communes et EPCI aux enjeux de la transition énergétique. <b>LEADER</b> : financement de la Journée « Énergies Positives » à Junas pour sensibiliser les habitants. <b>FEAMPA</b> : sélection du projet HYPEMO, étude énergétique en faveur de la décarbonation de la filière pêche <b>CODEV</b> : commission « Photovoltaïque » pour sensibiliser les acteurs locaux. <b>Club des entrepreneurs</b> : visites d'entreprises exemplaires.	
	Prendre en compte les risques naturels et développer la culture du risque	<b>Contractualisations</b> : financement de travaux suite aux inondations de 2021, ainsi que des travaux d'aménagement et de prévention du risque inondation portés par les EPTB. <b>Agriculture et Alimentation</b> : actions sur l'enrichissement (sensibilisation des propriétaires à la problématique sur la notion des risques incendie), l'agroécologie et la gestion de l'eau (sensibilisation autour de la sécheresse), visant à sensibiliser et à développer la culture du risque auprès des acteurs territoriaux (en cours de réflexion).	
 <b>Qualité Environnementale</b>	Préserver le milieu agricole, le patrimoine paysager et la biodiversité	<b>Patrimoine</b> : conservation du patrimoine, par exemple accompagnement de projets en pierres sèches. <b>Contractualisations</b> : projets de rénovation du patrimoine et restauration d'espaces naturels notamment des zones humides. <b>FEAMPA</b> : sélection des projets HYPEMO et d'expérimentation d'un rov antifouling qui visent à limiter l'impact de la filière pêche professionnelle sur les milieux et la biodiversité. <b>LEADER</b> : financement de l'inventaire pierres sèches et des vestiges archéologiques d'Ambrussum, favorisant la préservation du patrimoine. <b>Agriculture et Alimentation</b> : actions sur le foncier agricole. <b>CODEV</b> : commission « Pêche et Aquaculture ».	L'investissement du PETR Vidourle Camargue dans la préservation du patrimoine naturel, paysager et de la biodiversité est multiple. Il se traduit par des projets concrets de conservation, tels que la promotion de la pierre sèche ou la rénovation de zones humides. A titre d'exemples, la sélection d'actions d'expérimentation d'un robot contre le fouling et d'Hybridation des Petits Métiers d'Occitanie (HYPEMO), sont bénéfique à la biodiversité. Les actions agricoles portent sur l'enrichissement, l'agroécologie et la gestion de l'eau. Par ailleurs, la prévention de la production de déchets et l'amélioration de leur gestion se concrétisent dans des projets de recyclage, la lutte contre le gaspillage alimentaire et la sensibilisation des organisateurs d'événements œnotouristiques. Enfin, l'éducation au développement durable est encouragée par le biais du financement (notamment LEADER) de projets de mobilité douce, des ateliers techniques dédiés aux professionnels et des actions de sensibilisation à destination des habitants.
	Prévenir la production de déchets et optimiser la gestion des recyclables	<b>LEADER</b> : projets d'optimisation des matières recyclables, comme la fabrication de pellets, ainsi que le financement de cuisines centrales engagées dans la lutte contre le gaspillage alimentaire. <b>FEAMPA</b> : sélection des projets d'audit sur la flottille chalutière, d'expérimentation d'un rov antifouling et HYPEMO, recyclage des engins de pêche et traitement des polystyrènes afin de limiter les sources de pollution dans le milieu marin. <b>Œnotourisme</b> : organisation du banquet « Vignobles en scène », favorisant la réduction des déchets et l'optimisation du recyclage. <b>Agriculture/Alimentation</b> : accompagnement des restaurations collectives ; plateforme Proxidon avec conventions auprès de 8 structures d'aide alimentaire pour la collecte et la redistribution des invendus alimentaires. <b>CODEV</b> : commission « Gestion des déchets ».	
	Favoriser le maintien des équilibres des milieux aquatiques	<b>FEAMPA</b> : sélection des projets de géolocalisation des petits métiers et INOVO pour tester de nouveaux supports de pontes pour seiche et calmars qui contribuent à une meilleure gestion de la zone de pêche et de ses ressources. <b>Contractualisations</b> : financement de la sécurisation des digues du Rhôny à Vergèze et Codognan, renforçant la protection contre les inondations. <b>Agriculture et Alimentation</b> : actions sur l'agroécologie et la gestion de l'eau. <b>CODEV</b> : commissions « Eau potable » et « Pêche & Aquaculture ».	
	Sensibiliser et éduquer à l'environnement, DD, mobilités douces	<b>LEADER</b> : projets « Vauvert à vélo » et création d'un potager en partenariat avec le CIVAM Bio, visant à sensibiliser les habitants aux mobilités douces et à l'écologie. <b>FEAMPA</b> : sélection des projets de création du film Mare Nostrum et de labellisation de la pêcherie durable du thon rouge à l'hameçon, reseaclangs qui prévoient de sensibiliser professionnels, habitants aux métiers de la pêche, aux ressources et à leur préservation. <b>Agriculture et Alimentation</b> : animation du défi FAAP et Semaine de l'Alimentation durable (10 animations, 200 participants), visant à sensibiliser les citoyens et acteurs du territoire. <b>Œnotourisme</b> : réflexions d'ateliers qui proposeront aux partenaires (V&D) d'être sensibiliser aux écogestes à transmettre aux touristes. <b>Animation PETR</b> : conférence des maires sur les mobilités alternatives ; conférence des maires sur la ressource en eau <b>CODEV</b> : commissions « Eau potable », « Pêche & Aquaculture » et « Gestion des déchets ». <b>Espace Conseil France Rénov' Sud Gard</b> : ateliers techniques « Jeudis Réno' ».	

<b>Urbanisme – Habitat</b> 	<b>Viser la qualité urbaine et les coupures d'urbanisation</b> <p><b>Contractualisations</b> : labellisation de 14 communes « Bourg-Centre Occitanie » et accompagnement à l'élaboration de leurs plans d'aménagement et de valorisation.</p>	<p><b>Patrimoine</b> : réalisation d'un inventaire du patrimoine à des fins de protection et de valorisation du patrimoine, contribuant à la protection et à la requalification des coeurs de ville (ex : accompagnement des communes pour la protection des coeurs de ville « Site patrimonial remarquable », « Inscription aux Monuments Historiques » ou encore « Classé aux Monuments Historiques »).</p> <p><b>Contractualisations</b> : financement d'aménagements dans les coeurs de ville ; signature de 4 ORT (Sommières, Calvisson, Vauvert, Aigues-Mortes, Le Grau-du-Roi).</p>	<p>Le PETR Vidourle Camargue intervient de manière plus limitée sur l'urbanisme, avec des actions principalement centrées sur la valorisation du patrimoine et l'aménagement des coeurs de villes, soutenus par la contractualisation. La labellisation de 14 communes « Bourg-Centre Occitanie » et l'accompagnement à l'élaboration de plans de revitalisation illustrent cet engagement. La commission « Permis de louer » apporte une réponse innovante à la lutte contre l'habitat indigne, avec un impact concret dans trois communes.</p>
	<b>Protéger, revaloriser, repeupler et réactiver les coeurs de villes</b>	<p><b>CODEV</b> : commission « Permis de louer » pour lutter contre l'habitat indigne, avec trois communes pionnières engagées (Vauvert, Calvisson, et Sommières).</p> <p><b>Contractualisations</b> : cosignataire des ORT et des contrats PVD dans le cadre du CRTE (suivi des comités de pilotage du logement saisonnier), accompagnements de création de logements communaux.</p>	<p>L'intervention du PETR en termes d'urbanisme-habitat restera cependant limitée. La compétence « Urbanisme » est déployée sur le territoire par les communes et intercommunalités. Créer une mission Urbanisme ferait doublon à celles déjà existantes mais dédié un agent à la coordination d'un réseau (élus EPCI/ techniciens) permettrait des actions mutualisées.</p>
	<b>Améliorer et adapter l'offre de logements, lutter contre habitat indigne</b>	<p><b>Espace Conseil France Rénov' Sud Gard</b> : accompagnements pour les foyers précaires.</p>	

### Rappel des enjeux liés au défi

Ce défi consiste à promouvoir un modèle de développement économique résilient, adapté aux ressources et opportunités locales. Fondé sur un ancrage local des activités, il concourt à la création d'emplois de qualité et favorise la rencontre entre les compétences des habitants et les besoins des entreprises. La capacité de l'économie à être inclusive est renforcée par une formation professionnelle de proximité et des solutions sur mesures pour lever les freins à l'emploi.

S'appuyant sur les spécificités du territoire, l'agriculture, la pêche et le tourisme constituent des piliers de l'économie locale et contribuent à son image singulière. La stratégie doit encourager la préservation des ressources et des savoir-faire traditionnels tout en facilitant l'adaptation aux demandes sociétales et aux évolutions environnementales. La coopération des acteurs économiques facilitera la création de valeur ajoutée basée sur des prestations et produits durables et de qualité.

Ouverts aux échanges et complémentarités avec les agglomérations voisines de Nîmes et Montpellier, les acteurs privilieront les activités porteuses d'innovation n'impactant pas l'environnement naturel. L'accueil de nouvelles formes d'activités et de travail sera recherché en lien avec les dynamiques portées par les communautés de communes dans le cadre de leur compétence économique.

Orientations	Objectifs stratégiques	Actions PETR	Principales analyses
<b>Agriculture et Pêche</b> 	Préserver et valoriser le potentiel et accompagner la diversité agricole et halieutique	<b>Agriculture et Alimentation</b> : réflexions sur les nouvelles installations agricoles pour accompagner la diversité agricole. <b>FEAMPA</b> : sélection du projet de démarche collective Les Graulinades, 35 <sup>ème</sup> Défi des Ports de Pêche et labellisation de la pêche durable du thon rouge à l'hameçon, permettant de valoriser le potentiel halieutique. <b>CODEV</b> : commission « Pêche et Aquaculture » qui travaille sur la valorisation du potentiel territorial (ex : Crabe Bleu).	<p>L'orientation Agriculture et Pêche vise à affirmer la vocation agricole et l'économie de la mer sur le territoire.</p> <p>Les missions du PETR se sont engagées dans la valorisation des productions de qualité, qu'elles soient agricoles, maritimes ou encore viticoles. Elles accompagnent également la valorisation de recettes traditionnelles locales et veillent à préserver le potentiel du territoire en accompagnant la diversité agricole et halieutique.</p> <p>Les projets portés ou financés ont encouragé une agriculture et une pêche durables en favorisant des outils collectifs.</p> <p>La mission agriculture et alimentation répond bien entendu à cet objectif. Les dispositifs européens (LEADER, FEAMPA, ...) soutiennent financièrement les porteurs de projets engagés dans cette direction y compris à l'échelle supérieure à celle du PETR.</p> <p>Le CODEV a mené des enquêtes dans le cadre de sa commission sur la « pêche en étang et aquaculture ». Ont été présentés aux élus et acteurs locaux, un état des lieux ainsi que des propositions de solutions pour contenir par exemple la propagation des espèces invasives, comme le crabe bleu.</p> <p>On note que la gouvernance alimentaire locale vise explicitement à affirmer la vocation agricole et l'économie de la mer sur tout le territoire.</p>
	Encourager une agriculture et une pêche durables et raisonnables	<b>FEAMPA</b> : labellisation de la pêche durable du thon rouge à l'hameçon, qui promeut une technique de pêche durable et raisonnable et les projets de géolocalisation des petits métiers qui contribuent à une meilleure gestion de la zone de pêche. <b>Agriculture et Alimentation</b> : podcasts sur la valorisation des initiatives locales en matière d'agriculture et d'alimentation durables, diagnostic agroécologique de fermes, accompagnement au développement de pratiques respectueuses dans la lutte contre le mildiou (commencement), partenariat SupAgro : expérimentation d'une méthode d'évaluation de performance agroécologique sur une vingtaine d'exploitations du territoire (toutes filières)	
	Accompagner le développement et la valorisation des productions de qualité	<b>Patrimoine</b> : label UNESCO Diet méditerranéenne <b>Œnotourisme</b> : promotion des vins et des vignes locales grâce à l'animation du label V&D et l'organisation du Banquet Vignobles en scène valorise les produits locaux. <b>LEADER</b> : financement des Cannelés Camarguais. <b>Agriculture et Alimentation</b> : création et mise à jour de la carte interactive « Savourez Vidourle-Camargue » qui valorise les producteurs locaux. <b>FEAMPA</b> : sélection de la création d'un restaurant 100% poisson local qui met à l'honneur les recettes de pêcheurs et la labellisation pêcherie du thon rouge à l'hameçon qui valorise une technique particulière de pêche plus respectueuse du produit. <b>CODEV</b> : Commission « Pêche et Aquaculture », qui a informé le territoire sur le développement de nouvelles productions.	
	Accompagner et promouvoir une gouvernance alimentaire locale	<b>Agriculture et Alimentation</b> : animation du Projet Alimentaire Territorial (PAT), Série de podcasts « <i>L'alimentation, toute une histoire !</i> » (Delta FM, Radio Sommières, Radio Système Vauvert) pour mettre en valeur initiatives locales et thèmes transversaux (patrimoine, précarité, eau, gaspillage...) <b>Contractualisations</b> : financement de cuisines centrales et intercommunales. <b>LEADER</b> : financement de l'animation PAT et Défi FAAP, sensibilisant 45 familles à la consommation locale et financement des cuisines centrales et intercommunales sur le territoire, valorisant une alimentation saine pour la jeunesse. <b>FEAMPA</b> : sélection du projet de démarche collective Les Graulinades qui valorise les recettes locales. <b>Patrimoine</b> : label UNESCO Diet méditerranéenne, qui valorise les recettes locales issues de produits locaux.	
	Favoriser les outils collectifs, la transformation et la commercialisation des productions	<b>Œnotourisme</b> : création d'outils collectifs pour favoriser la commercialisation des productions et des services : carte interactive V&D, mise à jour du guide des ambassadeurs <b>Agriculture et Alimentation</b> : participation aux réflexions autour d'une conserverie mutualisée et tiers lieux alimentaires porté par le FD CIVAM et PTCE Remendaires, création et mise à jour de la carte interactive « Savourez Vidourle-Camargue ». <b>FEAMPA</b> : financement de l'atelier de transformation Coté Fish	
<b>Accueil et Développement des entreprises</b> 	Encourager l'accueil, le maintien et le développement d'activités innovantes et respectueuses de l'environnement	<b>FEAMPA</b> : sélection du projet de remotorisation du Lisieux avec un moteur moins polluant. <b>Agriculture et Alimentation</b> : accompagnement des cédants et nouveaux exploitants agricoles sur la transmission et l'installation (en cours de réflexion). <b>Club des Entrepreneurs</b> : organisation de visites entreprises, tournées des nouveaux adhérents, déjeuners et d'une soirée, permettant d'encourager l'accueil des activités. <b>CODEV</b> : commissions « TPE – filières d'avenir » et « Tiers-Lieux » pour favoriser l'accompagnement des entreprises.	<p>Cette orientation du projet de territoire a encouragé l'installation et le développement d'activités dans l'ensemble étant cohérents avec la stratégie.</p> <p>Les missions du PETR ont accompagné de nombreuses actions pour soutenir et développer les filières et savoir-faire locaux, permettant ainsi de valoriser les spécificités du territoire.</p> <p>A contrario, les actions et projets n'ont pas permis de construire une démarche commune de marketing territorial visant à orienter l'attractivité économique du territoire. Cet objectif s'apparente plus à une action précise pour répondre au défi qu'à une orientation stratégique.</p> <p>Le CODEV avait commencé un travail sur le marketing territorial, mais n'a pas pu le finaliser.</p> <p>L'accompagnement, l'optimisation et la qualification des espaces d'accueil des entreprises sont des axes qui restent à améliorer.</p>
	Soutenir et développer les filières et savoir-faire locaux	<b>Patrimoine</b> : valorisation du patrimoine immatériel (ex : Boutis), soutenant par ailleurs les savoir-faire locaux. <b>LEADER</b> : financement du centre équithérapie dont les méthodes sont spécifiques à la race équine Camargue. Organisation Manades, je vous aimeuh, contribuant à aider les manadiers dans un contexte de crise. Soutien entreprise sellerie Buisson. <b>FEAMPA</b> : sélection des projets 35 <sup>ème</sup> Défi des Ports de Pêche, démarche collective Les Graulinades et la labellisation thon rouge qui mettent en valeur les métiers et les savoir-faire locaux, publication d'un livre de recettes de pêcheurs. <b>Agriculture et Alimentation</b> : création de la carte « Savourez Vidourle Camargue » et accompagnement à la transmission d'exploitation. <b>Œnotourisme</b> : organisation de l'événement « Vignobles en scène » et balades vigneronnes pour soutenir la filière viticole. <b>CODEV</b> : commissions « Pêche et Aquaculture » et « Tiers-Lieux »	
	Accompagner les entreprises, anticiper et observer les mutations économiques	<b>Club des Entrepreneurs</b> : le partenariat avec les CCI permet d'observer les mutations économiques du territoire dans le but d'accompagner les entreprises. Exemple en 2024 : 5 déjeuners d'affaires, 5 visites d'entreprises, tournée territoriale sur 5 dates en janvier-février (plus de 150 chefs d'entreprises rencontrés).	
	Soutenir l'adaptation, l'optimisation et la qualification des espaces et infrastructures d'accueil des entreprises	<b>Contractualisations</b> : financement de la rénovation du « Pôle Entreprendre » qui permet d'accueillir les entreprises dans de meilleures conditions. <b>CODEV</b> : commission « TPE – filière d'avenir ». <b>LEADER</b> : financement d'espaces de coworking (ex : le SANA) permettant d'encourager l'accueil d'activités innovantes.	
	Construire une démarche commune de marketing	<b>CODEV</b> : commission « TPE – filière d'avenir » qui a mené un travail pour proposer une démarche marketing territorial. <b>Animation PETR</b> : organisation de l'événement « Entreprendre avec l'Europe en Vidourle Camargue ».	

	territorial visant à orienter l'attractivité économique du territoire		
	Soutenir l'ESS et ses acteurs porteurs de dynamique et créateurs de liens	<p><b>LEADER</b> : organisation d'une matinée Économie Collaborative pour sensibiliser les acteurs du territoire aux nouvelles formes d'entreprises dans le cadre du mois de l'ESS, organisation de visites de tiers-lieux.</p> <p><b>CODEV</b> : commissions « TPE – filière d'avenir » qui a souhaité proposer des préconisations d'accompagnement pour ces entreprises.</p>	
 <b>Tourisme</b>	Structurer et développer l'offre touristique entre terre et mer	<p><b>FEAMPA</b> : sélection d'un projet de création de restaurant 100% poisson local, ouvert 10 mois par an, permet aux touristes (et habitants) de profiter de produits locaux et de saison, financement de la création d'un atelier de transformation des produits de la mer</p> <p><b>Œnotourisme</b> : animation du label « Vignobles &amp; Découvertes » (113 partenaires en 2024, événements œnotouristiques).</p> <p><b>LEADER</b> : financement d'une aire de camping-car et d'une station de service pour vélos.</p>	
	Développer un tourisme durable basé sur la valorisation des patrimoines naturel et culturel et des activités de pleine nature	<p><b>Patrimoine</b> : actions de valorisation du patrimoine paysager, matériel et immatériel (accompagnement de projets). Travail sur la labellisation Pays d'Art et d'Histoire, valorisant le patrimoine des 5 EPCI et permettant des retombées touristiques, « Chemin des huguenots européens », dossier de labellisation Compostelle (étape Vauvert, lauréat) avec l'Office de Tourisme CCPC.</p> <p><b>Contractualisations</b> : financement pour la restauration du patrimoine, la valorisation écotouristique et les aménagements des coeurs de villages qui permettent aux villages de développer l'aspect touristique.</p> <p><b>LEADER</b> : financement d'une base nautique sur le lac de Vergèze, ainsi que l'installation d'un magasin de vélo à Vauvert, proposant aux communes de développer le tourisme sur des activités de pleine nature. Aides financières accordées aux rénovations des arènes du territoire pour valoriser le patrimoine à des fins touristiques.</p> <p><b>FEAMPA</b> : financement du projet cité de la pêche et des pêcheurs</p> <p><b>Œnotourisme</b> : promotion du sac « le Comporte » auprès des partenaires Vignobles et Découverte, pour valoriser le patrimoine et les activités de pleine nature.</p>	<p>L'axe Tourisme s'est engagé vers un tourisme modernisé et durable. Dans ce sens, la mission « Œnotourisme » a axé ses actions dans le but de maintenir la viticulture sur l'ensemble du territoire.</p> <p>Grâce à cette mission, le territoire du PETR bénéficie d'un label visant à faire reconnaître les vins de la destination touristique intitulée « Camargue Languedoc Muscat de Lunel ». Cette marque « Vignobles et découvertes » est en quelque sorte du marketing territorial touristique. Elle profite aux viticulteurs en modernisant l'offres touristiques et en l'adaptant aux nouvelles attentes des clients.</p>
	Développer le fluvial et les potentialités liées à l'eau	<p><b>Contractualisations / LEADER</b> : financement d'une base nautique sur le lac de Vergèze, conservation des deux môle au Grau-du-Roi, travaux de consolidation du canal entre Aigues-Mortes et le Grau-du-Roi.</p>	<p>Les autres services du PETR complètent les efforts de la mission Oenotourisme, en finançant ou en valorisant le patrimoine, les coeurs de villes et le tourisme fluvial.</p>
	Inscrire l'agritourisme comme levier du développement touristique	<p><b>LEADER</b> : financement accordé au PETR pour la mission « Œnotourisme ».</p> <p><b>Œnotourisme</b> : animation du label V&amp;D, rencontres partenaires, créations de vidéos promotionnelles pour inscrire l'agritourisme comme levier de développement touristique.</p>	
	Qualifier et moderniser une offre touristique en adéquation avec les attentes des clientèles	<p><b>Œnotourisme</b> : organisation d'ateliers pour les partenaires du label V&amp;D sur les offres touristiques, afin que les prestataires répondent aux attentes de la clientèle.</p>	
 <b>Emploi-Formation</b>	Mieux mobiliser les dispositifs de formation et renforcer l'offre	<p><b>Agriculture et Alimentation</b> : rapprochement des lieux de formations (partenariat avec l'association CALADE et le FD CIVAM pour le soutien à la recherche du tiers-lieu mi formation, mi siège)</p> <p><b>FEAMPA</b> : dans le cadre du projet label pêcherie du thon rouge à l'hameçon, chaque structure labélisée a bénéficié d'une formation</p>	
	Identifier, préserver et promouvoir les compétences spécifiques du territoire	<p><b>FEAMPA</b> : sélection du 35e Défi Ports de Pêche, réalisation du film <i>Mare Nostrum</i> qui valorisent les métiers de la pêche, la démarche de qualité Les Graulinades, la publication d'un livre de recettes de pêcheurs et du restaurant 100% poisson local valorisent les ressources et recettes locales.</p> <p><b>LEADER</b> : financement du musée du Boutis et coopération Pierre Sèche.</p> <p><b>Agriculture et Alimentation</b> : valorisation de l'agriculture et des métiers agricoles.</p> <p><b>Club des Entrepreneurs</b> : lors des visites des entreprises du territoire, les entrepreneurs valorisent leurs compétences auprès de leurs pairs.</p> <p><b>CODEV</b> : commissions « TPE – filière d'avenir » et « Tiers-Lieux »</p>	<p>Les missions du PETR ont œuvré à l'employabilité et à lever les freins à l'emploi. Les compétences spécifiques au territoire ont bien été identifiées et préservées lors de ces dernières années. Cependant, les missions du PETR n'ont porté aucun projet réellement structurant pour mobiliser les dispositifs de formation ou renforcement de l'offre existante. C'est là sans doute une marge d'amélioration future pour le PETR.</p>
	Mobiliser et améliorer les dispositifs d'accès à l'emploi	<p><b>LEADER</b> : financement du réaménagement de la Mission locale de Vauvert et de l'École Être, améliorant les dispositifs d'accès à l'emploi.</p> <p><b>Animation PETR</b> : conférence des maires sur les mobilités alternatives</p>	<p>La carence de mobilisation de la formation et d'amélioration de l'accès à l'emploi s'explique car ce domaine est pleinement investi par des opérateurs départementaux ou directement par les EPCI qui ont compétence en la matière.</p>
	Accompagner et favoriser les démarches innovantes et/ou mutualisées	<p><b>Contractualisations</b> : financement de la rénovation du « Pôle Entreprendre »</p> <p><b>LEADER</b> : financement d'espaces de coworking et des pellets à base de paille, considérés comme innovants.</p> <p><b>FEAMPA</b> : sélection et financements des projets rov antifouling, HYPEMO, géolocalisation des petits métiers, ancre des savoirs qui sont co-portés ou menés à une échelle interGALPA. Le financement du projet de coopération « Mieux gérer et valoriser les ressources locales » témoigne lui aussi d'une démarche mutualisée avec l'Italie.</p> <p><b>CODEV</b> : commissions « TPE – filières d'avenir » et « Tiers-Lieux »</p>	<p>D'après l'analyse des écoutes territoriales, les élus évoquent un vrai besoin de sécuriser l'emploi local pour les habitants, mais également d'étoffer l'offre de formation pour ne pas voir les communes devenir des « villages-dortoir ».</p>

### Rappel des enjeux liés au défi

Ce défi consiste à maintenir et renforcer la cohésion sociale face à l'importante croissance de la population et à l'accueil de nouveaux habitants sur le territoire. Dans ce contexte, les services et les équipements doivent s'adapter pour répondre aux besoins croissants et variés des habitants, que ce soit pour satisfaire les besoins du quotidien ou encore dynamiser la vie culturelle et associative. La transmission des patrimoines et de l'identité culturelle singulière de la bouvine sont également des atouts à renforcer pour contrer les risques de décohésion sociale. Participant à la qualité de vie, le développement culturel du territoire doit, pour faire société, s'accompagner d'un effort sur la médiation culturelle à destination des publics qui en sont éloignés. Devant la diversité des populations du territoire (nouveaux arrivants, seniors, jeunes...), la stratégie vise à favoriser le vivre-ensemble de manière décloisonnée en (re)formant des liens au-delà des âges, cultures et différences. C'est pour leur capacité à ancrer chaque personne dans des actions collectives que les démarches citoyennes sont à encourager.

Orientations	Objectifs stratégiques	Actions PETR	Principales analyses
 Services	<b>Soutenir la création, le maintien et la modernisation des équipements et services aux besoins des populations</b>	<b>Contractualisation</b> : financement de projets de création ou la rénovation d'équipements publics (ex : création de city-stade, crèches, maisons de associations, médiathèques). <b>LEADER</b> : financements liés aux aménagements du lac de Vergèze, des jardins familiaux, tiers-lieux, commerces de proximité, espaces co-working, qui répondent à une demande de la population.	Cette orientation visait à renforcer l'offre et adapter l'accès aux services et équipements pour la population. Les missions du PETR ont contribué principalement à la création et à la modernisation d'infrastructures publiques ou privées grâce aux dispositifs Contractualisations (ex : création de city-stades) et LEADER (ex : jardins familiaux, tiers-lieux, espaces de co-working, commerces de proximité). En revanche, peu d'offres ont suivies une approche supra-communale ou de mise en réseau des équipements et services. Cet objectif s'apparente à une action trop spécifique, une cible étroite peu probable à d'atteindre sachant d'elle relève de la compétence des communes et non du PETR. Cela invite à s'interroger sur la pertinence de maintenir ces objectifs. Cependant, encore une fois, le PETR pourrait proposer une concertation autour des besoins communs aux villages. Ainsi, l'orientation « Services » a permis d'améliorer localement l'accès aux équipements, tout en laissant en suspens les dimensions de mutualisation et de réseau à l'échelle territoriale.
	<b>Encourager une approche supra-communale de l'offre renforçant les solidarités inter-villageoises</b>	<b>Animation PETR</b> : organisation de la conférence des maires sur la mobilité suivie d'un projet tutoré en partenariat avec l'université Paul Valéry.	
	<b>Mettre en réseau les équipements et les services à la population</b>	<b>LEADER</b> : financement du Tiers-Lieux le Vivier à Aubais, du Comptoir Junasol à Junas proposant des services d'aides administratives à la population.	
 Mobilités – Réseaux	<b>Développer une approche multimodale et faciliter les connexions aux réseaux de transport des agglomérations avoisinantes</b>	<b>Contractualisation</b> : financement de pôles d'échanges multimodaux. <b>LEADER</b> : financement d'une étude sur les nouvelles pratiques d'intermodalité notamment sur le SERN à Lunel Agglo. <b>Animation PETR</b> : conférence des maires sur la mobilité, réseau des référents mobilités, organisation de réunions mutualisées pour les EPCI avec la FUB et la Région Occitanie (TAD/TIL), mission de stage sur la mobilité, animation d'un projet tutoré avec Montpellier III.	Cette orientation avait pour objectif d'améliorer l'accessibilité du territoire et de favoriser les mobilités durables. Elle a été l'une des orientations les plus investies par le PETR, malgré l'absence d'un agent dédié. Le PETR a contribué à l'émergence de pôles d'échanges multimodaux et a organisé une conférence des maires sur le thème de la mobilité.
	<b>Faciliter les déplacements internes au territoire</b>	<b>Contractualisation</b> : financement de pistes cyclables et PEM. <b>LEADER</b> : financement des projets "Vauvert à vélo", objectif BIKE et d'études sur les solutions de mobilités collectives et partagées (SMCG, CCTC, CALA). <b>CODEV</b> : travail sur le covoiturage. <b>Animation PETR</b> : participation à la journée régionale des mobilités actives.	Il a également facilité les mobilités durables en finançant pistes cyclables, projets comme "Vauvert à vélo" et "Objectif BIKE" et en encourageant au covoiturage. En revanche, aucune action spécifique n'a été portée sur la couverture numérique et de téléphonie, car ce sont les départements notamment qui géraient ce déploiement dès 2020. Cet objectif semble désormais atteint (97% de locaux raccordables à la fibre en 2024).
	<b>Développer l'accès à des mobilités alternatives et durables</b>	<b>Contractualisation</b> : aménagement de pistes cyclables <b>LEADER</b> : financement d'une étude de faisabilité pour l'aménagement de piste cyclable, des solutions de mobilités collectives et partagées, et du magasin "Objectif BIKE". <b>CODEV</b> : mobilités covoiturage	L'orientation « Mobilités – Réseaux » illustre la capacité du PETR à porter des projets structurants à l'échelle interterritoriale, répondant à un besoin d'interconnexion et de transition écologique.
	<b>Veiller à la couverture numérique et de téléphonie de l'ensemble du territoire</b>	<i>Aucune action ou projet spécifique du PETR enregistré sur cet objectif durant le mandat.</i>	
 Culture et Patrimoine	<b>Favoriser la connaissance, la mise en réseau pour la préservation</b>	<b>Patrimoine</b> : labellisation PAH, animation réseau Correspondants Patrimoine, inventaires, conservation, exposition sur patrimoine protestant, conférences (L'histoire du sel en baie d'Aigues-Mortes, « mécénat » en faveur de la rénovation du temple de Sommières, ...), série de podcast sur les grandes figures du territoire, colloque Gaston Doumergue pour l'anniversaire de sa présidence à Aigues-Vives. <b>Contractualisation</b> : rénovation du patrimoine <b>LEADER</b> : financement de l'inventaire « pierres sèches », des rénovations des arènes, de la préfiguration du chemin de Jean Hugo, des vestiges archéologiques d'Ambrussum, permettant la préservation de ces patrimoines. <b>FEAMPA</b> : sélection du film <i>Mare Nostrum</i> , des supports de communication pour le Lisieux qui est classé Bateau d'Intérêt Patrimonial depuis 2007, du 35 <sup>ème</sup> défi des ports de pêche et de la résidence d'artiste au port de pêche du Grau-du-Roi, financement de la cité de la pêche et des pêcheurs	Cette orientation, qui visait à renforcer le rôle de la culture et du patrimoine dans l'attractivité résidentielle, a été particulièrement investie par le PETR. Le PETR a fortement contribué à la connaissance, la préservation et la transmission du patrimoine, via l'animation du réseau des correspondants patrimoine, l'obtention du label PAH, les inventaires (pierres sèches) et les nombreuses restaurations de bâtis financées. Les dispositifs LEADER et FEAMPA ont soutenu des projets culturels structurants (Ambrussum, film « Mare Nostrum ») tout en accompagnant la diffusion culturelle (valorisation du Lisieux).
	<b>Développer et mettre en réseau les équipements culturels pour permettre un accès à tous</b>	<b>Patrimoine</b> : mise en place en cours d'un plan d'actions culturel (PAH) <b>LEADER</b> : financement de la 1 <sup>re</sup> édition d'Histoires Multiples, proposant aux jeunes de découvrir le patrimoine local. <b>CODEV</b> : recensement et mise en réseau des équipements via la commission "Tiers-Lieux"	La mise en réseau des équipements culturels a été amorcée grâce à la mission Patrimoine et PAH permettant un meilleur accès à la culture sur l'ensemble du territoire.
	<b>Soutenir la diffusion culturelle et accompagner le tissu associatif</b>	<b>Patrimoine</b> : animation du tissu associatif lié à la culture et au patrimoine (correspas, boutis, etc.) <b>FEAMPA</b> : sélection du projet de remotorisation du Lisieux, création de supports de communication pour le Lisieux et des Défi des ports de pêche qui soutiennent la diffusion culturelle. <b>LEADER</b> : financement de la préfiguration du chemin de Jean Hugo en diffusant l'œuvre via un livret sonore, une exposition et des évènements artistiques.	Cependant, le soutien direct au tissu associatif reste plus limité. Globalement, cette orientation démontre la capacité du PETR à renforcer l'attractivité du territoire par le patrimoine et la culture, tout en engageant une dynamique de réseau culturel.
 Vivre Ensemble	<b>Faciliter l'accueil des nouveaux habitants et leur implication dans le tissu associatif</b>	<b>LEADER</b> : financement du tiers-lieu le Vivier visant à impliquer les nouveaux habitants dans le tissu associatif.	Cette orientation visait à favoriser le vivre ensemble et les démarches citoyennes. Le PETR a contribué à cet objectif en impliquant activement les citoyens dans les projets locaux, notamment à travers le CODEV (participation aux comités syndicaux, commissions tiers-lieux) et le Club des Entrepreneurs.
	<b>Favoriser le rapprochement intergénérationnel</b>	<b>Contractualisation</b> : création de salles de rencontre, aménagement de parcs <b>Œnotourisme</b> : organisation de l'évènement "Vignobles en scène". <b>LEADER</b> : financement d'un potager partagé, et de lieux de rencontres conviviales (Lou Pesco et Snack 19). <b>CODEV</b> : commission "Tiers-Lieux"	Des actions ont également permis de favoriser le rapprochement intergénérationnel par des aménagements de parcs, la création de salles de rencontres via la contractualisation, et des événements œnotouristiques comme « Vignobles en scène ».

	<p><b>Impliquer les citoyen(ne)s autour de projets communs et de la vie politique locale</b></p> <p><b>Agriculture et Alimentation</b> : défi FAAP, collectif de recherche de friches  <b>Club des entrepreneurs</b> : organisation et animation des comités de pilotage  <b>LEADER</b> : financement du projet de l'installation des panneaux photovoltaïque intégrant les citoyens, défi FAAP, proposant à 45 familles de se sensibiliser à une alimentation saine et locale. Le financement des potagers familiaux, de l'inventaire pierres sèches et la 1<sup>re</sup> édition « Histoires Multiples » vise à engager les citoyens dans des projets communs.  <b>CODEV</b> : participation au Comité Syndical  <b>Animation PETR</b> : organisation des écoutes territoriales</p>	<p>Par ailleurs, des dispositifs comme PROXIDON et le défi FAAP ont contribué à développer des solidarités face à la paupérisation.  En revanche, aucune action spécifique n'a été portée sur l'accueil des nouveaux habitants hormis l'accompagnement de tiers-lieux, un objectif qui semble davantage relever des communes et intercommunalités. Une concertation pour appréhender cette préoccupation pourrait être organisée afin de trouver des actions qui relèvent du PETR.</p>
<p><b>Développer des dispositifs de solidarités face à la paupérisation</b></p>	<p><b>Agriculture/Alimentation</b> : développement du dispositif PROXIDON, animation d'un défi FAAP.</p>	<p>Ainsi, même si cette orientation est celle sur laquelle le PETR a porté le moins d'actions directes, elle illustre sa capacité à impliquer les citoyens dans les projets de territoire tout en favorisant les solidarités locales.</p>

## Synthèse des actions/réalisations par défi

 		
CADRE DE VIE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Investissements soutenus dans la transition énergétique (bâtiments publics rénovés, éclairage performant, projets photovoltaïques) réduisant les consommations et émissions.</li> <li>- Meilleure résilience du territoire face aux risques climatiques grâce aux projets post-crues.</li> <li>- Bonne articulation entre les cadres de vie ruraux et urbains, intégrant durablement les enjeux environnementaux.</li> <li>- Actions de sensibilisation et d'accompagnement (France Rénov', commission « photovoltaïque ») favorisant l'appropriation collective des enjeux de transition.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Axe urbanisme-habitat resté marginal au niveau PETR, sans projet structurant pour améliorer la qualité urbaine ou adapter l'offre de logements.</li> <li>- Absence d'agent dédié pour porter ces sujets, limitant la capacité d'action sur l'habitat et la rénovation urbaine, malgré une thématique largement développée à l'échelle communale ou intercommunale dans le cadre des OPAH-RU, ORT ou PLH.</li> </ul>
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement des circuits courts et de l'agriculture durable via le PAT, les actions agro-écologiques et la carte interactive des producteurs.</li> <li>- Soutien au tissu économique local (espaces de coworking, Club des Entrepreneurs, animations) favorisant l'innovation et la coopération.</li> <li>- Structuration d'un tourisme durable et moderne, en particulier l'œnotourisme labellisé et ses événements viticoles mettant en lumière le patrimoine local.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pas de stratégie globale de marketing territorial pour promouvoir l'image et l'attractivité économique.</li> <li>- Faible coordination inter-EPCI.</li> <li>- Axe « emploi et formation » quasi-absent.</li> </ul>
COHESION SOCIETALE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Soutien conséquent aux services et équipements de proximité (crèches, maisons de santé, tiers-lieux, city-stades), améliorant la qualité de vie au quotidien et l'accès aux services.</li> <li>- Initiatives en faveur des mobilités douces et durables (pôles multimodaux, pistes cyclables, conférences).</li> <li>- Animation patrimoniale et culturelle riche (événements, inventaires, expositions) renforçant l'identité et l'attractivité du territoire.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Absence de stratégie supra-communale pour organiser et mutualiser équipements et services.</li> <li>- Actions autour de « l'accueil des nouveaux habitants » et du « vivre ensemble » peu développées malgré des besoins croissants.</li> </ul>

## Analyse des actions et cohérence avec le Projet de territoire

### Objectifs en cohérence avec les actions menées

Les services du PETR (LEADER, FEAMPA, Contractualisations, Agriculture et Alimentation, CEnotourisme, Patrimoine) ont toutes portées des actions ou sélectionnées des projets couvrant l'ensemble des défis identifiés dans le Projet de territoire. Cela montre la pertinence de la mise à jour du Projet de territoire de 2021 et que les différentes missions sont dans l'ensemble cohérentes avec la stratégie globale du territoire.

Certaines missions s'inscrivent de façon très prégnante et directe dans le Projet de territoire :

- « Agriculture et Alimentation » en lien avec l'orientation « Agriculture et Pêche »
- « Patrimoine » en lien avec « Culture et Patrimoine »
- « CEnotourisme » en lien avec « Tourisme »
- « Club des entrepreneurs » en lien avec « Accueil et Développement d'entreprises »

À l'inverse, les missions LEADER, FEAMPA et Contractualisation déploient une stratégie très transversale mais toujours ancrée dans les grands axes du Projet de territoire. Lors de la sélection des projets, animateurs et membres des comités de pilotage veillent attentivement à leur alignement avec la stratégie définie. Il apparaît néanmoins que les projets sélectionnés ont souvent un impact plus large que la seule orientation visée, contribuant ainsi à plusieurs volets du Projet de territoire. Par exemple, la labellisation de la pêche du thon rouge à l'hameçon, soutenu en 2025 par le FEAMPA, a eu des effets multiples : **sensibiliser et éduquer à l'environnement et au développement durable** et **encourager une pêche durable et raisonnable** mais également de **valoriser des productions de qualité** et à **la montée à la formation de divers acteurs**.

### Objectifs non encore couverts par des actions

Bien qu'il y ait des orientations du Projet de territoire qui soient plus ou moins développées, certains objectifs de ces orientations restent sans réalisation significative :

- **Accueil et Développement d'entreprises** : Construire une démarche commune de marketing territorial visant à orienter l'attractivité économique du territoire
- **Emploi** : Mieux mobiliser les dispositifs de formation et renforcer l'offre
- **Urbanisme et Habitat** : Viser la qualité urbaine et préserver les coupures d'urbanisation
- **Vivre Ensemble** : Faciliter l'accueil des nouveaux habitants et leur implication associative
- **Mobilités** : Garantir une couverture numérique et téléphonique complète du territoire
- **Services** :
  - Encourager une approche supra-communale renforçant les solidarités inter-villageoises
  - Mettre en réseau les équipements et services à la population

Il est donc nécessaire de s'interroger : ces objectifs sont-ils toujours prioritaires, et si oui, comment le PETR peut intervenir en répondant aux besoins des communes et EPCI ? La poursuite du dialogue entre le PETR et les EPCI permettra d'adapter les interventions aux attentes locales.



 **Principales analyses**

- ▶ Globalement, les actions portées et les projets sélectionnés par le PETR permettent de répondre aux objectifs stratégiques du Projet de territoire, bien qu'il y ait des améliorations à apporter sur le défi « Vie sociale ».
- ▶ Les axes stratégiques ciblés lors de la réactualisation du Projet de territoire en 2021 ont répondu aux besoins des cinq EPCI.
- ▶ Les missions du PETR déploient leurs plans d'action basés eux-mêmes sur le projet de territoire.
- ▶ Les objectifs qui n'ont pu être « atteints » s'expliquent soit par l'absence de chargé de mission dédié, soit par des compétences qui relèvent de l'échelon communal ou intercommunal ou encore des cibles trop étroites et spécifiques.

 **Points forts et pistes d'enrichissement**

	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Cohérence et priorisation des enjeux environnementaux</b> : Actions ciblées et efficaces, comme la rénovation énergétique des bâtiments publics ou l'installation de panneaux photovoltaïques, contribuant à réduire la consommation énergétique et les émissions de gaz à effet de serre.</li> <li>- <b>Mobilisation des financements et contractualisation réussie</b> : Recours pertinent aux fonds LEADER et FEAMPA et à la contractualisation, permettant de soutenir des projets structurants.</li> <li>- <b>Gouvernance partenariale solide</b> : Implication des collectivités, associations, acteurs économiques et citoyens, facilitant l'appropriation collective des enjeux de transition.</li> <li>- <b>Création de synergies</b> : Projets environnementaux, économiques et culturels aux retombées sociales positives, renforçant inclusion, lien social et identité territoriale.</li> <li>- <b>Animation culturelle et valorisation patrimoniale dynamiques</b> : Développement du patrimoine naturel et historique et organisation d'événements œnotouristiques, renforçant l'attractivité et la cohésion locale.</li> </ul>	<p><b>⚠️ Limites observées</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Axes urbanisme-habitat et emploi-formation sous-développés</b> : Absence d'agent dédié et de stratégie spécifique limitant la mise en place de projets structurants.</li> <li>- <b>Marketing territorial et attractivité économique peu structurés</b> : Manque d'une démarche globale et pluriannuelle freinant la visibilité et la capacité à attirer investissements et entreprises.</li> <li>- <b>Manque de coordination supra-communale</b> : Complexité de mutualisation pour organiser les services et équipements essentiels (santé, culture, social).</li> <li>- <b>Actions parfois ponctuelles et dispersées</b> : Absence de trajectoire commune claire, pouvant réduire l'impact et la pérennité des actions engagées (ex : financement de projets (city stade / commerces de proximité) à différents endroits sans se diriger vers une mutualisation).</li> </ul>

## Suggestions/pistes d'améliorations

### ► **Structure du projet de territoire**

- Simplifier les orientations, en regroupant certains objectifs similaires.
- Prêter attention aux objectifs qui s'apparentent à des actions concrètes.
- Anticiper l'évaluation du Projet de territoire en proposant des indicateurs d'évaluation lors de la rédaction du prochain projet de territoire.
- Se questionner sur les orientations qui sont hors compétences du PETR (ex. : déploiement de la fibre (numérique)).

### ► **Cadre de vie :**

- Mettre en réseau les mouvements d'autoproduction avec les communes pour impulser la production d'énergies renouvelables.
- Afin de développer une culture du risque, une commission CODEV pourrait être proposée pour étudier les risques liés à l'eau (sécheresse / inondations) et permettent aux communes d'identifier des solutions.
- Promouvoir le dispositif « Permis de louer » aux communes pour lutter contre l'habitat indigne.

### ► **Développement économique :**

- Intégrer la gouvernance alimentaire locale comme une orientation à part entière, avec pour objectifs stratégiques : développer une offre alimentaire locale (circuit courts), améliorer l'accès de tous à l'alimentation, valoriser le patrimoine alimentaire, ...
- Utiliser le partenariat avec les CCI pour observer les mutations économiques et identifier les secteurs à valeur ajoutée pour le territoire afin de construire avec les entreprises, acteurs de l'ESS, les institutions et les élu(e)s un e marketing territorial.
- Mobiliser le Club des Entrepreneurs pour recueillir les besoins de la sphère marchande. Cette instance doit pérenniser le lien entre le secteur privé et les élu(e)s du territoire.
- Au-delà de l'œnotourisme, un agent pourrait être dédié au tourisme du territoire, afin de créer des synergies entre terre et mer.

### ► **Vie sociale :**

- Poursuivre la dynamique initiée à l'échelle des 5 EPCI sur les mobilités.
- Mener des actions de sensibilisation au patrimoine culturel et naturel au travers de la mission PAH.
- Rééditer le guide « nouveaux élu(e)s » pour une acculturation des 50 communes au rôle et fonctionnement du PETR.
- Renforcer la visibilité du PETR et de la mise en réseau entre les intercommunalités.
- Reconduire un guide « nouveaux habitants » à l'échelle du PETR qui contribue à promouvoir l'ensemble du territoire et à préserver les traditions.
- Bénéficiant d'une délégation « Tradition et Savoir-faire » et à la suite des analyses des écoutes territoriales, qui déclarent un réel attachement aux événements taurins, le PETR pourrait inclure dans son futur projet de territoire une orientation portant à perpétuer la culture taurine et à sécuriser la filière.

## a. Bilan de la partie 2. I. « Analyse stratégique »

### Réponses aux questions évaluatives sur l'analyse du projet de territoire

- ▶ Les actions et projets financés ou animés par le PETR ont permis de répondre concrètement à la quasi-totalité des défis et orientations définis dans le projet de territoire pour la période 2020-2026. En particulier, les initiatives en faveur de la transition énergétique, de la valorisation du patrimoine et du développement de l'économie sociale et solidaire ont montré une juste adéquation aux orientations stratégiques.
- ▶ La gouvernance partagée et les instances de suivi, telles que le Bureau et le Comité Syndical, le Conseil de Développement, et la Conférence des maires, ont joué un rôle crucial dans la mise en œuvre et l'ajustement continu du projet de territoire. Ces structures ont permis une déclinaison opérationnelle efficace et une adaptation aux besoins émergents, renforçant ainsi la cohérence et la légitimité des actions entreprises.

### Suggestions/pistes d'améliorations

- ▶ Créer des plateformes de mutualisation des ressources et des compétences pour renforcer la coordination entre les différentes intercommunalités et acteurs locaux. Cela facilitera les projets communs plus intégrés.
- ▶ Diffuser régulièrement des bilans et des rapports d'avancement synthétiques pour améliorer la communication et la visibilité des actions et réalisations du PETR. Cela renforcera l'appropriation et la participation des citoyens.
- ▶ Mettre en place un système d'évaluation et de suivi pour mesurer précisément l'impact des actions et identifier les domaines nécessitant des ajustements. Cela inclut la définition d'indicateurs de performance clairs et la réalisation d'audits réguliers.



## II. Évolutions du territoire et de son projet fédérateur

Il s'agit dans cette partie de s'intéresser aux évolutions territoriales perçues par les acteurs. Les perceptions recensées s'appuient d'une part sur les enquêtes menées auprès des parties prenantes du PETR, et d'autre part à la travers le dispositif des *écoutes territoriales*. À l'instar de l'analyse des missions vue précédemment, la démarche d'évaluation retenue vise à repérer les liens induits *à postériori*, faute d'indicateurs précis définis en amont.

Aussi cette partie s'attache à analyser la pertinence du projet de territoire vis-à-vis des évolutions du territoire perçues par les divers acteurs qui le composent. Il est proposé dans un deuxième temps d'analyser les propositions des personnes enquêtées pour le prochain projet de territoire.

### ?

#### Questions évaluatives

- ▶ Les priorités exprimées par les élus, les techniciens, les habitants ou les porteurs de projets sont-elles en phase avec les défis et orientations du projet de territoire ?
- ▶ Quelles évolutions territoriales (socle socio-économique, enjeux climatiques, dynamiques démographiques, besoins émergents...) ont été observées depuis l'adoption du projet de territoire, et comment ces évolutions invitent-elles à faire évoluer les défis, orientations ou missions du PETR pour le prochain cycle stratégique ?

### 1. Évolutions perçues par les acteurs

L'analyse s'appuie d'abord sur une phase de collecte des perceptions des 57 personnes consultées (bureau syndical, comité syndical, conseil de développement et comités de pilotage) et à travers *les écoutes territoriales*. Chacun a été invité à décrire, librement, les évolutions territoriales qu'il percevait. La retranscription des réponses tente de conserver l'intensité du ressenti et la diversité des points de vue.

Ensuite, une phase de regroupement thématique a abouti à de grandes priorités, chacune incarnant un enjeu majeur pour le PETR Vidourle Camargue.

La troisième étape a consisté à doter chaque priorité de trois indicateurs opérationnels :

- D'abord en mobilisant les données internes du PETR (rapports annuels, observatoires locaux, bilans de conventions mutualisées, comptes d'exploitation touristiques...) pour obtenir des mesures précises au cœur du territoire.
- Là où ces données faisaient défaut, en recherchant dans les statistiques officielles : INSEE, Agreste pour l'agriculture, ARS Occitanie pour l'eau et la santé, ADEME pour l'énergie, Météo-France pour le climat, Corine Land Cover pour l'artificialisation des sols.
- Les indicateurs retenus répondent à trois exigences : ils traduisent l'ampleur du phénomène (par exemple, part modale du vélo, taux d'artificialisation), ils mettent en lumière une dynamique dans le temps (évolution annuelle du nombre d'exploitations, progression de la fréquentation en centres sociaux) et ils témoignent de la capacité d'action déjà en place (nombre de pôles d'échanges multimodaux, conventions signées, points AMAP).

Enfin, ces éléments ont été rassemblés dans deux tableaux synthétiques (acteurs enquêtés et *écoutes territoriales*) qui permettent de visualiser, pour chacun des grands enjeux : la formulation des acteurs, les données chiffrées et l'échelle géographique de l'information (du périmètre PETR à la région Occitanie).



## Observations des enquêtés (élus, agents et partenaires)

Principaux domaines d'évolutions territoriales	Principales analyses	Exemples de verbatims	Exemples de données observées
<b>Mobilité</b>	Les personnes interrogées insistent à plusieurs reprises sur « un accroissement des besoins en mobilité douce », soulignant que la croissance démographique — « il y a toujours plus de personnes sur le territoire » — ne s'accompagne pas d'une offre de transport adaptée. L'expression « toujours pas de transports » traduit une exaspération partagée : les zones rurales et péri-urbaines se sentent « isolées », sans accès suffisant à l'emploi, à la santé ou à l'éducation sans véhicule personnel. Certains notent que « le nord et le sud n'ont malheureusement pas les mêmes besoins et les mêmes contraintes », ce qui rend complexe la mise en place d'une solution unique, et renforce l'idée qu'il faille « développer les transports collectifs et les déplacements doux » à l'échelle intercommunale pour mutualiser les ressources et répondre aux disparités territoriales.	« Un accroissement des besoins en mobilité douce » « Toujours pas de transports » « Développer les transports collectifs et les déplacements doux »	<ul style="list-style-type: none"> <li>Part modale du vélo : 2,2 % des actifs se rendent à leur travail à vélo (Échelle : Occitanie)</li> <li>Lignes de bus LIO : 15 lignes régulières (+ 3 saisonnières) desservent le PETR (Échelle : PETR Vidourle Camargue)</li> <li>Pôles d'échanges multimodaux : 5 PEM identifiés sur le PETR (Échelle : PETR Vidourle Camargue)</li> <li>Taux d'équipement auto : 0,75 voiture/personne dans l'enquête mobilité (2019) (Échelle : région)</li> </ul>
<b>Ressource en eau (pollution des nappes, salinisation...)</b>	Dans les réponses, l'eau apparaît à la fois comme « notre patrimoine naturel » et comme un sujet de « problématiques sur l'approvisionnement et la qualité de l'eau ». L'inquiétude s'amplifie avec la formule alarmante « pollution des nappes par les pesticides et par les produits issus du secteur nucléaire », qui élargit le spectre des risques perçus. À cela s'ajoute la peur d'une pénurie : « nappes phréatiques encore à des niveaux trop faibles », rappelle-t-on, jusqu'à craindre des restrictions pour l'agriculture et l'usage domestique. Cette double dimension — patrimoniale et sanitaire — pousse les acteurs à réclamer davantage de transparence et de suivi, par exemple via des campagnes régulières de tests et un renforcement des stations de traitement.	« Problématiques sur l'approvisionnement et la qualité de l'eau » « Pollution des nappes par les pesticides (...) » « Nappes phréatiques encore à des niveaux trop faibles »	<ul style="list-style-type: none"> <li>Consommation d'eau potable : 149 L/jour/habitant (Échelle : Occitanie) (ARS Occitanie, 2020)</li> <li>Stations de surveillance nitrates : 10 stations sur le PETR (Échelle : PETR Vidourle Camargue) (ARS Occitanie)</li> <li>Campagnes PFAS : 5 tests réalisés sur le PETR (Échelle : PETR Vidourle Camargue) (ARS Occitanie)</li> </ul>
<b>Agriculture, mutation foncière &amp; basculement rural vers péri-urbain</b>	Les acteurs décrivent une « réduction du nombre d'exploitants, mutations foncières », symptôme d'un « déclin agricole » qui menace les savoir-faire locaux. L'image de « l'arrachage des vignobles en augmentation, question de remontée du sel dans la partie sud » met en évidence la conjonction de la salinisation des sols et de la pression foncière. Dans le même temps, « le territoire semble basculer d'une dynamique rurale à une dynamique péri-urbaine », offrant des services nouveaux, mais au prix de la disparition progressive des usages agricoles traditionnels. Ce glissement a pour conséquence directe une « perte d'identité » ressentie, et pose la question de la transmission des exploitations vieillissantes face à la « pression foncière pour d'autres usages (construction, cabanisation) ».	« Réduction du nombre d'exploitant, mutations foncières » « Arrachage des vignobles en augmentation, question de remontée du sel » « Baisse du nombre d'agriculteurs » « Bascule rurale à péri-urbaine »	<ul style="list-style-type: none"> <li>Exploitations agricoles : 5 094 exploitations dans le Gard en 2023 (Échelle : département du Gard)</li> <li>Surface agricole utile : 3,1 M ha en Occitanie (Échelle : Occitanie)</li> <li>Artificialisation : + 3 % de surface depuis 2010 sur le PETR (Échelle : PETR Vidourle Camargue) (Corine Land Cover)</li> </ul>
<b>Changement climatique &amp; énergies renouvelables</b>	Le « réchauffement climatique [qui] risque d'impacter fortement les espaces naturels, comme la Camargue » est évoqué avec gravité, évoquant des « inondations, retrait du trait de côte » et une montée des eaux déjà perceptible. Conscients de cette menace, les acteurs font valoir l'intérêt « du développement de l'implantation des panneaux photovoltaïques », qu'ils jugent « un bel exemple » de projet à la fois local et porteur. Toutefois, certains rappellent que « installer du photovoltaïque c'est bien, encore faut-il garantir le stockage et la gestion du réseau », mettant en lumière la nécessité d'une approche globale de la transition énergétique.	« Le réchauffement climatique impacte les espaces naturels » « Montée des eaux » « Inondations, retrait du trait de côte » « Développement des panneaux photovoltaïques »	<ul style="list-style-type: none"> <li>Température moyenne 2024 : 14,3 °C en Occitanie (Échelle : Occitanie)</li> <li>Température moyenne de l'eau de 28°C en août 2024</li> <li>Anomalie 2024 : + 0,9 °C vs 1991–2020 en région (Météo-France) (Échelle : Occitanie)</li> <li>Puissance PV installée : 5 MWc sur toitures publiques du PETR (Échelle : PETR Vidourle Camargue) (ADEME Occitanie)</li> </ul>
<b>Développement économique &amp; valorisation du patrimoine</b>	Plusieurs réponses soulignent que « mettre en avant les acteurs économiques locaux, c'est faire croître la richesse du territoire ». Le patrimoine n'est pas perçu comme un simple atout touristique, mais comme un levier de développement concret : « utiliser le label Pays d'art et d'histoire pour développer les offres touristiques sur le patrimoine » et « la réfection des arènes, des monuments historiques permet d'y développer des événements d'ampleur ». Ces initiatives sont vues comme créatrices d'emplois et de retombées économiques immédiates, tout en renforçant la cohésion territoriale.	« Mettre en avant les acteurs locaux économiques » « Utiliser le label Pays d'art et d'histoire » « Valorisation du patrimoine et agritourisme »	<ul style="list-style-type: none"> <li>Label "Pays d'art et d'histoire" : 1 (Échelle : PETR Vidourle Camargue) (Ministère de la Culture)</li> <li>Nuitées touristiques : ≤ 2 M/an pour l'ensemble de la zone (Échelle : Atout France – région)</li> <li>Recettes du tourisme local : 45 M € (CCI Occitanie) (Échelle : région)</li> <li>Label Vignobles et Découvertes (échelle PETR Vidourle Camargue)</li> </ul>
<b>Croissance démographique &amp; nouveaux arrivants</b>	Le territoire connaît « la croissance de nos populations », portée par un « flux de nouveaux arrivants dans nos villes » venus chercher cadre de vie et attractivité économique. Si cette dynamique est perçue comme une chance, elle suscite aussi des inquiétudes : saturation des infrastructures, pression sur le foncier, la ressource en eau et difficulté à maintenir un équilibre entre développement urbain et qualité de vie. Les acteurs soulignent l'importance d'anticiper pour « accueillir sans dénaturer » et préserver l'identité locale.	« Flux de nouveaux arrivants dans nos villes » « La croissance de nos populations »	<ul style="list-style-type: none"> <li>Population totale PETR : 156 568 hab. au 1er janv. 2022 (Échelle : PETR Vidourle Camargue)</li> <li>Taux de croissance annuel : + 0,7 % (2014–2022) pour le PETR (Échelle : PETR Vidourle Camargue)</li> <li>Solde migratoire net : + 1 200 pers./an dans la région (Échelle : Occitanie)</li> </ul>
<b>Mutualisation intercommunale</b>	Pour faire face à des défis partagés, les élus et habitants appellent à « travailler à une autre échelle et mutualiser » afin de construire des réponses cohérentes et solidaires. La « collaboration entre les communes et communautés » est vue comme un levier pour optimiser les ressources, harmoniser les politiques publiques et réduire les disparités territoriales. Cette démarche est portée par la conviction qu'« ensemble, on peut aller plus loin » et répondre plus efficacement aux besoins du quotidien.	« Travailler à une autre échelle et mutualiser » « Collaboration entre les communes et communautés »	<ul style="list-style-type: none"> <li>Conventions mutualisées : 12 signées au sein du PETR (Échelle : PETR Vidourle Camargue)</li> <li>Projets FEADER/FEDER/FEAMPA sollicitant des cofinancements nationaux (Échelle : PETR Vidourle Camargue)</li> </ul>
<b>Logement, commerces de proximité &amp; dynamique urbaine</b>	La hausse continue des prix entraîne un « logement de plus en plus cher », créant un sentiment d'exclusion pour une partie de la population, notamment les jeunes ménages. Dans le même temps, on déplore « la mort du petit commerce et obligation de la voiture », signe d'une perte de vitalité des centres-villes et d'une dépendance accrue aux déplacements motorisés. Ces constats nourrissent un appel fort à la « revitalisation des coeurs de villes » pour recréer du lien social, soutenir l'économie locale et renforcer l'attractivité urbaine.	« Logement de plus en plus cher » « La mort du petit commerce et obligation de la voiture » « Revitalisation des coeurs de villes »	<ul style="list-style-type: none"> <li>Prix moyen du m² locatif : 11,5 €/m² (INSEE 2022) (Échelle : PETR Vidourle Camargue)</li> <li>Commerces de proximité : – 15 % (2015–2023) dans le Gard (Échelle : département)</li> </ul>
<b>Cohésion sociale &amp; santé mentale</b>	La dimension sociale transparaît dans la « progression significative du nombre de passages » en centres sociaux, signe d'un besoin croissant d'accompagnement et d'écoute. On évoque aussi « la dégradation importante de la santé psychique », rappelant que la crise sociale s'accompagne parfois d'une crise sanitaire mentale. En parallèle, les « implantations d'épicerie solidaire, de tiers-lieu, de bistrot de village » sont célébrées comme des réponses de terrain, améliorant « le vivre ensemble, la solidarité et la participation à la citoyenneté ».	« Progression des passages en centres sociaux, dégradation de la santé psychique » « Épiceries solidaires, tiers-lieu... améliorent le vivre ensemble »	<ul style="list-style-type: none"> <li>Passages centres sociaux : + 61 % (9 300 → 15 000 de 2021 à 2024) (Échelle : centres sociaux PETR) (Calade)</li> <li>Consultations psychologiques : + 25 % en 3 ans (ARS Occitanie) (Échelle : région)</li> <li>Tiers-lieux créés : 4 sur le PETR (Échelle : PETR Vidourle Camargue) (rapport PETR 2024)</li> </ul>
<b>Consommation locale &amp; sécurité alimentaire</b>	La volonté de « favoriser la consommation locale » traduit une prise de conscience collective de l'importance des circuits courts pour soutenir les producteurs et garantir une alimentation plus saine. Derrière ce choix, les acteurs défendent aussi un « projet sur la partie alimentaire » qui dépasse la simple logique économique : il s'agit d'assurer une meilleure sécurité alimentaire pour tous, réduire l'empreinte carbone et renforcer le lien entre habitants et territoire. Ces démarches, portées par la restauration collective, les AMAP et les épiceries solidaires, sont perçues comme un moyen concret de « manger mieux et plus local », tout en dynamisant l'économie rurale et en préservant les savoir-faire agricoles.	« Favoriser la consommation locale » « Projet sur la partie alimentaire » « 80 % de produits locaux en restauration collective »	<ul style="list-style-type: none"> <li>Part de produits locaux en restauration collective : 80 % (CC Petite Camargue) (Échelle : EPCI)</li> <li>Points de retrait AMAP : 8 sur le PETR (Échelle : PETR Vidourle Camargue)</li> <li>Épiceries solidaires : 3 dans le PETR (Échelle : PETR Vidourle Camargue) (rapport social PETR)</li> </ul>

## Observations des écoutes territoriales

Cette analyse repose sur la parole recueillie auprès de 101 personnes (élus, agents, citoyens, acteurs économiques et associatifs) à travers 30 entretiens (individuels, collectifs, cafés citoyens, temps ouverts). Elle s'inscrit dans la démarche des écoutes territoriales pilotée par le réseau Territoires et Citoyens en Occitanie sur les thématiques associées : Démocratie et Transitions.

Principaux domaines d'évolutions territoriales	Principales analyses	Exemples de verbatims	Tendances observées
Transition écologique & pression sur les ressources	<p>La transition écologique est évoquée à travers des effets concrets du changement climatique : « salinisation des sols, incendies, inondations, pic de chaleur ». Ces phénomènes sont vécus comme un cumul d'agressions, renforcés par un sentiment de perte : « artificialisation très forte des sols », « manque de nature dans les espaces de vie ».</p> <p>Les acteurs décrivent non seulement un épuisement des ressources, mais aussi un besoin de retrouver des repères dans un cadre de vie où la nature semble s'effacer. Les propos sont marqués par l'urgence et la gravité : « On a pollué notre air, notre sol, et j'en suis malade ».</p>	<p>« Artificialisation très forte des sols »      « On a pollué notre air, notre sol, et j'en suis malade »      « Salinisation des sols, incendies, inondations, pic de chaleur »      « Manque de nature dans les espaces de vie »</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>+75 ha/an artificialisés (Corine Land Cover, PETR)</li> <li>17 % du territoire en ZNIEFF et zones humides (DREAL, PETR)</li> <li>10-15 jours &gt;35 °C/an (Météo-France, Sud Gard)</li> <li>11,2 % des exploitations en bio (Agreste, Gard/Hérault)</li> </ul>
Urbanisation subie & aménagement	<p>Les effets de l'urbanisation sont évoqués avec un sentiment de saturation et une impression que la croissance urbaine est non maîtrisée : « un sentiment d'urbanisation à outrance ». Plusieurs témoignages insistent sur l'augmentation des besoins générés par cette urbanisation : « un manque pour la petite enfance, les jeunes, les maisons de retraite ». La pression foncière et l'étalement urbain sont accompagnés d'un sentiment d'inégalité territoriale : « déséquilibre Nord/Sud en matière de commerces et d'équipements ». On observe une prise de conscience de l'interdépendance des questions de logement, de mobilité et de services : « problèmes de logements et de mobilités ».</p>	<p>« Un sentiment d'urbanisation à outrance »      « Un manque pour la petite enfance, les jeunes, les maisons de retraite »      « Problèmes de logements et de mobilités »      « Un déséquilibre Nord/Sud en matière de commerces et d'équipements »</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>7,1 % logements vacants (INSEE RP 2020, PETR)</li> <li>+13 % artificialisation (Corine Land Cover, PETR)</li> <li>Sous-équipement en crèches (CAF, CC Petite Camargue)</li> <li>78 % en voiture solo (INSEE Mobilités, EPCI)</li> </ul>
Identités culturelles et transmission du patrimoine	<p>Les identités locales sont évoquées à travers la volonté de maintenir des pratiques vivantes : « il faut sauver les pratiques taurines ». Le mot « sauver » suggère une menace imminente, tandis que d'autres parlent de « culture fragile » ou de l'absence de « figures intellectuelles pour magnifier cette culture ». Certaines personnes interviewées évoquent une culture « vivante et évolutive », qui pourrait être « mise en partage », notamment avec les jeunes et/ou les nouvelles populations. L'invocation directe « on veut des jeunes, des adolescents ! » montre que la transmission entre générations est perçue comme inachevée. Il s'agit ici d'une culture à défendre, mais aussi à adapter et à faire vivre.</p>	<p>« Il faut sauver les pratiques taurines »      « Culture fragile... il manque des intellectuels pour magnifier cette culture »      « Un patrimoine vivant et évolutif à mettre en partage »      « On veut des jeunes, des adolescents ! »</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>320 manifestations culturelles/an (PAH, PETR)</li> <li>Environ 45 manades (Chambres d'agriculture)</li> </ul>
Économie locale sous tension	<p>Plusieurs témoignages évoquent des inquiétudes fortes vis-à-vis d'entreprises emblématiques : « crainte pour l'avenir de Perrier, de la verrerie ». L'économie locale est jugée dépendante de secteurs exposés aux risques : « une économie liée aux ressources fragiles et fragilisées ». D'autres alertent sur la situation des agriculteurs et pêcheurs : « on ne sera pas nombreux dans 10 ans, mais il faut soutenir ces vignerons-là ». Le tourisme est aussi interrogé : « tourisme de masse littoral à repenser ». Il apparaît comme excessif, non durable, et déconnecté du reste du territoire. L'ensemble dépeint une économie vulnérable, à la fois dynamique et menacée.</p>	<p>« Crainte pour l'avenir de Perrier, de la verrerie »      « On ne sera pas nombreux dans 10 ans, mais il faut soutenir ces vignerons-là »      « Une économie liée aux ressources fragiles et fragilisées »      « Tourisme de masse littoral à repenser »</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>1 850 exploitations (Agreste, PETR)</li> <li>-15 % emplois viticoles (INSEE Clap, Gard/Hérault)</li> <li>12,8 % de chômage (INSEE, Lunel Agglo/CCPC)</li> <li>85 % nuitées touristiques sur le littoral (INSEE Occitanie, EPCI)</li> </ul>
Cohabitation sociale & brassage de population	<p>Le territoire est qualifié de « territoire de brassage, de renouvellement, mais pas toujours d'inclusion ». Cette nuance met en lumière l'écart entre diversité démographique et intégration sociale. Certaines communautés sont évoquées comme peu visibles, voire absentes du débat public. D'autres tensions apparaissent entre groupes sociaux : « divisions sociales : habitants / touristes, anciens / néo... ». Ces propos montrent que, derrière le dynamisme apparent du territoire, se cachent des fractures qui compliquent le vivre-ensemble.</p>	<p>« Un territoire de brassage, de renouvellement, mais pas toujours d'inclusion »      « Cosmopolitisme lié à l'agriculture, ... »      « Divisions sociales : habitants / touristes, anciens / néo... »</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>15 % de la population nés à l'étranger (INSEE 2020, EPCI)</li> <li>+11 % pop. en 10 ans (INSEE, PETR)</li> <li>20+ langues parlées à l'école (EN, Lunel/Vauvert)</li> <li>~25 actions interculturelles/an (CAF/MJC, communal)</li> </ul>
Participation citoyenne & gouvernance	<p>Ce thème est traversé par un sentiment d'épuisement et de frustration. « On peut proposer mais on n'est jamais écouté, ça me fatigue » exprime un désengagement progressif. La perte de confiance institutionnelle est aussi pointée : « moins de représentativité dans les conseils municipaux ». Plusieurs remarques insistent sur la difficulté à faire converger les initiatives : « sentiment d'initiatives isolées, non reprises ». Enfin, le besoin d'outils collectifs revient : « besoin d'apprentissage du débat et de coopération ». Il s'agit d'une demande d'écoute, mais aussi de structuration du dialogue territorial.</p>	<p>« On peut proposer mais on n'est jamais écouté, ça me fatigue »      « Moins de représentativité dans les conseils municipaux »      « Sentiment d'initiatives isolées, non reprises »      « Besoin d'apprentissage du débat et de coopération »</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>12 conseils citoyens/comités actifs (PETR)</li> <li>5 dispositifs jeunes/sages (communal)</li> <li>1 budget participatif (Lunel, 2022)</li> <li>1 200 associations locales (recensement PETR/préfet)</li> </ul>
Difficultés sociales & précarité	<p>Les difficultés sociales apparaissent de manière indirecte mais persistante. Certaines phrases soulignent un glissement social : « une culture fragile face à la pauvreté, au chômage ». D'autres font le lien entre logement et désengagement : « l'immobilier plombe le budget... ça empêche l'implication sur le territoire ». On perçoit à travers ces mots une précarité qui empêche l'accès à la culture ou à la vie collective. Ces situations semblent invisibles mais omniprésentes, pesant sur les relations sociales et l'engagement local.</p>	<p>« Crainte d'une standardisation de la société »      « Une culture fragile face à la pauvreté, au chômage »      « L'immobilier plombe le budget... ça empêche l'implication sur le territoire »</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>17,3 % taux de pauvreté (INSEE, CCPC/CRVV)</li> <li>x2 écart de revenu Nord/Sud (INSEE)</li> <li>+6,5 % prix foncier/an (SAFER/Notaires Sud)</li> <li>4 500 allocataires minima sociaux (CAF, EPCI)</li> </ul>
Démographie & vieillissement	<p>La transformation démographique du territoire est évoquée dans des termes contrastés : « renouvellement de la population, vieillissement, moins de jeunes ». Certains villages sont décrits comme « villages dortoirs », ce qui implique un manque de vie locale malgré une croissance apparente. La diversité croissante des profils d'habitants est mentionnée : « diversité des modes de vie ». Ces changements sont parfois accueillis avec résignation, parfois avec inquiétude, notamment en lien avec la difficulté à mobiliser durablement les jeunes générations.</p>	<p>« Renouvellement de la population, vieillissement, moins de jeunes »      « Arrivées continues, villages dortoirs, diversité des modes de vie »</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>24 % de 65+ (INSEE 2020, PETR)</li> <li>-2 % enfants 3-15 ans (DSDEN, CCPC)</li> <li>14 EHPAD/Alzheimer (ARS, interco)</li> <li>Ratio jeunes/seniors : 0,86 (INSEE)</li> </ul>
Mobilités insuffisantes	<p>La place centrale de la voiture est affirmée : « la voiture s'impose ». Mais au-delà d'un fait, c'est un problème : « mobilités, un sujet compliqué à faire avancer ». Plusieurs remarques soulignent que la dépendance à la voiture est un facteur de découragement : « la bagnole, le coût de la vie, ça décourage l'implication ». Les enjeux de mobilité ne sont donc pas seulement techniques, mais liés à l'inclusion, à l'accessibilité et à la participation à la vie locale.</p>	<p>« La voiture s'impose », « mobilités, un sujet compliqué à faire avancer »      « La bagnole, le coût de la vie, ça décourage l'implication »</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&lt;5 % TC utilisés quotidiennement (INSEE Mobilités, EPCI)</li> <li>115 km de pistes cyclables (PETR 2023)</li> <li>3 PEM fonctionnels (Lunel, Vergèze, Aigues-Mortes)</li> <li>13 % sans voiture (INSEE, rural Nord)</li> </ul>
Perte de sens / besoin de récit collectif	<p>Certains participants expriment une forme de désorientation : « les gens sont perdus. Ils cherchent la porte d'entrée... ». La complexité des institutions et leur compréhension pour s'engager localement est pointé, et l'idée d'un « récit commun, d'un projet collectif » revient dans plusieurs échanges. Cette aspiration à une vision partagée, à un horizon commun, dépasse la seule coordination d'actions : elle touche à l'identité du territoire. « Acculturation au changement » suggère qu'il ne suffit pas de réagir, il faut apprendre à transformer ensemble, à cohabiter dans un espace en mutation.</p>	<p>« Les gens sont perdus. Ils cherchent la porte d'entrée... »      « On a besoin d'un récit commun, d'un projet collectif »      « Acculturation au changement : comment on s'adapte ensemble ? »</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>44,8 % participation municipales 2020 (Min. Intérieur, EPCI)</li> <li>10 projets mémoriels (PAH, culture associative, PETR)</li> <li>20 % d'adhésion à une asso (CAF/mairies)</li> </ul>

## Analyse des évolutions territoriales perçues

### Principales évolutions territoriales observées

- **Socle socio-économique et dynamiques démographiques** : Le territoire subit une croissance démographique soutenue, marquée par l'arrivée de nouveaux résidents, le vieillissement de la population, et une décroissance des jeunes. L'économie locale apparaît vulnérable : recul agricole, difficultés pour l'activité viticole, crise des petits commerces (-15% en huit ans dans le Gard), précarité croissante (17,3% de taux de pauvreté). La segmentation sociale s'accentue, notamment entre habitants historiques, néo-arrivants et touristes, alimentant un sentiment de perte de cohésion et de déclin d'engagement.
- **Enjeux climatiques et transitions écologiques** : Les impacts du changement climatique se concrétisent : augmentation des températures (de l'air et de l'eau), fréquence accrue d'inondations, phénomènes de salinisation et baisse des nappes phréatiques. L'artificialisation des sols progresse rapidement (+3% de surfaces sur le territoire, 75 ha/an).
- **Pression sur les ressources (eau, foncier)** : Les tensions sur l'eau sont vives, illustrées par la baisse des niveaux des nappes, des pollutions diffuses (pesticides, PFAS), une inquiétude grandissante pour l'approvisionnement agricole et domestique.
- **Besoins émergents en mobilité, logement et service de proximité** : L'isolement des communes rurales et périurbaines s'aggrave en l'absence d'alternatives à la voiture, limitant l'accès à l'emploi, à la santé et à la vie sociale. Les attentes s'expriment quant à des solutions de mobilité douce, de logement abordable et à certains endroits de services de proximité, ainsi que sur la nécessité d'une transmission culturelle et patrimoniale dynamique, adaptée à une population cosmopolite et changeante.

La majorité des préoccupations des acteurs s'intègrent dans les défis du projet de territoire. Les thématiques se rejoignent largement, confirmant la pertinence globale de la stratégie. De plus, on observe que la mise en œuvre du projet de territoire se lie aux observations partagées : par exemple, la création d'un Pôle Foncier au sein de la mission alimentation répond aux enjeux liés à l'urbanisation du territoire.

Parfois, les acteurs invitent le territoire à aller plus loin dans ses objectifs ou à aborder une vision plus transversale des sujets.

### Contributions nouvelles aux défis et orientations du PETR

En conclusion, le prochain cycle stratégique du PETR pourrait prioriser les orientations suivantes qui répondent à la fois à l'analyse des besoins perçus par les acteurs et aux dynamiques externes de transformation qui affectent le territoire :

- **Renforcer la résilience climatique** : La priorisation de l'action climatique s'impose (gestion de l'eau, lutte contre la salinisation, prévention inondation, accélération du déploiement des énergies renouvelables, adaptation urbaine et agricole).
- **Consolidation de l'offre de mobilité** : L'accroissement des besoins en mobilité douce et collective, pour desservir efficacement une population plus nombreuse et hétérogène, nécessite une mutualisation renforcée entre intercommunalités. L'enjeu consiste à réduire la dépendance à la voiture, limiter la fragmentation sociale et renforcer l'inclusion.
- **Accompagnement des transitions productives** : Soutenir l'agriculture locale en mutation (reprise des exploitations vieillissantes, promotion de l'agroécologie, consolidation des circuits courts, diversification des productions et soutien aux activités qui les valorisent), réinventer l'attractivité économique (valorisation du patrimoine, développement d'une offre touristique plus durable, soutien aux filières locales en crise). A ne pas écarter l'économie présentielle, l'industrie et les services aux entreprises.
- **Cohésion sociale, santé et jeunesse** : Le renfort des dispositifs de soutien social, l'accès à la santé mentale, la consolidation des tiers-lieux, et l'engagement de la jeunesse deviennent des axes majeurs pour une société plus solidaire et participative.
- **Revitalisation des centralités et logement** : Encourager la diversité de l'offre de logements, lutter contre la vacance structurelle, soutenir la revitalisation des centres-bourgs, maintenir les commerces de proximité sont essentiels pour un cadre de vie attractif et accessible.
- **Participation citoyenne et récit collectif** : De nombreux acteurs expriment un sentiment de perte de sens et d'isolement. Le PETR doit renforcer les démarches participatives et la production d'un récit fédérateur, afin de redonner du sens au projet collectif et d'acculturer la société locale aux mutations en cours.



## 2. Proposition d'orientations prioritaires

### Priorités données par les 57 personnes consultées (entretiens + questionnaires) :

Dans un second temps, les questionnaires et les entretiens menés avec les parties prenantes ont permis d'identifier les thématiques jugées prioritaires pour le prochain projet de territoire. Ces sujets se recoupent largement avec les évolutions perçues précédemment.

#### 1. Environnement et Adaptation au Changement Climatique

C'est une priorité transversale et majeure, qui englobe la gestion de l'eau (préservation des ressources, lutte contre la salinisation des sols, gestion des zones humides et des cours d'eau), un enjeu crucial tant en termes de qualité que de quantité, notamment pour l'agriculture. L'adaptation aux conséquences du changement climatique (inondations, recul du trait de côte) et la préservation de l'environnement dans son ensemble sont également des priorités essentielles, tout comme la transition énergétique. En effet, face à la pollution des nappes phréatiques et à l'élévation du niveau marin (risques de submersion et de salinisation), des actions immédiates et structurantes sont indispensables. L'adaptation au changement climatique, dans sa globalité, est une problématique transversale qui doit influencer toutes les décisions afin d'assurer la résilience du territoire.

#### 2. Agriculture et pêche

L'agriculture et la pêche constituent une priorité essentielle, étroitement liée aux défis environnementaux. Les objectifs incluent le maintien des entreprises et des surfaces agricoles, la sécurisation des ressources en eau, le développement d'une agriculture vivrière et locale (répondant aux besoins locaux, réduisant l'utilisation de pesticides, protégeant les nappes phréatiques), ainsi que l'adaptation des cultures aux nouvelles conditions climatiques.

#### 3. Développement Économique et Emploi

Les priorités dans ce domaine incluent le maintien et la création d'emplois (y compris l'anticipation des compétences futures et la mise en place de formations), la diversification économique (par exemple, autour de la santé et du bien-être, en lien avec les métropoles), l'accueil d'entreprises sur le territoire, ainsi que le développement de l'agritourisme et la valorisation du patrimoine.

Le développement économique est un moteur incontournable, qui doit être orienté vers la diversification des activités, en soutenant particulièrement les projets respectueux de l'environnement. Une attention peut être portée à :

- L'agriculture : Face à la viticulture en difficulté et à la nécessité de maintenir les exploitations agricoles et la capacité de production alimentaire, il est crucial de soutenir les agriculteurs (foncier, outils de production, filières, circuits commerciaux) et de promouvoir l'agriculture biologique et l'agroécologie. La résilience du secteur face aux défis climatiques est primordiale.
- La pêche professionnelle : Un secteur économique spécifique nécessitant un soutien adapté.
- Le tourisme durable et l'œnotourisme : Des secteurs à fort potentiel économique, à développer en valorisant le patrimoine local et en respectant les traditions.
- Les métiers en tension et les besoins en main-d'œuvre non satisfaits : Il est essentiel d'agir par des actions ciblées sur la formation et le soutien aux porteurs de projets.
- L'immobilier et l'accès au logement : Faciliter l'accès au logement, en particulier pour les jeunes actifs, est crucial afin de maintenir et attirer une population dynamique.

#### 4. Mobilité et Transports

Il s'agit de développer les transports collectifs et les déplacements doux, d'améliorer la connexion avec les pôles d'échanges multimodaux existants, et de résoudre les problèmes de mobilité qui peuvent entraver l'accès à l'emploi.

#### 5. Urbanisme et Cadre de Vie

Les objectifs sont de revitaliser les centres-villes pour éviter la création de "villages dortoirs", de créer une cohérence urbanistique favorisant l'embellissement des lieux, de réfléchir au développement de parkings, et d'équilibrer l'accueil de la population avec la préservation de l'environnement. L'idée est de faire du territoire un lieu de vie dynamique.

Pour garantir une bonne qualité de vie aux habitants et aux visiteurs, le renforcement des services de proximité est essentiel. Cela inclut le maintien des services publics et des commerces locaux, ainsi que la résolution des difficultés de recrutement dans le secteur de l'aide à domicile.



## 6. Patrimoine, Tourisme et Traditions

Il est jugé primordial de valoriser le patrimoine et les traditions du territoire, et de promouvoir un tourisme qui encourage les visiteurs à rester plus longtemps en présentant le territoire dans son ensemble.

## 7. Gouvernance Collaborative et Cohésion Territoriale

La collaboration est la clé de la réussite de toute stratégie. Il est essentiel d'intensifier les concertations sur les modalités du développement local afin d'impliquer tous les acteurs. Des actions pour promouvoir le "vivre ensemble", l'animation et la pédagogie contribueront à renforcer la cohésion sociale. Enfin, un aménagement optimisé du territoire et un équilibre entre les espaces guideront le développement, en évitant l'étalement urbain et en favorisant l'habitat durable.

### Lien avec les défis du projet de territoire

#### ► Cadre de vie :

- *Gestion de l'eau* : Veiller à la qualité et la quantité de l'eau, développement d'une culture du risque (inondations / sécheresse), pollution des nappes, montée des eaux, problème de salinisation ;
- *Agriculture* : Souhait de maintenir les sols agricoles, questionnement sur les pesticides, adaptation des cultures agricoles au changement climatique.

#### ► Développement économique :

- *Agriculture* : Proposer une agriculture vivrière, envisager le remplacement des départs à la retraite des agriculteurs ;
- *Pêche* : promouvoir les métiers de la filière et les formations, diversifier les activités et les productions, soutenir la transformation des produits
- *Entreprises* : Soutenir et Accueillir les entreprises sur le territoire, tout en maintenant les emplois ;
- *Tourisme* : Développer l'agritourisme ainsi qu'un tourisme basé sur le patrimoine et les traditions grâce au label PAH. Idée de créer une destination à l'échelle du PETR tout en préservant les particularités de chaque territoire.

#### ► Vie sociale :

- *Emploi* : Maintenir l'emploi sur le territoire pour lutter contre les villages dortoirs ;
- *Logement* : Assurer une offre de logement accessible à la population ;
- *Mobilités* : Développer des solutions de mobilités (douces ou alternatives) pour faciliter les déplacements et ainsi lever les freins à l'emploi ;
- *Services* : Renforcer les services et commerces de proximité.
- *Social* : Questionnement sur l'organisation sociétale, trouver un équilibre d'accueil ;
- *Collaboration* : Continuer d'impliquer les citoyens et acteurs locaux dans le développement local pour renforcer la cohésion sociale.

### Priorités données par les écoutes territoriales :

*Les écoutes territoriales ont également fait ressortir des enjeux propres au territoire qui pourraient être interrogés en vue du prochain projet de territoire.*

#### Territoire :

- *Touristique* : Tenter de gérer les problématiques liées au tourisme (accès aux logements, cohabitation, déplacements) ;
- *Paysages* : Préoccupations liées à la pollution, à l'artificialisation des sols, diminution de certaines cultures, l'urbanisation ;
- *Identité commune* : Construire un avenir commun basé sur la transmission de l'histoire, le partage et l'attachement au territoire.

#### Transitions :

- *Écologique* : Préoccupations sur les risques naturels (inondations, incendie, salinisation des sols ...), sur la sensibilisation des touristes et des habitants à l'environnement ;
- *Économique* : Nécessité de repenser l'économie au vu de la fragilité des ressources naturelles et locales, réflexion sur la concentration d'activités qui déstabilise certains territoires ;
- *Humains* : Réflexions à porter sur la population (vieillissement > accès aux services), articuler les problèmes sociaux (pauvreté / chômage), répondre aux difficultés d'accès au logement.



#### Vie démocratique :

- *Implication citoyenne : Inciter les initiatives à la participation tout en soutenant une pédagogie d'agir ensemble ;*
- *Montée en compétence : Proposition de formation pour les élu(e)s ;*
- *PETR : animateur de mise en réseau et d'ingénierie.*

### 3. Bilan de la partie 2. II. « Évolutions du territoire »

#### Réponses aux questions évaluatives sur l'analyse des évolutions du territoire et du projet fédérateur :

- ▶ Les priorités exprimées lors des enquêtes de 2025 par les élus, les techniciens, les habitants et les porteurs de projets sont globalement en phase avec les défis et orientations du projet de territoire 2019-2026. Cela est également visible à travers la participation active des acteurs locaux dans les ateliers de concertation et les comités de pilotage, ainsi que dans l'appropriation des axes stratégiques par les différentes intercommunalités.
- ▶ Depuis l'adoption du projet de territoire, plusieurs évolutions territoriales et prises de conscience de ses changements ont été observées, telles que des changements socio-économiques, des enjeux climatiques accrus, des dynamiques démographiques variables, et des besoins émergents en matière de mobilité et de logement. Ces évolutions invitent à faire évoluer les défis, orientations ou missions du PETR pour le prochain cycle stratégique afin de mieux répondre aux réalités actuelles et futures du territoire.

#### Suggestions/pistes d'améliorations

- ▶ Intégrer davantage les enjeux de mobilité, de logement, de transition énergétique, et de cohésion sociale pour adapter les orientations stratégiques du projet de territoire. Cela permettra de répondre plus efficacement aux défis actuels.



### Proposition d'une méthodologie pour l'évaluation du Projet de Territoire

Le Projet de Territoire du PETR Vidourle Camargue a été conçu comme une feuille de route multithématique et partagée à l'échelle du territoire, destinée à éclairer la direction souhaitable à prendre. Il vise avant tout à définir le rôle et le champ d'action de la structure, sans prétendre constituer un document de pilotage précis. En ce sens, il ne fixe pas un cadre contraignant, mais propose un repère commun pour orienter les dynamiques territoriales et renforcer la cohérence d'ensemble.

Ce qui distingue particulièrement la démarche du PETR Vidourle Camargue, c'est sa volonté de mener non pas un bilan mais une évaluation à la fois stratégique et réflexive, une dimension encore rare, voire inédite à l'échelle nationale dans la mise en œuvre des Projets de Territoire des Pays ou PETR. À notre connaissance, peu d'exemples similaires (seulement à l'échelle des PNR) combinent la mesure des résultats et un questionnement collectif sur la gouvernance, les orientations et la mise en œuvre du projet.

La présente évaluation dépasse largement la simple vérification formelle, elle devient un outil de pilotage, d'apprentissage organisationnel et d'ajustement prospectif, renforçant la capacité du territoire à s'adapter et à se projeter dans son développement futur.



### Points forts de l'évaluation

Cette évaluation du projet de territoire conduite par le PETR présente plusieurs atouts. Tout d'abord, sa démarche est participative. L'entretiens auprès des élus, les écoutes territoriales de CTO et l'implication des agents ont permis de croiser les regards et de renforcer la légitimité des constats. Cette approche nourrit une intelligence collective précieuse, à la fois pour dresser le bilan du cycle écoulé et pour orienter les réflexions à venir.

Par ailleurs, l'évaluation est structurée autour de quatre critères reconnus : efficacité, efficiency, cohérence et impact. Ce cadre permet une analyse globale de la mise en œuvre du projet et de ses résultats, en combinant données qualitatives (ressentis et perceptions des acteurs) et données quantitatives (indicateurs ou données contextuelles). Enfin, l'examen approfondi de la gouvernance constitue un autre point fort. L'évaluation analyse avec rigueur le fonctionnement et l'articulation des différentes instances (Comité Syndical, Bureau, CODEV, Conférence des maires), les processus décisionnels et la participation effective des membres. Cette analyse met en lumière les atouts du modèle actuel (diversité des acteurs, légitimité institutionnelle, ancrage territorial) tout en identifiant certaines limites, notamment en matière de coordination et de représentativité.

### Limites et faiblesses méthodologiques

Malgré ces qualités, l'évaluation présente plusieurs limites. La principale réside dans l'absence d'un cadre évaluatif défini dès la conception du Projet de Territoire. Aucun dispositif n'a été prévu initialement pour mesurer précisément les effets ou impacts des actions par rapport à des objectifs formalisés et des indicateurs cibles. Cette lacune rend plus fragile le lien entre les objectifs initiaux et les résultats observés.

De plus, l'évaluation, bien qu'affichant une ambition transversale, demeure essentiellement centrée sur la gouvernance et le fonctionnement interne, au détriment d'une analyse approfondie des impacts directs sur les habitants, les acteurs économiques et la société civile. Cette orientation limite la mesure de l'impact réel sur le territoire.

La temporalité tardive de l'évaluation (réalisée en fin de cycle) réduit également sa capacité à corriger ou ajuster les actions en cours. Son caractère principalement empirique, même s'il permet une certaine adaptabilité, peut réduire sa dimension prospective et opérationnelle. Enfin, on note des manques techniques : des indicateurs parfois faibles ou non consolidés, l'absence de benchmarks extérieurs et une faible articulation entre les outils internes de suivi et les objectifs stratégiques.

## Prise de recul

L'évaluation constitue néanmoins un exercice de recul structurant, conçu non comme un simple audit, mais comme une étape de réflexion collective sur les orientations stratégiques et la gouvernance du PETR. Cette démarche repose sur plusieurs points essentiels :

- Un bilan réflexif et structurant : Loin d'être une vérification formelle, l'évaluation vise à offrir aux élus un outil d'aide à la décision, en facilitant la relecture des choix stratégiques et en préparant le cycle suivant.
- Pluralité et transversalité méthodologique : En mobilisant les quatre grands critères d'évaluation et en les croisant avec des entretiens, des retours de terrain et des données quantitatives, l'évaluation articule diagnostic interne et analyse des effets concrets sur le territoire. Cette approche multi-échelles éclaire aussi bien la structuration institutionnelle que l'appropriation locale des actions.
- Dimension participative et intelligence collective : L'implication des élus, agents et autres acteurs contribue à enrichir le diagnostic et à dépasser une simple auto-évaluation administrative.
- Reconnaissance des limites : L'évaluation assume ses angles morts, notamment l'absence de cadre initial et le caractère empirique de la démarche, ce qui relativise sa portée comparative et analytique.
- Un outil d'apprentissage organisationnel : Plus qu'un bilan, l'évaluation est pensée comme un levier d'amélioration continue, permettant de faire évoluer pratiques et stratégies en vue du prochain projet.

Cette prise de recul traduit la volonté de relier diagnostic, prospective et démarche d'apprentissage collectif, tout en reconnaissant les faiblesses inhérentes à une évaluation non anticipée.

## Axes d'amélioration pour le prochain cycle

Pour renforcer la portée et l'utilité de la future évaluation, il est essentiel de bâtir un cadre structuré dès la conception du nouveau Projet de Territoire. Parmi les pistes à privilégier :

- **Définir un cadre d'objectifs clairs et partagés** : formuler des objectifs stratégiques précis et mesurables, accompagnés d'indicateurs simples et compréhensibles permettant de suivre les avancées concrètes. Il s'agit de se doter d'indicateurs clairs, réalistes et reliés directement aux actions du projet, pour pouvoir mesurer non seulement les moyens engagés mais surtout les résultats et les effets constatés sur le territoire.
- **Renforcer la dimension participative dès l'amont** : associer élus, agents, partenaires locaux et représentants de la société civile dès la phase de définition des priorités, ainsi qu'à la co-construction des indicateurs et des modalités d'évaluation. Cette démarche permettra de mieux ancrer le projet dans la réalité du territoire et d'en partager le sens.
- **Impliquer plus activement la vice-présidence en charge** du Projet de Territoire, afin de garantir un portage politique fort et continu tout au long du cycle. Idéalement, une gouvernance spécifique pourrait être déployée à travers un groupe inter-institutionnel et appuyée par un coordinateur externe.
- **Assurer le suivi et la coordination de l'évaluation** en continuité du temps annuel dédié au rapport d'activité pour garantir la cohérence, la régularité et la diffusion de la démarche auprès des instances. L'ensemble des agents contribuant alors à l'élaboration de l'évaluation.
- **Mettre en place des dispositifs d'auto-évaluation réguliers** : tableau de bord interne, revues trimestrielles de projets ou autres outils simples, impliquant directement les agents et les élus et favorisant une culture de l'évaluation et de l'amélioration continue.
- **Mobiliser des référentiels et retours d'expérience d'autres territoires**, pour disposer de points de comparaison et enrichir la réflexion stratégique et partager les travaux réalisés, pour par exemple créer un référentiel évaluatif à l'échelle nationale (ANPP).
- **Partager d'évaluation**

Malgré ses limites, ce premier exercice d'évaluation a permis de dégager de nombreux enseignements, tant sur le fonctionnement du PETR Vidourle Camargue que sur la démarche évaluative elle-même. Il ouvre la voie à une professionnalisation accrue et à la construction d'un cadre plus structuré, participatif et prospectif, pour faire de l'évaluation un véritable outil stratégique du développement territorial.



## CONCLUSION FINALE

Cette évaluation s'inscrit dans la logique d'une **démarche volontaire et participative**, mobilisant élus, agents, acteurs socio-économiques, représentants associatifs et habitants par les écoutes territoriales autour de questions centrales :

**Dans quelle mesure la gouvernance et la stratégie conduites par le PETR ont-elles permis de répondre, au cours de ce cycle, aux besoins et attentes du territoire ?**

**Comment ajuster ces pratiques et orientations pour renforcer l'efficacité de son action en Vidourle Camargue ?**

Au-delà d'un simple exercice technique, cette évaluation vise à éclairer les élus en fin de mandat, pour préparer la rédaction du futur Projet de Territoire 2026–2032 et offrir aux acteurs locaux une lecture partagée des acquis, fragilités et perspectives. Elle repose sur **quatre axes méthodologiques** (efficacité, efficience, cohérence, impact) qui permettent de porter un regard critique et constructif sur le cycle écoulé.

En croisant diagnostics qualitatifs (entretiens, écoutes territoriales, analyses des instances) et données quantitatives, le rapport s'attache à **mettre en lumière la plus-value du PETR** dans l'animation territoriale, la mobilisation des financements et l'accompagnement des initiatives locales.

L'évaluation conclue sur des préconisations pour que le prochain cycle soit encore plus structuré, lisible et collectif. Le parti pris est de faire du Projet de Territoire **un véritable levier d'innovation, de solidarité et d'identité partagée** pour l'ensemble du territoire Vidourle Camargue.

### Efficacité : atteinte des objectifs

Le Projet de Territoire, centré sur trois défis transversaux (cadre de vie, développement économique durable, cohésion sociale), a servi de feuille de route claire et partagée. Les missions du PETR se sont majoritairement déployées en cohérence avec ces orientations. Ainsi, la plupart des projets financés et portés ont répondu aux objectifs stratégiques initiaux. Par exemple, les actions de rénovation thermique des bâtiments publics et d'installation de panneaux photovoltaïques ont concrètement permis de réduire la consommation énergétique du territoire. De même, la mobilisation des aides LEADER, FEAMPA et des contrats territoriaux a soutenu des projets structurants en phase avec la stratégie locale.

Cependant, l'évaluation souligne qu'en l'absence de cibles chiffrées au départ, l'analyse reste en grande partie qualitative. Certaines orientations ont bénéficié d'un investissement moindre (notamment « vie sociale »). Le rapport relève aussi une contradiction : alors que la stratégie globale peut manquer de ciblage précis, certains objectifs stratégiques s'apparentent à des actions concrètes.

#### Axes de progrès

- Formaliser un système d'indicateurs chiffrés pour 2026–2032 afin de mieux cadrer et suivre l'atteinte des objectifs.
- Renforcer l'ancrage du projet sur les enjeux peu développés en regroupant les actions autour de priorités plus ciblées.

### Efficience : usage optimal des moyens

Les moyens mobilisés (humains, financiers, logistiques) se sont avérés adaptés dans l'ensemble. Chaque mission est confiée à un agent spécialisé, ce qui garantit une gestion technique efficace et une forte coordination des financements publics. Les techniciens du PETR sont unanimement salués pour leur compétence et leur disponibilité, perçues comme un « atout majeur » facilitant la réussite des projets locaux. Leur professionnalisme dans le conseil et le montage de dossiers constitue un véritable levier de performance opérationnelle. Une culture partenariale forte (réunions centrales, proximité géographique, intérêts partagés) renforce l'efficience des démarches.

Néanmoins, la structure est très dépendante des subventions ce qui présente un risque en cas de désengagement d'un partenaire majeur. À cela s'ajoute un recours fréquent à des contrats à durée déterminée, liés aux capacités budgétaires de la structure.

#### Axes de progrès

- Diversifier les sources de financement (développement du mécénat et partenariats privés) pour sécuriser le budget.
- Stabiliser et valoriser les ressources humaines par la formation continue et la montée en compétences.
- Améliorer la circulation de l'information interne et la formalisation des processus (partage d'expériences, outils collaboratifs).



## Cohérence : convergence des actions

Les actions menées s'inscrivent globalement dans une stratégie commune. Les projets et programmes financés par le PETR apparaissent cohérents avec les axes du Projet de Territoire. La gouvernance partenariale (collectivités, associations, entreprises, citoyens) a facilité la synergie entre initiatives : les comités de pilotage soulignent un « travail en réseau » efficace produisant des actions partagées sur l'ensemble du périmètre intercommunal. De nombreux projets environnementaux, économiques et culturels ont bénéficié de cette logique intégrée, produisant des retombées sociales positives (inclusion, lien territorial). Par ailleurs, le Projet de Territoire, révisé en 2021, a montré une capacité à adapter ses priorités (mobilités douces, économie sociale, diversification agricole, participation citoyenne) aux besoins des EPCI membres.

En revanche, les orientations « urbanisme-habitat » et « emploi-formation » sont moins développées. Il existe un manque de coordination à l'échelle supra-communale pour l'organisation de services essentiels (santé, culture, social). Le rapport pointe la réalisation de projets ponctuels et dispersés, réduisant ainsi leur pérennité et leur impact durable. Plus globalement, le lien entre les délégations politiques (vice-présidences) et les orientations stratégiques gagnerait à être précisé pour éviter les éventuels doublons ou contradictions dans l'action.

 Axes de progrès	<ul style="list-style-type: none"><li>- Consolider la cohérence politique (aligner clairement les délégations des vice-présidents sur les priorités du projet).</li><li>- Renforcer la mutualisation supra communale pour traiter les besoins communs (services de proximité, planification urbaine).</li><li>- Améliorer la transversalité entre comités (p. ex. par une réunion inter-comités ou une conférence des maires élargie).</li></ul>
---	--

## Impact : retombées territoriales durables

Les actions conduites ont d'ores et déjà produit des effets tangibles sur le territoire. Les projets soutenus ont contribué à préserver et valoriser le cadre de vie (environnement, patrimoine, mobilité), à dynamiser l'économie locale (soutien aux filières agricoles et touristiques) et à renforcer la cohésion sociale (développement culturel, équipements partagés). Les élus reconnaissent que « le PETR, c'est un outil de financement » essentiel – sans lequel des projets n'auraient pas vu le jour. Ils soulignent aussi le rôle-clé du PETR dans l'accompagnement (veille réglementaire, ingénierie) des porteurs de projets. Au global, le territoire bénéficie d'une dynamique renforcée grâce au projet de territoire et à ses relais opérationnels.

 Axes de progrès	<ul style="list-style-type: none"><li>- Renforcer la visibilité des projets (ex. diffusion des annuaires des projets, actions de sensibilisation).</li><li>- Systématiser l'évaluation des résultats pour aller « au-delà du ressenti ».</li><li>- Encourager l'appropriation locale (formations des élus, communication grand public) pour inscrire durablement les acquis.</li></ul>
---	--

## Gouvernance et pilotage stratégique

Le cadre de gouvernance mis en place (Bureau, Comité syndical, Conférence des maires, Conseil de Développement, comités de pilotage thématiques) a globalement permis une conduite collective du projet. Cette architecture a garanti un large consensus : le rapport souligne ses points forts (légitimité intercommunale, diversité des acteurs, consensus général). Les instances sont jugées globalement représentatives et sont caractérisées par un taux de participation satisfaisant. Les comités de pilotage réunissent régulièrement élus, techniciens et partenaires, ce qui favorise l'émergence de solutions partagées.

Toutefois, l'évaluation pointe des faiblesses dans la circulation de l'information et le suivi inter-instance. Le Conseil de Développement regrette le manque de visibilité du PETR auprès des citoyens (« pas assez connu des citoyens »). En synthèse, si la gouvernance a été un moteur d'intelligence collective, son efficacité pourrait être accrue par un meilleur pilotage transversal.

 Axes de progrès	<ul style="list-style-type: none"><li>- Simplifier et clarifier les rôles de chaque instance, en précisant par exemple la contribution du Conseil de Développement et des vice-présidences (VP) sur chaque orientation stratégique.</li><li>- Renforcer la concertation citoyenne et la communication (événements territoriaux, revues locales) pour mieux ancrer le projet dans le quotidien.</li><li>- Poursuivre l'évaluation participative comme outil d'apprentissage collectif et d'amélioration continue.</li></ul>
---	--



## Perspectives et recommandations 2027–2032

En conclusion, le Projet de Territoire 2019–2026 a prouvé sa pertinence globale et sa capacité à structurer les efforts de l'ensemble des acteurs en Vidourle Camargue. Pour le prochain cycle, il conviendra de capitaliser sur les leviers identifiés et de traduire en actes concrets les axes d'amélioration. Parmi les principales recommandations clés figurent :

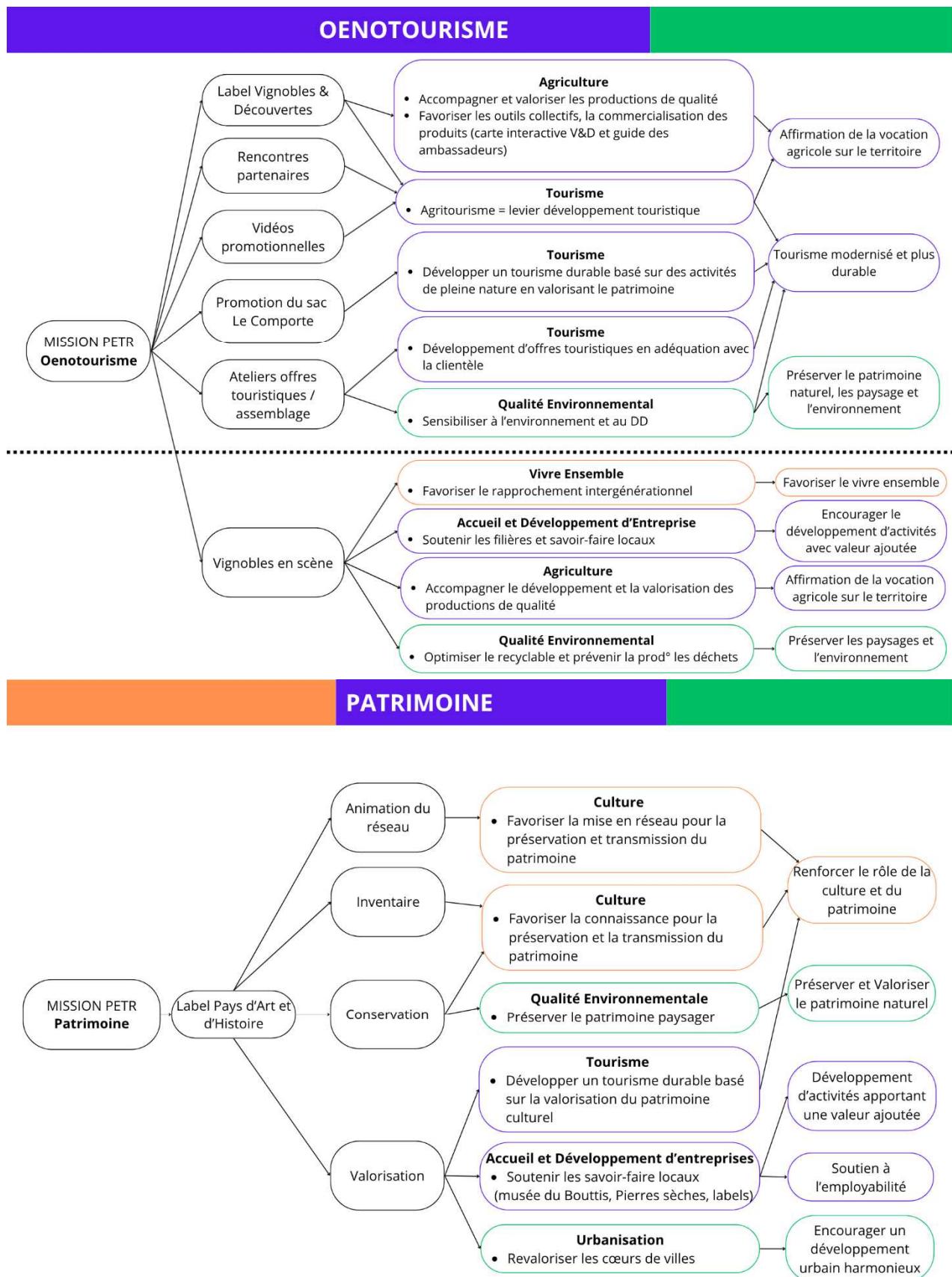
- **Renforcer l'efficience et la continuité** : diversifier les ressources financières (mécénat, partenariats innovants) pour réduire la vulnérabilité budgétaire ; stabiliser les équipes en continuant la politique de fidélisation.
- **Améliorer la communication et l'appropriation** : intensifier la visibilité du PETR auprès des différents acteurs, communes et intercommunalités (multiplication des supports, mise en valeur des résultats des projets) ; diffuser largement les évaluations et succès pour susciter l'adhésion locale.
- **Clarifier la gouvernance stratégique** : aligner les délégations politiques sur les orientations du projet ; organiser des temps transversaux (ex. réunion plénière des comités, conférence des maires renforcée) pour lier efficacement tous les acteurs territoriaux.
- **Pérenniser l'évaluation et l'apprentissage** : instituer une démarche d'évaluation continue pour le prochain cycle (objectifs chiffrés, indicateurs partagés, éventuel référentiel ANPP à créer) afin d'ajuster les pratiques en cours de route et d'apprendre collectivement de chaque action.
- **Etudier les priorités émergentes** : travailler pour le futur Projet de Territoire des défis comme la résilience climatique, l'attractivité économique (marketing territorial, formation-emploi) et la cohésion sociale (logement, services, inclusion), ...

En synthèse, le Projet de Territoire a fédéré de manière efficace les énergies du territoire, en s'appuyant sur une gouvernance collaborative et des ressources qualifiées. Pour renforcer encore l'attractivité et la cohésion, il est essentiel d'ajuster les pratiques internes (communication, pilotage intercommunal) et de fixer des jalons stratégiques clairs pour 2027–2032. Cette évaluation conclut donc sur l'importance de maintenir le cap de la concertation tout en cultivant une action toujours plus ciblée et partagée.

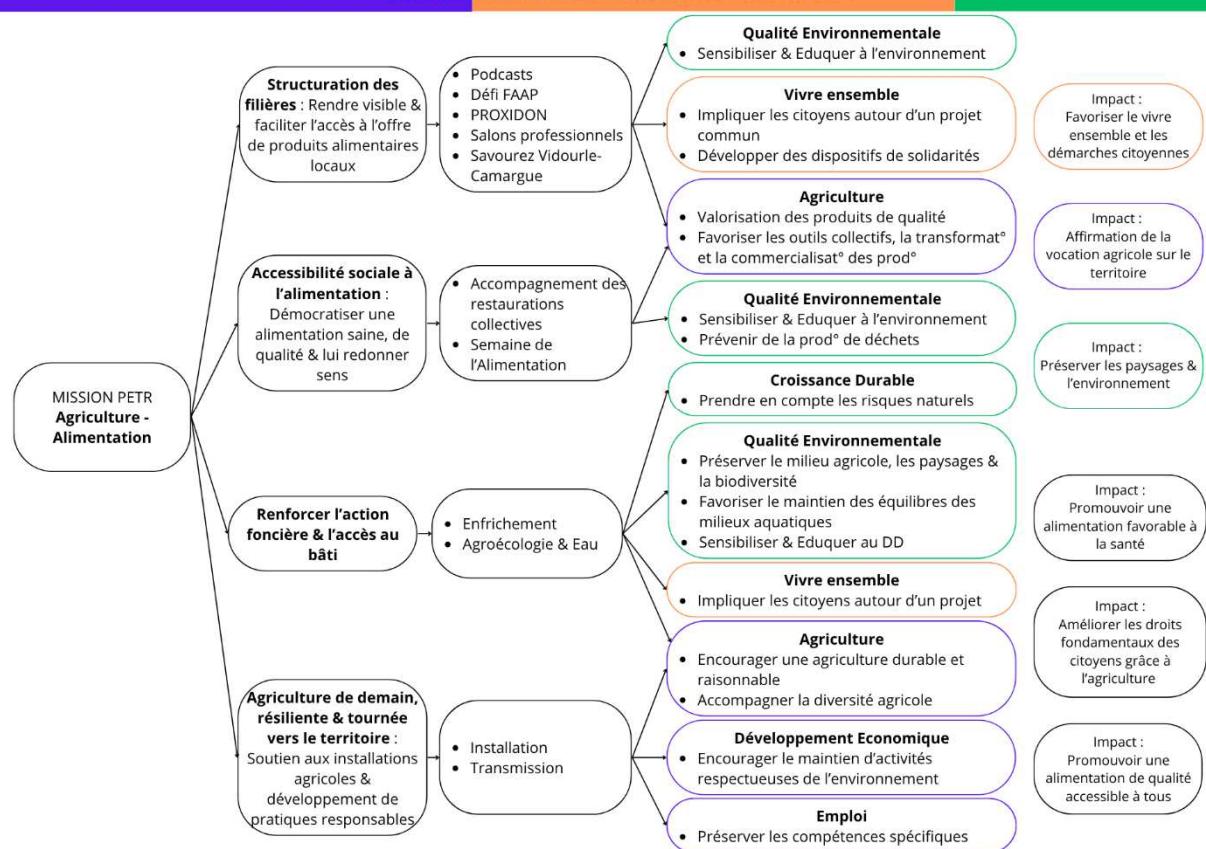


## ANNEXES

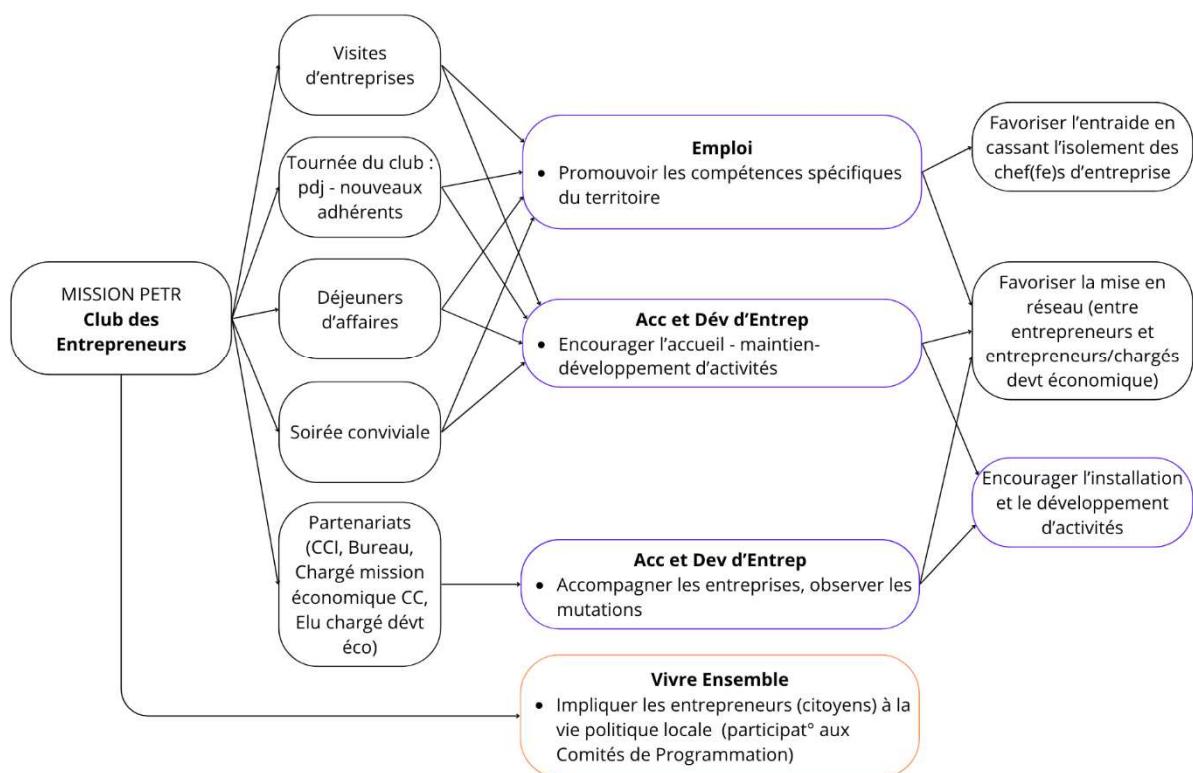
### Annexe 1 : Mise en relation des missions au orientations du projet de territoire :



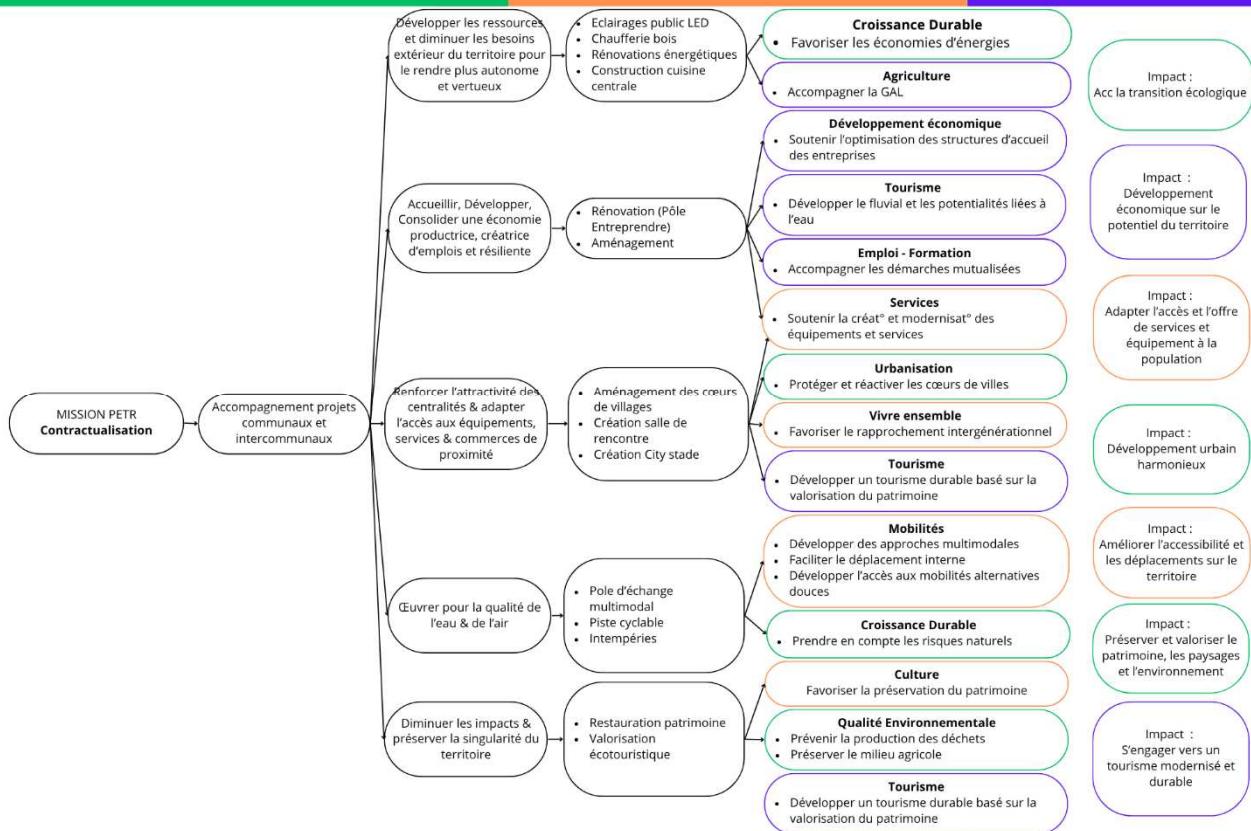
## AGRICULTURE - ALIMENTATION



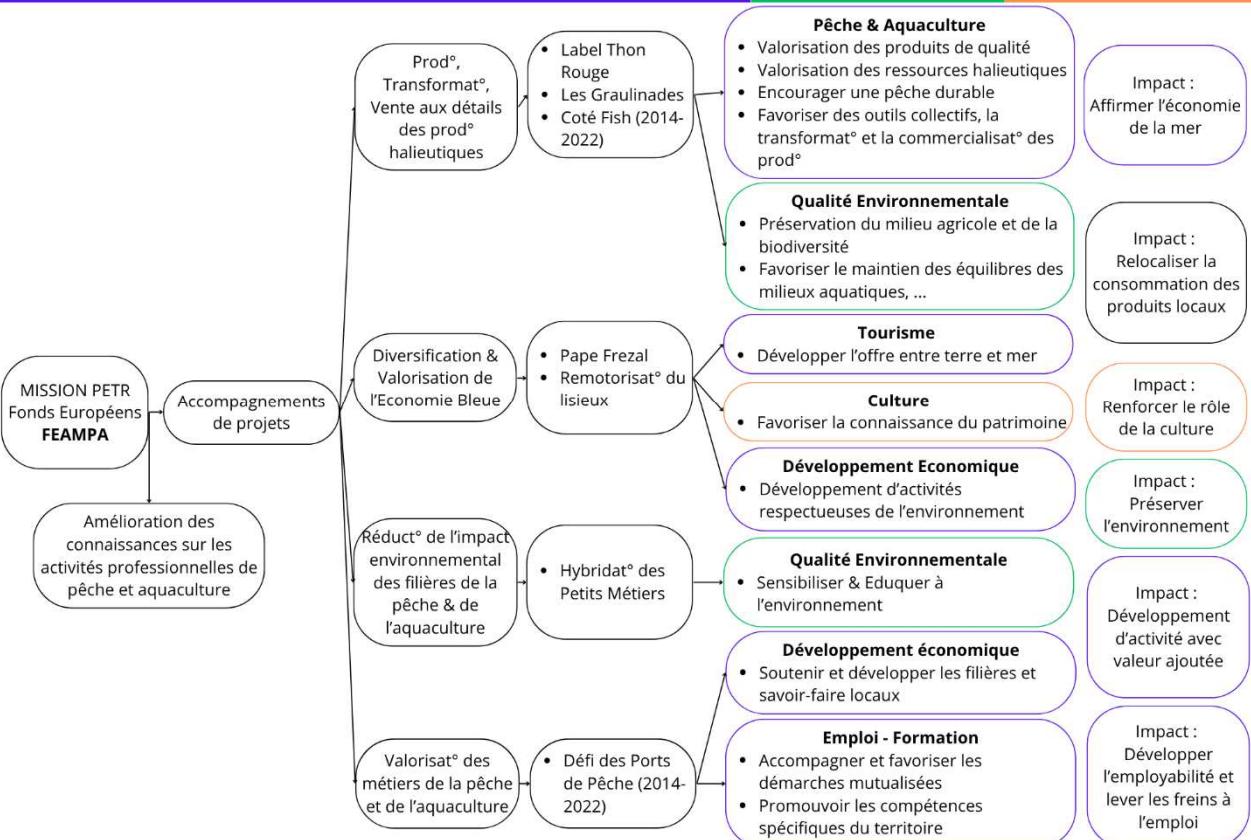
## CLUB DES ENTREPRENEURS



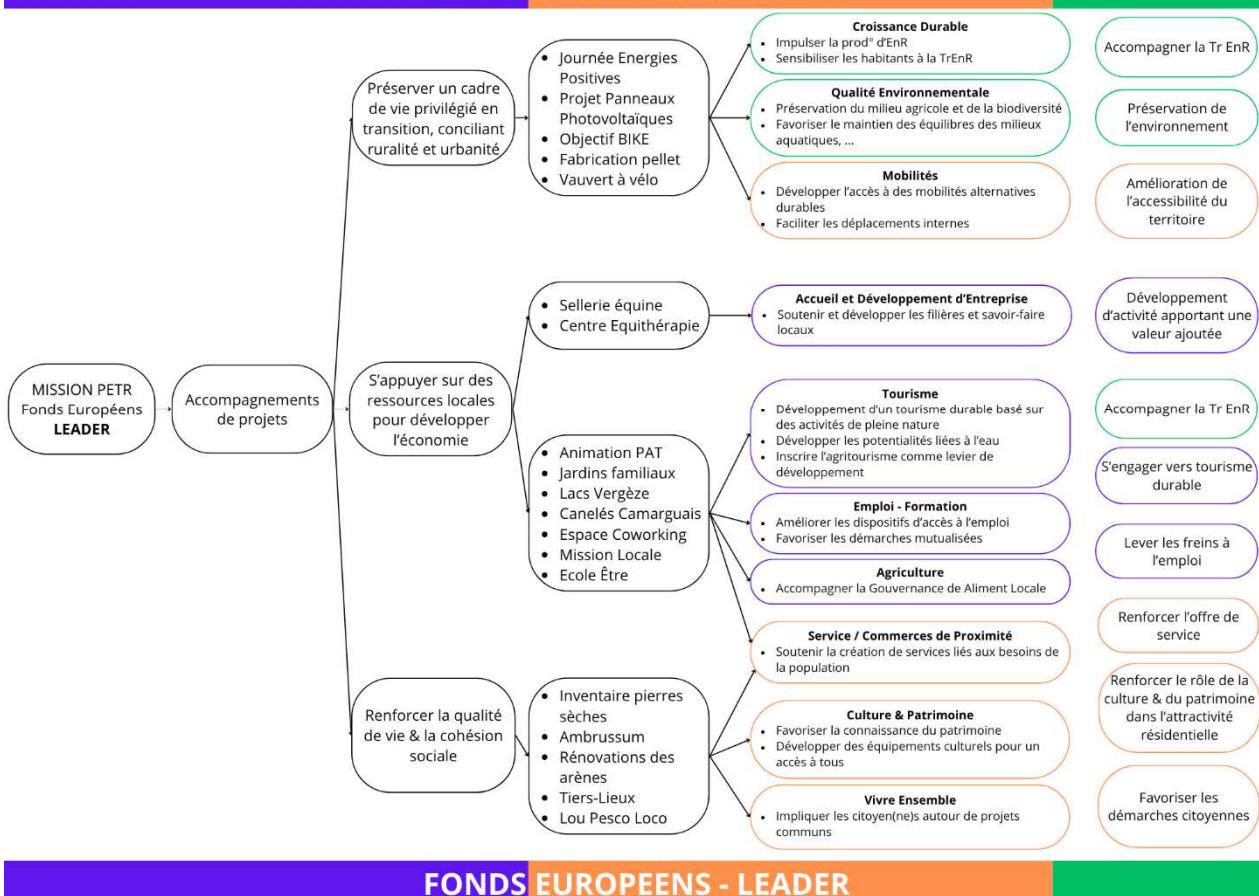
## CONTRACTUALISATION



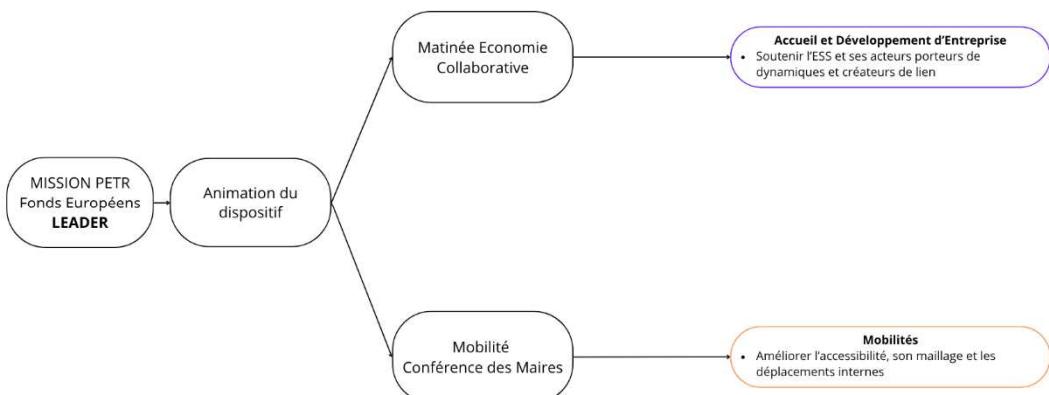
## FONDS EUROPEENS - FEAMPA



## FONDS EUROPEENS - LEADER



## FONDS EUROPEENS - LEADER



## Annexe 2 : Guide d'entretien avec les membres du Bureau :

### Guide d'entretien pour les membres du Bureau – Comité Syndical

Les réponses aux questions seront traitées de manière anonymes au sein du PETR. L'analyse n'a pas pour but d'être diffuser comme support de communication pour le PETR. Elle sera utilisée en interne pour les élu(e)s et le PETR afin d'améliorer son fonctionnement et préparer le nouveau Projet de Territoire.

Q° Bureau Syndical :

#### Rôle, Implication et Représentativité

1. **Comment concevez-vous votre rôle au sein du Bureau ? En quoi consiste-t-il ?** (ex : Suivre s'informer les différents projets, Animer une compétences, Participer à la définition des commissions à faire valider, *S'informer sur la gestion et les actions de la collectivité, Echanger entre pairs, ...*)
2. **Lorsque vous siégez au Bureau, vous avez le sentiment de représenter en priorité :**
  - Le PETR
  - Votre EPCI
  - Votre commune
  - Votre vision propre
  - Autres – Précisez :
3. **Neuf délégations ont été attribuées aux vice-président(e)s du Bureau : (Développement économique, Transition énergétique, Projet de Territoire, Culture, Mobilité, Projet Alimentaire Territorial, Développement Touristique, Finances).**  
**Ces compétences vous semblent-elles :**  
**Equilibrées ?**  
**Sollicitées ?**  
**D'actualité (ou d'autres compétences devraient être développées) ?**
4. **Dans le cadre de votre mandat au sein du PETR Vidourle Camargue, un projet ou un temps fort vous a-t-il marqué ? Si oui, lequel et pourquoi ?**

#### Ressources

1. **Avez-vous le sentiment que votre EPCI vous accompagne pour exercer votre rôle de vice-président(e) au PETR ?** (Ex. : temps de travail concerté, agent référent au PETR mis à disposition, orientations et consignes du présidents et élus communautaires, etc.)
2. **Au sein de votre EPCI, avez-vous un temps pour restituer et échanger sur les actions/décisions portées par le PETR (en particulier celles menées dans le cadre de votre délégation) ?**
3. **Que pensez-vous des ressources mises à votre disposition par le PETR (temps, informations, documents, moyens...) pour exercer votre mandat au sein du Bureau ? Auriez-vous besoin d'autres ressources ?**

Q° Comité Syndical :

#### Fonctionnement (rôle, réunion, ressources, échanges)

1. **Pour vous, quel est votre rôle au sein du Comité Syndical ? En quoi consiste-t-il ?** (ex : Assurer le bon fonctionnement de la structure, Décider des actions à mener, Vérifier les décisions et les orientations prises, *S'informer sur la gestion et les actions de la collectivité, Echanger entre pairs, Relais de votre vice-présidence...*)
2. **Comment évalueriez-vous la qualité des échanges lors des réunions du Comité Syndical ?**

	0	1	2	3	4	5
--	---	---	---	---	---	---



<b>Durée (satisfaction)</b>						
<b>Débat (présence)</b>						
<b>Contenu (satisfaction)</b>						
<b>Participation aux échanges (présence)</b>						

Occasionnellement, un sujet thématique est ajouté à l'ordre du jour en question diverse généralement présentée par un agent du PETR.

- 3. Ce temps est-il apprécié ?**
- 4. Souhaiteriez-vous que des réunions thématiques soient organisées hors comités syndicaux pour un temps d'informations et d'échanges plus approfondies ? Si oui, sur quels sujets ?**

**Connexion aux autres instances du PETR (Comité Syndical, comités de pilotage (tourisme, PAT, LEADER, FEAMPA, patrimoine), Conseil de Développement, Club des entrepreneurs)**

*Dans le cadre de ses différentes missions, telles que l'ingénierie financière, l'animation de programmes européens territorialisés, l'alimentation, le patrimoine et l'œnotourisme, le PETR Vidourle Camargue collabore étroitement avec plusieurs comités et instances décisionnelles. Chaque mission dispose de ses propres instances dédiées, permettant une gestion efficace et coordonnée des projets. Ces instances incluent notamment le Comité Syndical, ainsi que les comités de pilotage spécifiques à chaque domaine (tourisme, Projet Alimentaire Territorial - PAT, LEADER, FEAMPA, patrimoine, etc.). Cette organisation favorise la synergie et l'interconnexion entre les différents acteurs et projets du territoire.*

- 1. Selon vous, avez-vous le sentiment d' :**

**Être informé(e) sur les différents travaux des autres instances :**

- Oui
- Non, est-ce que cela vous a manqué ?

**Être en collaboration avec les autres instances :**

- Oui, avec qui ? Dans quel contexte ?
- Non

#### Représentativité

- 1. Les EPCI membres du PETR qui bénéficient entre 10 et 14 sièges vous semble-t-il représenter le territoire au sein du Comité Syndical ?**
  - 2. Pensez-vous que les intérêts des EPCI membres sont pris en compte de manière équilibrée dans le choix des orientations choisies ?**
  - 3. Lorsque vous siégez au Comité Syndical, vous avez le sentiment de représenter et de voter pour :**
- Le PETR
  - Votre EPCI
  - Votre commune
  - Votre propre vision
  - Autres :



## Tronc commun Comité Syndical + Bureau

### Projet de Territoire

*Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit à l'installation du comité syndical l'élaboration d'un projet territoire dans un délai d'un an pour le compte et en partenariat avec les EPCI qui le composent. Le projet de territoire définit les conditions du développement économique, écologique, culturel et social dans le périmètre du PETR. Il précise les actions en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace et de promotion de la transition écologique qui sont conduites par les EPCI ou, en leur nom et pour leur compte, par le PETR. Il doit être compatible avec les schémas de cohérence territoriale applicables dans le périmètre du pôle. Il peut comporter des dispositions relatives à toute autre question d'intérêt territorial.*

---

- 1. Quelle valeur associez-vous au document stratégique local qu'est le Projet de Territoire ? (ex : Un document obligatoire, Un document stratégique de référence des initiatives du territoire, Un document qui propose une vision partagée du territoire, Un document d'informations et de communication sur le territoire, Un cadre stratégique pour accéder aux contrats de financement et programmes de développement local)**
- 2. Avez-vous déjà eu l'occasion de vous référer au Projet de Territoire ?**
  - Oui, à quelle occasion ?
  - Non
- 3. Que pouvez-vous dire sur l'orientation (ciblées l'orientation en fonction de la délégation) du PDT : objectifs atteints ? points forts de l'orientation, difficultés de mise en œuvre rencontrées ? ...**
- 4. Depuis le début de votre mandat en tant que vice-président chargé de la « mobilité, interconnexions et coopération », avez-vous remarqué des améliorations et/ou des « difficultés » sur cette thématique sur le territoire Vidourle Camargue ? Lesquelles ?**

### Convention territoriale

*Pour la mise en œuvre du projet de territoire, le PETR et les EPCI membre concluent une convention territoriale déterminant les missions déléguées au PETR par les EPCI pour être exercées en leur nom.*

*La convention fixe la durée, l'étendue et les conditions financières de la délégation ainsi que les conditions dans lesquelles les services des EPCI sont mis à la disposition du PETR.*

---

- 1. Avez-vous connaissance de la convention territoriale en cours ?**
  - Oui
  - Non
- 2. Pensez-vous que les missions / instances du PETR répondent aux orientations et objectifs du Projet de territoire :**
  - Agriculture et Alimentation : Tout à fait - Plutôt oui - Neutre - Plutôt non - Pas du tout
  - LEADER : Tout à fait - Plutôt oui - Neutre - Plutôt non - Pas du tout
  - FEAMPA : Tout à fait - Plutôt oui - Neutre - Plutôt non - Pas du tout
  - Oenotourisme : Tout à fait - Plutôt oui - Neutre - Plutôt non - Pas du tout
  - Patrimoine : Tout à fait - Plutôt oui - Neutre - Plutôt non - Pas du tout
  - Contractualisation/ingénierie financière : Tout à fait - Plutôt oui - Neutre - Plutôt non - Pas du tout
  - Club des entrepreneurs : Tout à fait - Plutôt oui - Neutre - Plutôt non - Pas du tout
  - Conseil de Développement : Tout à fait - Plutôt oui - Neutre - Plutôt non - Pas du tout

Pourquoi ?

- 3. Les missions du PETR contribuent-elles, selon vous, à aider la décision des élus, en produisant de la connaissance et en favorisant la montée en compétence des parties prenantes ?**



- Oui
- Partiellement
- Non

## Place et Fonctionnement du PETR

---

- 1. Diriez-vous que le PETR Vidourle Camargue possède un fonctionnement collaboratif ?**
- 2. Selon vous, quels sont les facteurs qui permettent au PETR d'adopter et de développer une dynamique de collaboration ? Pouvez-vous réaliser un classement ?**

Culture interne (le PETR doit avoir une culture d'expérimentation, de travailler avec autrui, des valeurs communes ...)

Capacités interne (le PETR doit avoir une équipe ouverte à la collaboration, des outils permettant la collaboration, ...)

Animation (le PETR doit animer toute au long de l'année cette démarche)

Réseaux (il est plus facile de collaborer lorsque des liens sont déjà créés)

Contraintes de ressources (cela accentue le besoin de collaborer pour pallier le manque de ressources)

Contexte territorial adapté (peu de conflits, envie de collaborer avec les citoyens et les autres structures)

Intérêts communs (il est plus facile d'échanger et de prendre des décisions lorsque les territoires ont des intérêts communs)

Autre – Précisez :

- 3. Qu'apporte le PETR à votre EPCI / Commune ? Pouvez-vous réaliser un classement.**

Conseils-Accompagnement

Complémentarité

Mise en réseau / Mise en relation

Aides financières

Ingénierie

Attractivité

Développement économique

Animation

Travail en Collaboration/Partenariat

Autre – Précisez

- 4. Pensez-vous que le PETR est reconnu/identifié au niveau du territoire Vidourle Camargue ?**

## Projection

---

- 1. Quelles sont, selon vous, les 3 priorités de demain auxquelles le territoire Vidourle Camargue devra répondre ? (ex : agriculture, services de proximité, développement économique, ...)**
- 2. Pour chacune des 3 priorités citées, pouvez-vous préciser les enjeux ou les aspects prioritaires ?** (Exemple : si l'agriculture est une priorité, s'agit-il de soutenir la production/consommation locale, la sécurisation de la ressource en eau, l'augmentation de la surface agricole...)
- 3. Avez-vous constaté des évolution(s) territoriale(s) qui vous permet/permettent de proposer ces priorités ? Si oui, laquelle/lesquelles ?**



## Formulaire - Conseil de Développement

Dans le cadre de l'évaluation de son projet de territoire, le PETR Vidourle Camargue souhaite recueillir l'opinion de l'ensemble de ses instances afin d'en apprécier le fonctionnement, d'identifier les points forts et des pistes d'amélioration. En tant que membre du Conseil de Développement (CODEV), votre expérience et votre avis sont précieux pour cette démarche. Nous vous remercions de prendre quelques instants pour répondre à ce questionnaire, afin de nous aider à renforcer l'impact et l'efficacité de notre travail collectif.

\* Obligatoire

1. NOM et Prénom \*

### Conseil de Développement - Engagement et Motivation

2. Qui vous a sollicité, à l'origine, pour vous engager au sein du CODEV ? \*

- Sollicitation d'un élu
- Sollicitation d'un agent d'une commune / communauté de communes
- Sollicitation d'un membre du CODEV
- Candidature spontanée
- Bouche à oreille
- Autre

3. Qu'est ce qui vous a incité, à l'origine, à vous engager au sein du CODEV ? \*

- La liberté de choisir les thématiques
- La curiosité de découvrir de nouveaux projets
- L'envie de contribuer en apportant des réponses aux élus
- L'envie de s'investir pour et sur le territoire
- Le développement de votre réseau
- Autre

4. Quelle(s) est/sont les principale(s) motivation(s) qui vous a/ont poussé à poursuivre votre engagement tout au long du mandat ? \*



## Conseil de Développement - Fonctionnement

5. Avez-vous connaissance du règlement intérieur du CODEV ? \*

- Oui  
 Non

6. Si oui, le règlement intérieur vous paraît-il clair et compréhensible ?

	1 (Pas du tout)	2	3	4	5 (Tout à fait)
Clarté	<input type="radio"/>				
Compréhension	<input type="radio"/>				

7. Selon vous, le CODEV remplit-il les missions qui lui sont confiées par le règlement intérieur ? \*

	1 (Pas du tout)	2	3	4	5 Tout à fait
Mobiliser les acteurs et regrouper les forces vives du territoire	<input type="radio"/>				
Garantir les enjeux et objectifs du projet et territoire du PETR Vidourle Camargue	<input type="radio"/>				
Réaliser ou faire réaliser des études	<input type="radio"/>				
Identifier de nouveaux enjeux du territoire et proposer des orientations	<input type="radio"/>				
Formuler un avis sur les projets et décisions	<input type="radio"/>				
Participer au suivi et à l'évaluation	<input type="radio"/>				
Informier et sensibiliser la population locale	<input type="radio"/>				
Promouvoir le PETR	<input type="radio"/>				
Créer une interface avec d'autres CODEV et territoires	<input type="radio"/>				

8. La fréquence des réunions plénières (3 à 4 fois par an) vous convient-elle ? \*

- Oui  
 Non

9. Comment évalueriez vous votre satisfaction concernant les échanges lors des réunions ? \*

	1 (Pas du tout satisfaisant)	2	3	4	5 (Tout à fait satisfaisant)
Durée	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Contenu	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

10. Comment évalueriez vous la présence des échanges lors des réunions ? \*

	0	1	2	3	4	5
Débats	<input type="radio"/>					
Échanges	<input type="radio"/>					

### Conseil de Développement - Commissions de travail

Le Conseil de Développement propose de travailler librement sur des thématiques au sein de commissions de travail.

11. Ces commissions de travail vous apportent-elles satisfaction ? \*

- Oui
- Non

12. Selon vous, les préconisations et pistes d'action formulées par les commissions sont-elles entendues et prises en compte ? \*

	Pas du tout (1)	2	Moyennement (3)	4	Tout à fait (5)
Par les élus :	<input type="radio"/>				
Par les instances décisionnelles du PETR :	<input type="radio"/>				

13. Les présentations réalisées pour le premier cycle de commissions (eau, mobilités et photovoltaïques) en conseils communautaires ou en communes vous semblent-elles être une bonne manière de restituer vos travaux ? \*

- Oui
- Partiellement
- Non

14. Au delà du format actuel des commissions thématiques, si cela était possible, aimeriez-vous expérimenter d'autres formats au sein du CODEV ? \*

- Oui
- Non

15. Si oui, quels autres formats souhaiteriez-vous expérimenter ?

- Soirée Débat
- Café Citoyens
- Visites de projets
- Partages d'expériences
- Autre

16. Avez-vous des idées de thématiques pour les prochaines commissions que vous souhaiteriez proposer ?

17. Souhaitez-vous partager des suggestions d'amélioration pour le fonctionnement sur Conseil de Développement ?

### Conseil de Développement - Connexion aux autres instances du PETR

Dans le cadre de ses différentes missions, telles que l'ingénierie financière, l'animation de programmes européens territorialisés, l'alimentation, le patrimoine et l'anthrotourisme, le PETR Vidourle Camargue collabore étroitement avec plusieurs comités et instances décisionnelles. Chaque mission dispose de ses propres instances dédiées, permettant une gestion efficace et coordonnée des projets. Ces instances incluent notamment le Comité Syndical, ainsi que les comités de pilotage spécifiques à chaque domaine (tourisme, Projet Alimentaire Territorial - PAT, LEADER, FEAMPA, patrimoine, etc.). Cette organisation favorise la synergie et l'interconnection entre les différents acteurs et projets du territoire.

18. Selon vous, avez-vous le sentiment d' : \*

	Pas du tout (1)	Moyennement (3)	Tout à fait (5)
Être informé(e) sur les différents travaux des autres instances :	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Être en collaboration avec les autres instances :	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

19. Si l'information provenant des autres instances ne vous semble pas suffisante, quelles améliorations proposeriez-vous ? (ex : plateforme collaborative, réunion commune, ...)

20. Si vous avez le sentiment d'être en collaboration avec les autres instances, pouvez-vous préciser avec lesquelles et dans quel contexte ?

21. Avez-vous le sentiment d'être associé à la gouvernance du PETR ? \*

Oui  
 Non

### Conseil de Développement - Projet de Territoire

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit, lors de l'installation du comité syndical, l'élaboration d'un projet de territoire dans un délai d'un an. Ce projet est développé en partenariat avec les EPCI (Établissements Publics de Coopération Intercommunale) qui composent le PETR (Pôle d'Équilibre Territorial et Rural). Le projet de territoire définit les grandes orientations du développement économique, écologique, culturel et social dans le périmètre du PETR. Il précise les actions à mener en matière de développement économique, d'aménagement du territoire et de transition écologique, qu'elles soient réalisées directement par les EPCI ou, pour leur compte, par le PETR. Ce projet doit également être compatible avec les schémas de cohérence territoriale applicables dans la zone du PETR. Enfin, il peut inclure des dispositions relatives à toute autre question d'intérêt pour le territoire.

22. Pour vous, le Projet de Territoire est : \*

- Un document obligatoire
- Un document stratégique de référence des initiatives du territoire
- Un document qui propose une vision partagée du territoire
- Un document d'informations et de communication sur le territoire
- Un cadre stratégique pour accéder aux contrats de financement et programmes de développement local
- Autre

23. Avez-vous déjà eu l'occasion de vous référer au Projet de Territoire ? \*

- Oui
- Non
- Ne se prononce pas

24. Si oui, à quelle occasion ?

25. Avez-vous observé des évolutions sur le territoire par rapport aux thématiques abordées dans les commissions thématiques, que vous avez participé ou non aux travaux d'un ou plusieurs commissions ? Si oui, lesquelles ? \*

26. Pensez-vous que les missions du PETR répondent aux objectifs du Projet de Territoire ? \*

	Pas du tout (1)	2	3	4	Tout à fait (5)	N'a pas d'avis
Agriculture et Alimentation	<input type="radio"/>					
LEADER	<input type="radio"/>					
FEAMPA	<input type="radio"/>					
Oenotourisme	<input type="radio"/>					
Patrimoine	<input type="radio"/>					
Contractualisation / Ingénierie financière	<input type="radio"/>					
Club des Entrepreneurs	<input type="radio"/>					

27. Pourquoi ?

## Conseil de Développement - Fonctionnement du PETR

28. Diriez-vous que le PETR possède un fonctionnement collaboratif ? \*

- Tout à fait
- Partiellement
- Pas du tout

29. Si tout à fait ou partiellement à la question précédente, quels sont, selon vous, les facteurs qui permettent au PETR d'adopter et de développer cette dynamique de collaboration ? Veuillez élaborer un classement de 1 à 7.

Culture interne (le PETR doit favoriser une culture d'expérimentation et de travail collaboratif)
Capacités internes (le PETR doit disposer d'une équipe ouverte à la collaboration, ainsi que des outils adaptés)
Animation (le PETR doit animer cette démarche tout au long de l'année)
Réseaux (la collaboration est facilitée lorsque des liens ont déjà été établis)
Contraintes de ressources (cela accentue le besoin de collaborer pour pallier le manque de ressources)
Contexte territorial adapté (peu de conflits, volonté de collaborer avec les citoyens et les autres structures)
Intérêts communs (il est plus facile d'échanger et de prendre des décisions lorsque les territoires partagent des intérêts communs)

30. Pensez-vous que le PETR est reconnu / identifié au niveau du territoire Vidourle Camargue \*

- Oui
- Partiellement
- Non

#### Conseil de Développement - Projection

31. Quelles sont, selon vous, les 3 priorités à venir auxquelles le territoire Vidourle Camargue devra répondre ? (ex : agriculture, services de proximité, développement économique, etc.) \*

32. Pour les 3 priorités citées précédemment, pouvez-vous préciser ? (ex : si l'agriculture est la priorité, est-ce pour l'alimentation, la sécurité de l'eau, la surface agricole, ..) \*

33. Avez-vous constaté des évolutions territoriales qui vous permettent de proposer ces priorités ? Si oui, lesquelles ? \*

34. Si les conditions le permettent, souhaiteriez-vous continuer à participer au sein du Conseil de Développement dans les années à venir ? \*

- Oui
- Non
- Ne se prononce pas

#### Conseil de Développement - Communication et supports

35. Par quel(s) moyen(s) de communication vous tenez-vous informé des actions du PETR ? \*

- Convocations, compte-rendu, rapport d'activité
- Conférence des maires
- Réseaux Sociaux
- Articles de presse
- Mails
- Site Web
- Collaborateurs - Connaissances
- Autre



## Formulaire - Comités

(Techniques, Pilotages PAT - Oenotourisme, Programmation LEADER, Sélection FEAMPA)

Dans le cadre de l'évaluation de son projet de territoire, le PETR Vidourle Camargue souhaite recueillir les opinions de l'ensemble de ses instances afin d'en apprécier le fonctionnement, d'identifier les points forts et d'énoncer des pistes d'amélioration. En tant que membre du Comité (Technique, de Pilotage, de Programmation, de Sélection, Correspondants Patrimoine), votre expérience et votre avis sont précieux pour cette démarche. Nous vous remercions de prendre quelques instants pour répondre à ce questionnaire, afin de nous aider à renforcer l'impact et l'efficacité de notre travail collectif.

\* Obligatoire

1. NOM et Prénom \*

### Comités - Fonctionnement

2. Vous faites partie : \*

- D'un comité technique (PAT, Oenotourisme, LEADER, FEAMPA)
- D'un comité de pilotage (PAT, Oenotourisme)
- D'un comité de programmation (LEADER) / comité de sélection (FEAMPA)
- Du réseau Correspondants patrimoine

3. Comment évalueriez-vous votre satisfaction concernant les échanges lors des réunions ? \*

	Pas du tout satisfaisant (1)	2	3	4	Tout à fait satisfaisant (5)
La durée des réunions	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
La pertinence du contenu	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

4. Comment évalueriez-vous la présence des échanges lors des réunions ? \*

	Pas de débat (0)	1	2	3	4	5
Débats	<input type="radio"/>					
Echanges	<input type="radio"/>					

5. Quel est, selon vous, votre rôle au sein du comité ? (ex : sélectionner des projets, s'informer sur les initiatives du territoire, participer à des dynamiques portées par le PETR ou partenaires, ...)\*



## Comités - Connexion aux autres instances du PETR

Dans le cadre de ses différentes missions, telles que l'ingénierie financière, l'animation de programmes européens territorialisés, l'alimentation, le patrimoine et l'oénotourisme, le PETR Vidourle Camargue collabore étroitement avec plusieurs comités et instances décisionnelles. Chaque mission dispose de ses propres instances dédiées, permettant une gestion efficace et coordonnée des projets. Ces instances incluent notamment le Comité Syndical, ainsi que les comités de pilotage spécifiques à chaque domaine (tourisme, Projet Alimentaire Territorial - PAT, LEADER, FEAMPA, patrimoine, etc.). Cette organisation favorise la synergie et l'interconnexion entre les différents acteurs et projets du territoire.

6. Selon vous, avez-vous le sentiment d' :

1 (Pas du tout)      2      3      4      5 (Tout à fait)

Être informé(e)  
sur les  
différents  
travaux des  
autres instances  
:

Être en  
collaboration  
avec les autres  
instances :

7. Si l'information provenant des autres instances ne vous semble pas suffisante, quelles améliorations proposeriez-vous ?(ex : plateforme commune, réunion commune, ...)

8. Si vous avez le sentiment d'être en collaboration avec les autres instances, pouvez-vous préciser lesquelles et dans quel contexte ?

9. Selon vous, quelle importance est accordée aux avis formulés par votre instance dans le processus de décision du :

1 (Très faible)      2      3      4      5 (Très forte)

Comité de  
Pilotage /  
Programmation  
/ Sélection

Conseil Syndical

## Comités - Place et Fonctionnement du PETR

10. Diriez-vous que le PETR possède une fonctionnement collaboratif ? \*

- Oui
- Partiellement
- Non

11. Selon vous, quels sont les facteurs qui permettent au PETR d'adopter et de développer cette dynamique de collaboration ? Veuillez élaborer un classement de 1 à 7.

- Culture interne (le PETR doit favoriser une culture d'expérimentation et de travail collaboratif)
- Capacités internes (le PETR doit disposer d'une équipe ouverte à la collaboration, ainsi que des outils adaptés)
- Animation (le PETR doit animer cette démarche tout au long de l'année)
- Réseaux (la collaboration est facilitée lorsque des liens ont déjà été établis)
- Contraintes de ressources (cela accentue le besoin de collaborer pour pallier le manque de ressources)
- Contexte territorial adapté (peu de conflits, volonté de collaborer avec les citoyens et les autres structures)
- Intérêts communs (il est plus facile d'échanger et de prendre des décisions lorsque les territoires partagent des intérêts communs)

12. Pensez-vous à un autre facteur ?

13. Pensez-vous que le PETR est reconnu / identifié au niveau du territoire Vidourle Camargue ? \*

- Oui
- Partiellement
- Non



## Comités - Projet de Territoire

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit, lors de l'installation du comité syndical, l'élaboration d'un projet de territoire dans un délai d'un an. Ce projet est développé en partenariat avec les EPCI (Établissements Publics de Coopération Intercommunale) qui composent le PETR (Pôle d'Équilibre Territorial et Rural). Le projet de territoire définit les grandes orientations du développement économique, écologique, culturel et social dans le périmètre du PETR. Il précise les actions à mener en matière de développement économique, d'aménagement du territoire et de transition écologique, qu'elles soient réalisées directement par les EPCI ou, pour leur compte, par le PETR. Ce projet doit également être compatible avec les schémas de cohérence territoriale applicables dans la zone du PETR. Enfin, il peut inclure des dispositions relatives à toute autre question d'intérêt pour le territoire.

14. Pour vous, le Projet de Territoire est : \*

- Un document obligatoire
- Un document stratégique de référence des initiatives du territoire
- Un document qui propose une vision partagée du territoire
- Un document d'informations et de communication sur le territoire
- Un cadre stratégique pour accéder aux contrats de financement et programmes de développement local
- Autre

15. Avez-vous déjà eu l'occasion de vous référer au Projet de Territoire du PETR ? \*

- Oui
- Non

16. Si oui, à quelle occasion ?

17. De manière générale, pensez-vous que les projets sélectionnés (LEADER, FEAMPA) ou actions menées (PAT, Enotourisme, Correspondants Patrimoine) répondent aux orientations du projet de territoire ? \*

- Oui
- Partiellement - Moyennement
- Non

18. Si vous avez répondu "oui", ou "partiellement-moyennement" à la question précédente. Pouvez-vous préciser sur quelle(s) thématique(s) les projets / actions répondent-ils/elles au Projet de Territoire ? (ex : ils/elles encouragent une agriculture/pêche durable, ils mobilisent des dispositifs de formation, ils développent l'accès à des mobilités alternatives, ...)



19. Pensez-vous que les missions / instances du PETR répondent au objectifs du Projet de Territoire ? \*

	1 (Pas du tout)	2	3	4	5 (Tout à fait)	Ne participe pas / N'a pas d'avis
Agriculture et Alimentation	<input type="radio"/>					
LEADER	<input type="radio"/>					
FEAMPA	<input type="radio"/>					
Œnotourisme	<input type="radio"/>					
Patrimoine	<input type="radio"/>					
Contractualisation / Ingénierie financière	<input type="radio"/>					
Club des Entrepreneurs	<input type="radio"/>					
Conseil de Développement	<input type="radio"/>					

20. Pourquoi ?

21. Les missions du PETR contribuent-elles, selon vous, à aider la décision des élus, en produisant de la connaissance et en favorisant la montée en compétence des parties prenantes ? \*

- Oui
- Partiellement
- Non



## Comité - Projection

Dans l'idée de définir le prochain Projet de Territoire, nous souhaitons ici vous interroger en tant qu'habitant(e) du territoire Vidourle Camargue sur les évolutions et projections à prendre en compte pour les années à venir.

22. Quelles sont, selon vous, les 3 priorités principales auxquelles le territoire Vidourle Camargue devra répondre demain ? (Exemples : agriculture, services de proximité, développement économique...) \*

23. Pour chacune des 3 priorités citées, pouvez-vous préciser les enjeux ou les aspects prioritaires ? (Exemple : si l'agriculture est une priorité, s'agit-il de soutenir la production/consommation locale, la sécurisation de la ressource en eau, l'augmentation de la surface agricole...) \*

24. Avez-vous constaté des évolutions territoriales qui justifient ces priorités ? Si oui, lesquelles ? \*

## Comités - Moyens de communication et supports

25. Par quel(s) moyen(s) de communication vous tenez-vous informé des actions du PETR ?

- Convocation - compte-rendu - rapport d'activité
- Conférence des maires
- Réseaux Sociaux
- Articles de presse
- Mails
- Site Web
- Collaborateurs - Connaissances
- Autre



## Formulaire - Comité Syndical

Dans le cadre de l'évaluation de son projet de territoire, le PETR Vidourle Camargue souhaite recueillir des opinions de l'ensemble de ses instances afin d'en apprécier le fonctionnement, d'identifier les points forts et d'énoncer des pistes d'amélioration. En tant que membre du Comité Syndical, votre expérience et votre avis sont précieux pour cette démarche. Nous vous remercions de prendre quelques instants pour répondre à ce questionnaire, afin de nous aider à renforcer l'impact et l'efficacité de notre travail collectif.

1. NOM et Prénom \*

### Comité Syndical - Fonctionnement, Représentativité et Participation(Copie)

2. Pour vous, quel est votre rôle au sein du Comité Syndical \*

- Assurer le bon fonctionnement de la structure
- Décider des actions à mener
- Vérifier les décisions et les orientations prises
- S'informer sur la gestion et les actions de la collectivité
- Echanger entre pairs
- Autre

3. Lorsque vous siégez au Comité Syndical, vous avez le sentiment de représenter et de voter pour : \*

- Le PETR
- Votre EPCI
- Votre commune
- Votre vision propre
- Autre

4. Comment évalueriez-vous votre satisfaction concernant les échanges lors des réunions ? \*

	1 (pas du tout satisfait)	2	3	4	5 (totalement satisfait)
Durée	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Contenu	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

5. Comment évalueriez-vous la présence des éléments ci-dessous lors des réunions ? \*

	0	1	2	3	4	5
Débats	<input type="radio"/>					
Participation aux échanges	<input type="radio"/>					



6. Estimez-vous avoir assez d'informations pour vous permettre de prendre des décisions et participer aux débats ? \*

Oui

Non

7. Si non, quelle(s) amélioration(s) proposerez-vous pour améliorer la qualité de l'information ?

8. Occasionnellement, un sujet thématique est ajouté à l'ordre du jour en question diverse généralement présentée par un agent du PETR. (ex : Intervention Fond Vert). Souhaiteriez-vous évoquer d'autre(s) sujet(s) que ceux portés par les missions du PETR lors des comités syndicaux ? Si oui un exemple ?

9. Souhaiteriez-vous que des réunions thématiques soient organisées hors comités syndicaux pour un temps d'informations et d'échanges plus approfondis ?



## Comité Syndical - Connexion aux autres instances du PETR

Dans le cadre de ses différentes missions, telles que l'ingénierie financière, l'animation de programmes européens territorialisés, l'alimentation, le patrimoine et l'aénotourisme, le PETR Vidourle Camargue collabore étroitement avec plusieurs comités et instances décisionnelles. Chaque mission dispose de ses propres instances dédiées, permettant une gestion efficace et coordonnée des projets. Ces instances incluent notamment le Comité Syndical, ainsi que les comités de pilotage spécifiques à chaque domaine (tourisme, Projet Alimentaire Territorial - PAT, LEADER, FEAMPA, patrimoine, etc.). Cette organisation favorise la synergie et l'interconnexion entre les différents acteurs et projets du territoire.

10. Selon vous, avez-vous le sentiment d' : \*

1 (Pas du tout)      2      3      4      5 (Tout à fait)

Être informé(e)  
sur les  
différents  
travaux des  
autres instances  
:

Être en  
collaboration  
avec les autres  
instances :

11. Si la communication avec les autres instances ne vous semble pas suffisante, quelle(s) amélioration(s) pouvez-vous proposer ? (ex : plateforme collaborative, réunion commune, ...)

12. Si vous avez le sentiment d'être en collaboration avec les autres instances, pouvez-vous préciser avec lesquelles et dans quel contexte ?



## Comité Syndical - Projet de Territoire

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit, lors de l'installation du comité syndical, l'élaboration d'un projet de territoire dans un délai d'un an. Ce projet est développé en partenariat avec les EPCI (Établissements Publics de Coopération Intercommunale) qui composent le PETR (Pôle d'Équilibre Territorial et Rural). Le projet de territoire définit les grandes orientations du développement économique, écologique, culturel et social dans le périmètre du PETR. Il précise les actions à mener en matière de développement économique, d'aménagement du territoire et de transition écologique, qu'elles soient réalisées directement par les EPCI ou, pour leur compte, par le PETR. Ce projet doit également être compatible avec les schémas de cohérence territoriale applicables dans la zone du PETR. Enfin, il peut inclure des dispositions relatives à toute autre question d'intérêt pour le territoire.

13. Pour vous, le Projet de Territoire est : \*

- Un document obligatoire
- Un document stratégique de référence des initiatives du territoire
- Un document qui propose une vision partagée du territoire
- Un cadre stratégique pour accéder aux contrats de financement et programmes de développement local
- Autre

14. Avez-vous déjà eu l'occasion de vous référer au Projet de Territoire ? \*

- Oui
- Non
- Ne se prononce pas

15. Si oui, à quelle occasion ?

16. De manière générale, diriez-vous que les orientations / objectifs du Projet de Territoire ont été atteints ? Si oui, pouvez-vous donner quelques exemples ? Si non, pouvez-vous donner les difficultés rencontrées par le territoire ? \*



### Comité Syndical - Convention Territoriale

Pour la mise en œuvre du projet de territoire, le PETR et les EPCI membre concluent une convention territoriale déterminant les missions déléguées au PETR par les EPCI pour être exercées en leur nom. La convention fixe la durée, l'étendue et les conditions financières de la délégation ainsi que les conditions dans lesquelles les services des EPCI sont mis à la disposition du PETR.

17. Avez-vous connaissance de la convention territoriale en cours ? \*

Oui

Non

18. Pensez-vous que les instances du PETR répondent aux objectifs du Projet de Territoire ? \*

	Pas du tout (1)	2	3	4	Tout à fait (5)
Agriculture et Alimentation	<input type="radio"/>				
LEADER	<input type="radio"/>				
FEAMPA	<input type="radio"/>				
Oenotourisme	<input type="radio"/>				
Patrimoine	<input type="radio"/>				
Contractualisation / Ingénierie financière	<input type="radio"/>				
Club des Entrepreneurs	<input type="radio"/>				

19. Pourquoi ?

20. Les missions du PETR contribuent-elles, selon vous, à aider la décision des élus en produisant de la connaissance et en favorisant la montée en compétence des parties prenantes ? \*

Oui

Partiellement

Non



## Comité Syndical - Place et Fonctionnement du PETR

21. Comment évalueriez-vous vos échanges avec le PETR ?

	1 (Aucun échange / Echange de mauvaise qualité)	2	3	4	5 (Quotidien / Echanges de très bonne qualité)
Fréquence	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Qualité	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

22. Diriez-vous que le PETR possède un fonctionnement collaboratif ? \*

- Oui
- Partiellement
- Non

23. Selon vous, quels sont les facteurs qui permettent au PETR d'adopter et de développer cette dynamique de collaboration ? Veuillez élaborer un classement de 1 à 7 \*

- Culture interne (le PETR doit favoriser une culture d'expérimentation et de travail collaboratif)
- Capacités internes (le PETR doit disposer d'une équipe ouverte à la collaboration ainsi que des outils adaptés)
- Animation (le PETR doit animer cette démarche tout au long de l'année)
- Réseaux (la collaboration est facilitée lorsque des liens ont déjà été établis)
- Contraintes de ressources (cela accentue le besoin de collaborer pour pallier le manque de ressources)
- Contexte territorial adapté (peu de conflits, volonté de collaborer avec les citoyens et les autres structures)
- Intérêts communs (il est plus facile d'échanger et de prendre des décisions lorsque les territoires partagent des intérêts communs)

24. Pensez-vous à un autre facteur ?



25. Qu'apporte le PETR à votre EPCI / Commune ? Veillez élaborer un classement de 1 à 9.

Conseils - Accompagnement
Complémentarité
Mise en réseau - Mise en relation
Aides financières
Ingénierie
Attractivité
Développement économique
Animation
Travail en collaboration - Partenariat

26. Le PETR apporte t-il autre chose à votre structure ?

--

27. Pensez-vous que le PETR est reconnu / identifié au niveau du territoire Vidourle Camargue ?

\*

- Oui
- Partiellement
- Non



## Comité Syndical - Projection

28. Quelles sont, selon vous, les 3 priorités de demain auxquelles le territoire Vidourle Camargue devra répondre ? (ex : agriculture, services de proximité, développement économique, ...) \*

29. Pour les 3 priorités citées précédemment, pouvez-vous préciser ? (ex : si l'agriculture est la priorité, est-ce pour la production/consommation locale, la sécurité de l'eau, la surface agricole, ...) \*

30. Avez-vous constaté des évolutions territoriales qui vous permettent de proposer ces priorités ? Si oui, lesquelles ? \*

## Comité Syndical - Communication et supports

31. Par quel(s) moyen(s) de communication vous tenez-vous informé des actions du PETR ? \*

- Convocations, compte-rendu, rapport d'activité
- Conférence des maires
- Réseaux Sociaux
- Articles de presse
- Mails
- Site Web
- Collaborateurs - Connaissances
- Autre

